

<b>OFFRE DE REPRISE EN PLAN DE CESSION DES ACTIFS</b>
<b>ET DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE MIKROS IMAGE</b>
<b><i>(ARTICLE L.642-2 ET SUIVANTS DU CODE DE COMMERCE)</i></b>

**PRESENTEE**  
**PAR LES SOCIETES LES STUDIOS DE PARIS ET LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE (avec faculté**  
**de substitution)**  
**le 7 mars 2025**

Conformément aux dispositions des articles L.642-2, R.642-22 et suivants du code de commerce.

**OFFRE PRESENTEE PAR LES SOCIETES LES STUDIOS DE PARIS ET LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE (Avec faculté de substitution)**

Par jugements distincts du 24 février 2025, le Tribunal de Commerce de Paris a ouvert des procédures de redressement judiciaire à l'égard des sociétés TECHNICOLOR GROUP, MIKROS IMAGE, TECHNICOLOR TRADEMARK MANAGEMENT, TECHNICOLOR ANIMATION PRODUCTIONS et THE MILL FRANCE, lesquelles font partie du groupe TECHNICOLOR.

Ces mêmes jugements ont désigné :

- La SELARL FHBX, prise en la personne de Maître Hélène BOURBOULOUX 176, avenue Charles de gaulle 9220 NEUILLY SUR SEINE en qualité d'administrateur judiciaire
- La SELARL THEVENOT PARTNERS, prise en la personne de Maître Aurélia PERDEREAU, 42 rue de Lisbonne, 75008 PARIS en qualité d'administrateur judiciaire

(Ci-après dénommés ensembles les « **Administrateurs judiciaires** »)

Les Administrateurs judiciaires ont initié des appels d'offres de reprise en plan de cession des actifs et activités pour chacune des sociétés mentionnées au préalable et a fixé les dates de limites de dépôt des offres au **7 mars 2025**.

Dans ce contexte, les sociétés **LES STUDIOS DE PARIS** et **LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE** (ci-après dénommés ensembles les « **Candidats Repreneurs** ») ont déposé conjointement une offre de reprise **par voie de cession** en date du **7 mars 2025** à l'égard de la société MIKROS IMAGE

## SOMMAIRE

### **I – PRÉSENTATION DES CANDIDATS REPRENEURS**

1. Présentation des sociétés LES STUDIOS DE PARIS et LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE et de leurs filiales
2. Les hommes clés
3. Historiques, activités, produits et clients
4. Forme juridique de la reprise
5. Qualité de tiers des auteurs de l'offre

### **II – PRESENTATION MIKROS IMAGE ET ORIGINE DES DIFFICULTES**

1. Présentation de la société MIKROS IMAGE
2. Origine des difficultés

### **III – CONTEXTE ET ENJEUX DU MARCHÉ**

1. Le marché
2. Une opportunité stratégique

### **IV – UN PROJET REPOSANT SUR DES SYNERGIES IDENTIFIEES**

1. Les synergies
2. Plan d'affaires
3. Les moyens mis à disposition des Sociétés cibles

### **V – PERIMETRE DE LA REPRISE**

1. Actifs incorporels
2. Actif corporel
3. Stock
4. Contrats en cours article L642-7 du code de commerce
5. Les contrats d'emprunts (article L.642-12 du code de commerce)
6. Volet social
7. Perspectives d'emplois

### **VI – Prix de cession**

1. Détermination du prix de cession des actifs corporels et incorporels et du stock
2. Paiement du prix

### **VII – ELEMENTS COMPLEMENTAIRES**

### **VIII – BILAN ECONOMIQUE ET SOCIAL DE LA PRESENCE OFFRE – CONCLUSIONS**

### **IX – ANNEXES**

## 1. PRESENTATION DES CANDIDATS REPRENEURS

### 1.1. Les sociétés LES STUDIOS DE PARIS et LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE et leurs filiales

#### 1.1.1. Les candidats repreneurs

La Newco sera créée et dirigée la société LES STUDIOS DE PARIS et la société LES EQUIPES du MADE IN FRANCE, respectivement dirigées par Brigitte SEGAL et Arnaud MONTEBOURG.

**Les Studios de Paris**, Centre de Production Cinématographique et Télévisuelle

- **Présentation générale** : Situés aux portes de Paris, sur les bords de Seine dans le quartier Pleyel à Saint-Denis, Les Studios de Paris offrent 9 500 m<sup>2</sup> de plateaux au cœur d'un pôle dédié à l'image.
- **Historique et fondateur** : Le concept des Studios de Paris a été imaginé il y a près de 10 ans par Luc Besson, visant à créer un complexe inédit en France réunissant l'ensemble des métiers impliqués dans la chaîne de fabrication d'une œuvre cinématographique, depuis l'écriture du scénario jusqu'à la post-production.
- **Services et infrastructures** : Les Studios de Paris proposent des services incluant des tables de maquillage, des loges, une menuiserie et des installations numériques. Le complexe comprend également 9 studios de 600 à 2 000 m<sup>2</sup> équipés de passerelles techniques, 5 bassins de 150 à 420 m<sup>2</sup>, ainsi que 12 000 m<sup>2</sup> de bureaux et services dédiés au cinéma.
- **Projets notables** : Depuis leur inauguration en 2012, Les Studios de Paris ont accueilli de nombreuses productions cinématographiques et télévisuelles de premier plan, renforçant ainsi leur position en tant que centre majeur de la production audiovisuelle en France.

**L'actionnaire majoritaire des Studios de Paris, une major Européenne :**

L'entrée d'Eagle Pictures au capital des Studios de Paris a eu lieu en février 2022. À travers cette acquisition, Eagle Pictures, dirigé par Tarak Ben Ammar, a renforcé sa présence en France et son implication dans la production cinématographique locale. Cette prise de contrôle des Studios de Paris permet à Eagle Pictures de jouer un rôle clé dans la gestion et l'exploitation des infrastructures de production en France, en offrant une large gamme de services pour les productions cinématographiques et télévisuelles.

Eagles Pictures est un distributeur de films produits par les majors (Sony, Paramount) en salle et sur les plateformes, et également un producteur de film pour le compte et aux côtés des majors à l'international et aux Etats-Unis.

Eagles production a ainsi repris avec Warner Bross, Lions Gate et Cineworld, le catalogue Weinstein après l'incarcération et la chute de Hervey Weinstein. Eagles production est la seule structure côté européenne indépendante (son siège étant situé à Milan) à représenter les majors américaines en Europe.

Eagle Pictures, c'est 100 M€ de CA, 29 M€ d'EBITDA, une position forte aux Etats-Unis, avec des partenariats notables avec des majors comme Warner, Sony, Paramount et autres.

**C'est aussi un accès direct au marché en devenir du Moyen-Orient, c'est un des tous premiers distributeurs européens, un vrai levier de croissance pour Mikros Image.**

## Les Équipes du Made in France, Constructeur d'Entreprises Innovantes de souveraineté au Service du Bien Commun

- **Présentation générale** : Les Équipes du Made in France (LeMIF) est une société par actions simplifiée (SAS) créée en 2015, dédiée à la construction d'entreprises de souveraineté en France, utiles au bien commun.
- **Mission et vision** : LeMIF se consacre à bâtir des projets entrepreneuriaux innovants, créateurs d'emplois, pionniers, générateurs de valeur et d'intérêt général. L'entreprise travaille à relocaliser les productions, contribuer au redressement du déficit commercial français, créer des entreprises innovantes moteurs du renouveau industriel et agricole, et consolider la présence de la France dans des filières d'avenir et stratégiques.
- **Fondateur** : Les Équipes du Made in France ont été fondées par **Arnaud MONTEBOURG**, ancien ministre de l'Économie, du Redressement Productif et du Numérique, devenu entrepreneur engagé dans la promotion du Made in France.
- **Projets emblématiques** : Parmi les initiatives notables de LeMIF figurent des entreprises imaginant la nouvelle agriculture, contribuant au retour de l'industrie sur le sol français et s'intéressant aux nouveaux usages de la société.
- **Quelques exemples** : La Compagnie des Amandes (arboriculture), ALFEOR (nucléaire), Arverne Groupe (lithium et géothermie) notamment.

Ces deux sociétés illustrent l'engagement envers l'innovation et le développement économique en France, chacune dans leur domaine respectif.

Ces deux sociétés seront accompagnées par **Bernard CHAUSSEGROS**, Ancien Président du Groupe EUROMEDIA et spécialiste du secteur audiovisuel et cinématographique.

### 1.1.2. Historique, activité, produits et clients

#### Les Studios de Paris :

Les Studios de Paris ont été créés dans les années 2000, initialement pour répondre aux besoins de production d'EuropaCorp, mais ils ont progressivement accueilli d'autres productions. Ces studios sont une partie intégrante de l'écosystème de la production cinématographique en France et sont considérés comme l'un des lieux de tournage les plus prestigieux du pays. Ils sont devenus une filiale à 100% d'Eagle Pictures.

#### Activités principales

Les Studios de Paris offrent un large éventail de services liés à la production audiovisuelle. Leur activité couvre :

1. **Location de studios de tournage** : Ils disposent de plusieurs plateaux équipés pour accueillir des tournages de films, de séries, de publicités, et même de clips musicaux.
2. **Post-production** : Les studios disposent d'infrastructures pour la post-production, avec des salles de montage, des studios de mixage et des équipements pour la création d'effets spéciaux et de CGI (images de synthèse).
3. **Effets spéciaux et VFX** : Grâce à leur partenariat avec **Europacorp**, ils sont particulièrement réputés pour leur expertise dans les effets spéciaux numériques, un domaine clé dans les productions de Luc Besson.
4. **Services aux productions étrangères** : De nombreux films et séries étrangères choisissent les Studios de Paris pour leur qualité d'infrastructure et leur proximité avec le marché européen.

## Clients et réalisations

Les Studios de Paris ont accueilli plusieurs productions notables, principalement de films de grande envergure produits par **EuropaCorp**, mais également d'autres productions internationales. Quelques réalisations célèbres ayant utilisé ces studios comprennent :

- *Le Cinquième Élément* (1997)
- *Lucy* (2014)
- *Valérian et la Cité des mille planètes* (2017)
- *Le Transporteur*, la saga de films d'action populaire, a aussi été partiellement réalisée dans ces studios.

Les studios ont également été utilisés par d'autres grandes productions internationales et par des productions télévisées, qui bénéficient de leurs équipements à la pointe de la technologie.

## Les Equipes du Made in France

Les Équipes du Made in France est un constructeur d'entreprises, ce que les anglo-saxons appellent un company builder. Elles imaginent, conçoivent et bâtissent des projets Made in France, en créant des entreprises innovantes dans les différentes transitions qui bousculent l'économie. Et elles s'intéressent d'abord aux bouleverseurs, ce que les anglo-saxons appellent les « game changers », et aux usages nouveaux de la société. Les Équipes du Made in France font l'analyse que l'entreprise est l'une des forces les plus puissantes du monde actuel et que celle-ci a la responsabilité, avec l'imagination et la créativité qu'elle déploie et les moyens financiers dont elle dispose, de s'atteler -tout comme les États- aux problèmes les plus difficiles de notre temps. C'est pourquoi, Les Équipes du Made in France privilégient la création de projets entrepreneuriaux portant une cause juste et partageable par tous. Le plus souvent, elles créent des sociétés dont la mission n'est pas seulement à bénéfice privé, mais aussi d'intérêt général et à bénéfice public. Pour chacun de ses projets, elles montent une équipe différente avec des hommes et des femmes de métier, elles rassemblent des financements, procèdent aux investissements, elles s'appuient sur des ressources scientifiques et technologiques en s'alliant si nécessaire avec des laboratoires de recherche publics ou privés. Leur fondateur, Arnaud Montebourg, incarne le projet et assure le pilotage ou le co-pilotage en équipe de ces projets créateurs de richesses et d'emplois en France, au total créateurs de valeur.

### 1.1.3. Forme juridique de la reprise

La reprise se fera :

- Par création d'une Newco sous forme de SAS qui reprendra les activités des trois Business Units de Mikros Image : post-production, effets spéciaux et studio d'animation. Elles seront dirigées par les managers actuels.
- La Présidence de la NEWCO sera assurée par Arnaud MONTEBOURG, président des Equipes du Made in France et la Direction Générale sera confiée à Bernard CHAUSSEGROS, ancien président du Groupe Euromédia et spécialiste du secteur.
- Le capital sera réparti ainsi :
  - Le MIF : 45 %
  - Studios de Paris : 55 %

Cette structure aura vocation à poursuivre et développer l'activité historique de Mikros Image, avec des **synergies profitables afin d'assurer leur essor et leur pérennité, en complémentarité avec les Studios de Paris et le Groupe Eagle Pictures.**

C'est donc cette société qui recueillera les actifs ci-après visés **de la société MIKROS Image** et exécutera les obligations nées de l'arrêt du plan.

L'auteur de l'Offre procédera à l'immatriculation de cette structure concomitamment à la date du jugement du Tribunal de commerce de PARIS agréant la présente offre, afin d'y héberger l'activité reprise.

#### **1.1.4. Qualité de tiers, attestation et engagement**

Conformément aux dispositions de l'article L.642-3 du Code de commerce, le dirigeant de la société candidate à la reprise déclare n'être ni parent, ni allié jusqu'au deuxième degré inclusivement de la société dont les activités font l'objet de la reprise et/ou de ses dirigeants actuels.

Le soussigné atteste en outre n'être frappé par aucune décision judiciaire d'interdiction de gérer toute entreprise commerciale, et par aucune décision judiciaire de faillite personnelle.

## 2. PRESENTATION DE MIKROS IMAGE ET ORIGINE DES DIFFICILES

### 2.1. Présentation de MIKROS IMAGE

Mikros Image est une entreprise française spécialisée dans la création d'effets visuels numériques, la post-production et l'animation. Fondée en 1985 par Maurice Prost, elle a été rachetée par Technicolor en 2015. Depuis 2020, Mikros Image opère sous trois marques distinctes :

- **Mikros Animation Paris** : spécialisée dans la production de longs métrages et de séries d'animation.
- **MPC Paris** : dédiée principalement aux effets visuels pour les longs métrages et les séries.
- **The Mill Paris** : spécialisée dans les effets visuels, notamment pour la publicité et les projets créatifs.

Le siège social de Mikros Image est situé au 8-10 rue du Renard, dans le 4<sup>e</sup> arrondissement de Paris.

Mikros Image est une entreprise spécialisée dans les effets visuels (VFX), l'animation et la post-production. Rachetée par **Technicolor** en 2015, elle a ensuite été intégrée à **Technicolor Creative Studios**, un groupe réunissant plusieurs entités du secteur de l'image numérique.

#### Offre de services de Mikros Image

Mikros Image s'adresse à divers marchés, notamment le **cinéma**, la **télévision**, la **publicité** et l'**animation**. Ses services sont désormais répartis sous trois marques principales : **Mikros Animation**, **MPC Paris** et **The Mill Paris**.

#### Mikros Animation Paris

##### Spécialisé dans :

- ✓ La production de **films d'animation** (longs métrages et séries TV)
- ✓ La création de **personnages en 3D** et d'environnements numériques
- ✓ L'intégration d'animation et d'effets visuels pour le cinéma et les plateformes de streaming

##### Exemples de productions :

-  *Astérix – Le Domaine des Dieux*
-  *SpongeBob Movie: Sponge on the Run*
-  *Le Tour du Monde en 80 jours* (film d'animation)

#### MPC Paris (ex-Mikros VFX)

##### Spécialisé dans :

- ✓ Les **effets spéciaux (VFX)** pour le cinéma et les séries
- ✓ L'intégration d'éléments en **images de synthèse (CGI)**
- ✓ La correction colorimétrique et le compositing

##### Exemples de productions :

-  *Titane* de Julia Ducournau
-  *Annette* de Leos Carax
-  *Le Chant du Loup* d'Antonin Baudry

## The Mill Paris

### Spécialisé dans :

- ✓ La **post-production publicitaire**
- ✓ Les **effets spéciaux pour la publicité et le digital**
- ✓ La création de **contenus immersifs en réalité virtuelle et augmentée**

### Exemples de collaborations :

-  Publicités pour des grandes marques : Chanel, Louis Vuitton, Peugeot
-  Campagnes digitales et interactives

### Autres services complémentaires :

- **Supervision de tournage** (préparation des effets spéciaux en amont du tournage)
- **Développement d'outils et technologies pour l'animation et les VFX**
- **Gestion de la lumière et des rendus photoréalistes**
- **Post-production complète incluant le montage et l'étalonnage**

### Les services proposés en Post-production :

#### Laboratoire de post-production (rue d'Hauteville) :

Un laboratoire est le prestataire central dans la fabrication d'un projet de fiction (film, série, documentaire). Il récupère, chaque jour, les rushes tournés afin de les traiter, de les compresser (en versions de travail pour chaque prestataire et intervenant) et de les sauvegarder. Il est le garant du projet et se positionne en véritable plaque tournante de sa fabrication.

Une fois la fabrication terminée, c'est le laboratoire qui s'occupe d'assembler toutes les versions de travail de chaque prestataire en un seul *fichier* définitif. Dans les faits, il crée plusieurs projets différents qui répondent chacun aux cahiers des charges de chaque diffuseur, salle de cinéma ou plateforme internationale.

#### Salle de montage image :

Aujourd'hui, une salle de montage image est composée, de façon classique, d'un ordinateur, trois écrans de bonne qualité, une télévision, des enceintes ainsi que d'une carte image et son. Sans véritable influence sur le coût, nous tendons vers un modèle où ces salles doivent également être chaleureuses et chatoyantes pour accueillir les talents dans de bonnes conditions de travail.

Une salle accueille un chef monteur ou un assistant monteur, intermittent, embauché par les productions pendant le temps du montage.

Aujourd'hui, l'assistant monteur commence, classiquement, un à deux jours après le début du tournage et le chef monteur, deux à quatre semaines après le début du tournage, selon le type de projet.

#### Salle d'étalonnage :

La salle d'étalonnage est une particularité importante et intéressante du laboratoire. Elle est nécessaire au laboratoire.

MCP en a plusieurs dans ses locaux de la rue d'Hauteville. Comme une salle de montage, elles sont proposées avec le matériel installé.

Elles permettent de gérer la luminosité, les contrastes, la colorimétrie de tous les projets et elle permet d'uniformiser toutes les images tournées. Elle est un passage obligatoire à la fin de la création d'un projet (film, série, documentaire, publicité).

### **2.1.1. Origine des difficultés**

Les difficultés économiques du groupe Technicolor Creative Studios résultent d'un enchaînement de facteurs conjoncturels et structurels qui ont profondément fragilisé sa situation financière et conduit à l'ouverture d'une procédure collective.

#### **Un environnement sectoriel défavorable et un contexte macroéconomique dégradé**

L'activité du groupe, historiquement positionnée sur les services de post-production et d'effets spéciaux pour l'industrie du cinéma et du divertissement, a été directement impactée par plusieurs crises successives :

- La pandémie de COVID-19 (2020-2021) a entraîné une contraction significative du volume de productions audiovisuelles et cinématographiques, réduisant fortement la demande pour les services de Technicolor.
- Les grèves des scénaristes et acteurs aux États-Unis en 2023 ont amplifié cette tendance en mettant à l'arrêt une part substantielle de la production hollywoodienne, principale clientèle du groupe.
- La pression concurrentielle accrue exercée par des studios émergents et l'internalisation de certaines prestations par les grandes majors du divertissement ont contribué à une érosion des marges.

#### **Un modèle économique en tension et des difficultés de refinancement**

Confronté à des tensions de trésorerie croissantes, le groupe a dû faire face à des charges d'exploitation élevées et à une structure de coûts difficilement compressible, notamment en raison de la nature capitalistique de son activité. Les tentatives de restructuration ont été insuffisantes pour compenser la baisse de chiffre d'affaires, tandis que :

- La scission avec Vantiva SA en 2022 (anciennement Technicolor SA) a privé Technicolor Creative Studios d'un certain soutien financier et opérationnel.
- L'endettement élevé accumulé au fil des exercices a rendu complexe tout nouvel accès aux financements bancaires ou obligataires.
- Des loyers démesurés par rapport à l'activité et des « management fees » avec des montants hors normes.
- La nécessité d'investissements lourds dans l'innovation technologique pour rester compétitif sur le marché des effets spéciaux a pesé sur la rentabilité de l'entreprise.

## 3. CONTEXTE ET ENJEUX DU MARCHÉ

### 3.1. Le marché

Le secteur français de la post-production, des effets spéciaux et de l'animation est en pleine recomposition. Il est marqué par l'essor des nouvelles technologies, la concentration des acteurs et la montée en puissance de studios intégrés aux grands groupes internationaux.

#### Une mutation technologique qui transforme la post-production

- **L'IA et l'automatisation** : L'IA bouleverse la post-production avec des outils capables de générer des effets spéciaux, d'améliorer l'étalonnage et de simplifier le compositing. Des logiciels comme Unreal Engine ou DaVinci Resolve facilitent l'intégration en temps réel des effets visuels, réduisant le temps et les coûts de production.
- **Le volume virtuel en expansion** : Popularisé par "The Mandalorian", le "virtual production" remplace progressivement les fonds verts et accélère la post-production. Des studios français comme Dark Matters investissent dans ces technologies pour attirer les productions internationales.
- **Le cloud et le travail à distance** : Le cloud computing (AWS, Google Cloud) permet aux studios de collaborer en temps réel, ce qui favorise l'externalisation et la flexibilité des pipelines de post-production.

#### La consolidation du marché et la montée des studios intégrés

- **La faillite de Technicolor** : Technicolor, acteur historique des effets visuels (via MPC), s'est effondré début 2025, laissant un vide dans le secteur. Cette disparition redistribue les productions vers des studios indépendants ou sous contrôle de grands groupes.
- **Le rachat de Mac Guff par Universal** : Universal a intégré Mac Guff à son écosystème, adoptant une stratégie "one stop, one shop" qui regroupe toutes les étapes de la création sous un même toit. Cela renforce le modèle des studios intégrés où la post-production est contrôlée par les majors.
- **Mikros se rapproche des Studios de Paris et d'Eagle Pictures** : Ce rapprochement vise à consolider l'offre de services et à capter davantage de productions internationales, dans une logique de verticalisation similaire à celle d'Universal avec Mac Guff.

#### L'animation française entre succès et pressions économiques

- **Une industrie reconnue mondialement** : La France se distingue mondialement avec des succès comme *Arcane* (Fortiche) et *Miraculous* (Zagtoon). Des studios comme Illumination Mac Guff, TeamTO et Xilam continuent d'exporter leurs productions.
- **Les défis financiers et concurrentiels** : Face aux coûts de production croissants et à la pression des plateformes de streaming (Netflix, Disney+), les studios français doivent innover pour rester compétitifs.
- **Les incitations fiscales essentielles** : Le CNC et les crédits d'impôt jouent un rôle clé dans la compétitivité de la France pour maintenir l'attractivité du marché français face aux subventions du Canada et du Royaume-Uni.

## Un secteur à un tournant entre opportunités et menaces

- **Opportunités** : La demande en contenus animés, l'essor du "virtual production" et les nouvelles technologies offrent des perspectives de croissance aux studios français.
- **Menaces** : La délocalisation vers le Canada et l'Asie, la domination des majors américaines et l'impact de l'IA sur l'emploi sont des défis majeurs. **Il est nécessaire d'investir dans l'IA pour créer la meilleure complémentarité entre la créativité artistique et l'IA.**
- **Le rôle des institutions françaises** : L'évolution des politiques publiques et des aides à la production sera déterminante pour préserver la souveraineté de la post-production française. Défendre les crédits d'impôts et obtenir le soutien public dans nos futurs investissements dans l'intelligence artificielle.

Le marché français de la post-production, des effets spéciaux et de l'animation est en pleine restructuration. La disparition de Technicolor, la concentration autour des majors et la montée en puissance des nouvelles technologies redéfinissent les règles du jeu. **Les studios français doivent trouver des alliés mondiaux dans les majors de production à capacité mondiale pour rester compétitifs face aux mutations du secteur.**

### 3.2. Une opportunité stratégique

---

Mikros Image se trouve à un carrefour stratégique où elle peut capitaliser sur la demande croissante de productions audiovisuelles et cinématographiques de haute qualité, tout en offrant une alternative « Made in France » à la domination des majors américaines, comme Universal.

#### 3.2.1. Une réponse à l'hégémonie américaine

Le marché de l'animation et des effets visuels est largement dominé par des studios américains, qui imposent leur modèle économique et technologique à l'échelle mondiale. Universal, Disney ou encore Warner Bros possèdent des infrastructures colossales de production et captent une part prépondérante des budgets. Dans ce contexte, Mikros Image a l'opportunité de se positionner comme un acteur incontournable en Europe, capable de concurrencer ces géants en proposant une offre de qualité équivalente, mais avec une identité propre et une approche différenciée.

#### 3.2.2. Valoriser l'excellence française

La France est reconnue pour son excellence dans l'animation et les effets spéciaux, avec des talents issus d'écoles prestigieuses comme Gobelins, Supinfocom ou ArtFX. Mikros Image peut s'appuyer sur ce vivier de compétences pour proposer des productions de très haut niveau, en conservant un ancrage local. Cela permet non seulement de préserver le savoir-faire français, mais aussi d'attirer des productions internationales. C'est le sens de l'alliance Eagle Pictures – Les Studios de Paris - Mikros Image.

#### 3.2.3. Un levier stratégique pour la souveraineté culturelle

Au-delà de l'aspect économique, offrir une alternative aux majors américaines revêt aussi un enjeu culturel. En renforçant un acteur français de premier plan, il devient possible de développer des productions qui échappent à l'uniformisation des contenus imposés par Hollywood. Mikros Image pourrait ainsi contribuer à une plus grande diversité créative et narrative, en valorisant des œuvres originales et en soutenant des projets européens, signalétique de l'exception culturelle française. C'est le sens de la présence des Equipes du Made in France dans la présente offre de reprise.

#### **3.2.4. Saisir les opportunités du marché**

Avec l'essor des plateformes de streaming (Netflix, Disney+, Amazon Prime), la demande en contenus originaux explose. Les plateformes cherchent à diversifier leur catalogue et à répondre aux exigences des régulateurs européens qui imposent des quotas de productions locales. Mikros Image pourrait devenir un partenaire clé en répondant à ces besoins avec des productions "Made in France", tout en bénéficiant des incitations fiscales attractives offertes par la France pour les industries culturelles et créatives.

En structurant une offre compétitive et en affirmant son positionnement, Mikros Image pourrait ainsi s'imposer comme une véritable alternative aux majors américaines, en capitalisant sur la qualité, l'innovation et l'identité culturelle française.

## 4. UN PROJET REPOSANT SUR DES SYNERGIES IDENTIFIEES

### 4.1. Les synergies

Le modèle "One Stop, One Shop" est l'élément central du rapprochement entre Mikros Image, Eagle Pictures et Les Studios de Paris. Il vise à offrir aux clients une solution complète, fluide et intégrée pour toutes les étapes de production, de la pré-production à la post-production. Voici les synergies et avantages clés du modèle :

#### Services intégrés et complémentaires

Mikros Image, spécialiste des effets visuels, de l'animation et de la post-production, viendrait enrichir l'offre de services des Studios de Paris, qui se concentrent sur la production, le tournage et la captation. Cette complémentarité crée une véritable offre de "guichet unique", où chaque étape du processus créatif peut être réalisée sans passer par des prestataires externes, simplifiant ainsi la gestion du projet pour le client. L'unification de ces services sous un même toit permet de répondre à une large gamme de besoins (tournage, animation, effets visuels, post-production), tout en garantissant une qualité homogène, cohérente et un délai optimisé.

#### Flux de travail continu et optimisé :

Grâce à ce modèle intégré, les étapes de pré-production, production et post-production se feront de manière fluide et synchronisée. La collaboration entre les équipes techniques et créatives sera renforcée, car toutes les compétences nécessaires sont réunies dans un même espace. Par exemple, les équipes de tournage des Studios de Paris travailleront en étroite collaboration avec les équipes de Mikros Image pour l'animation, les effets visuels et la post-production, assurant ainsi une transition fluide entre chaque phase du projet. Cette synergie permet également une plus grande réactivité et une meilleure gestion des imprévus, avec des équipes qui peuvent se coordonner immédiatement et résoudre les problèmes en temps réel.

#### Simplification de la gestion client :

Un des grands avantages de ce modèle est la simplification pour le client. Au lieu de devoir coordonner plusieurs prestataires, souvent dans des lieux différents, le client n'a qu'un seul interlocuteur pour l'ensemble du processus. Cela permet non seulement de réduire les risques de malentendus ou de délais dus à la gestion de différents prestataires, mais aussi d'obtenir des résultats cohérents et de mieux contrôler les coûts et les délais. Le modèle "One Stop, One Shop" permet ainsi de simplifier la relation client, de réduire les points de friction et de créer un véritable partenariat à long terme.

#### Innovation et création haut de gamme :

Ce rapprochement permet également de favoriser l'innovation, car les équipes des Studios de Paris et de Mikros Image pourront échanger plus facilement leurs idées, leurs compétences et leurs expériences. La combinaison de l'expertise en effets visuels et animation de Mikros Image avec les installations de pointe des Studios de Paris peut aboutir à des créations d'une grande qualité, tant sur le plan technique que créatif. Les talents des deux entités, travaillant dans un environnement partagé, pourront ainsi innover ensemble pour répondre aux exigences toujours croissantes des clients, qu'il s'agisse de réalisations cinématographiques, de publicités, de séries télévisées ou de projets numériques.

### **Optimisation des coûts :**

En regroupant toutes les étapes de la production sur un même site, ce modèle permet de réduire les coûts liés à la coordination entre différents prestataires, aux déplacements et aux différentes interfaces nécessaires à la gestion de projets multiples. Les clients bénéficient ainsi d'une solution plus économique, avec une meilleure maîtrise des coûts de production, tout en maintenant un niveau de qualité élevé. La mutualisation des équipements et des technologies (comme les studios, les caméras, les équipements de capture de mouvement) contribue également à cette optimisation financière.

### **Avantage concurrentiel sur le marché :**

En offrant cette solution "One Stop, One Shop", le rapprochement entre Mikros Image et Les Studios de Paris crée un avantage concurrentiel unique. Le marché de la production audiovisuelle et cinématographique étant très compétitif, cette intégration permet de se différencier en offrant une solution plus cohérente et complète, capable de répondre rapidement aux besoins complexes des clients, tout en garantissant une qualité et une expertise qui couvrent l'ensemble du processus créatif et technique.

### **Flux d'affaires :**

L'alliance avec Eagle Pictures, permet d'assurer un flux d'affaires supplémentaire à Mikros Image par rapport au Business Plan existant, notamment au travers des partenariats avec les Majors américaines comme WARNER, SONY, PARAMOUNT.

Ces synergies opérationnelles permettraient non seulement de maximiser les ressources disponibles, mais aussi de créer un environnement collaboratif et plus flexible pour répondre aux besoins des projets ambitieux, tout en offrant une expérience optimale aux clients.

## **4.2. Plan d'affaires**

---

### **Volet social :**

Dans le cadre de cette cession, 90 salariés permanents seront repris sur les 302 effectifs sous contrat, soit 30% de l'effectif actuel, incluant les opérateurs, ainsi que les trois directeurs des business units.

Ces salariés bénéficieront de la reprise intégrale de leurs acquis sociaux, y compris leur ancienneté, leurs droits aux congés payés et tous les avantages contractuels en vigueur.

Une attention particulière sera portée à l'intégration des modalités de télétravail, afin de garantir la flexibilité nécessaire pour certains postes.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de déplacement en région parisienne des sites de production vers la Plaine Saint-Denis (7000 m<sup>2</sup> aujourd'hui disponibles), des solutions seront mises en place pour accompagner les salariés concernés par ce déplacement, tant sur le plan logistique que financier, afin d'assurer une transition sereine et équitable.

L'objectif est de préserver les compétences clés, de maintenir une continuité dans les conditions de travail et de garantir une transition fluide pour tous les collaborateurs concernés.

Il est convenu qu'en fonction du redéploiement de la société, les salariés (libérés de leurs obligations) auront une priorité de réembauchage.

## **Volet financier :**

Nous allons nous appuyer sur les prévisions établies par les managers des BU en tenant compte des synergies et des économies d'échelle.

## **Les actions d'optimisation et développement à mener :**

### ***Réduction des Coûts Structurels***

- **Fusion et mutualisation des fonctions support** : RH, comptabilité et contrôle de gestion entre les trois BU pour une plus grande efficacité.
- **Rationalisation des locaux** : Concentration des équipes sur un site unique (Studios de Paris) pour optimiser les coûts immobiliers.
- **Optimisation des contrats de travail** : Maintien des compétences clés tout en ajustant les effectifs administratifs et en limitant le recours aux CDDU.
- **Automatisation des processus** : Implémentation de logiciels basés sur l'IA pour optimiser la gestion des projets et des ressources.
- **Maintien et poursuite des investissements dans la R&D** : les équipes de la R&D seront maintenues et renforcées.

### ***Stratégie Commerciale***

- **Expansion sur le marché US** via Eagle Pictures, facilitant l'accès aux grands studios.
- **Offre d'IA appliquée à l'animation et aux VFX** pour réduire les coûts de production et proposer des services innovants.
- **Renforcement du positionnement sur les plateformes de streaming** en diversifiant les collaborations avec Netflix, Amazon Prime, et Disney+.
- **Développement de productions internes** pour diversifier les sources de revenus et valoriser les compétences internes.

### ***Synergies avec Eagle Pictures et Studios de Paris***

- **Intégration des services de Mikros aux Studios de Paris** : Captation des productions locales et optimisation des infrastructures.
- **Création d'un pôle d'innovation IA en post-production** pour automatiser certaines tâches et améliorer la rentabilité.
- **Optimisation des pipelines de production** entre animation, VFX et publicité pour fluidifier les cycles de production.
- **Co-développement de contenus originaux** avec Eagle Pictures pour maximiser la rentabilité des investissements technologiques.
- **Développement d'un service de production virtuelle** utilisant des écrans LED et des environnements 3D en temps réel.

### ***Alliances et Partenariats à développer :***

- **Accords avec des plateformes de streaming** pour fournir des services VFX et d'animation à des acteurs comme Netflix ou Amazon Prime.
- **Collaboration avec des laboratoires de recherche en IA** pour développer des solutions de production assistée.
- **Développement de partenariats avec des écoles de cinéma et d'animation** pour attirer de nouveaux talents et renouveler les compétences.

- **Investissement dans des start-ups innovantes** spécialisées en production virtuelle et en animation assistée par IA.

Les repreneurs feront leur affaire du financement du cycle d'exploitation (BFR)

Les principaux agrégats (Sales Revenue, Direct Margin, Production Margin, EBITDA) proviennent du Business Plan fourni par les managers des trois Business Units (THE MILL, MPC, MIKROS ANIMATION). Nous avons procédé à quelques ajustements sur les années 2026 et 2027 (Nous manquons cruellement de temps d'informations afin d'approfondir notre réflexion)

(in M €)	MIKROS IMAGE			MPC PARIS LIEGE		
	2025	2026	2027	2025	2026	2027
Revenues	49,19	54,11	59,52	17,51	19,26	21,19
Direct Margin	15,25	16,77	18,45	12,07	11,83	13,01
Production Margin	5,50	4,30	4,87	10,04	9,60	10,56
EBITDA	(1,32)	1,05	1,44	7,98	8,83	9,75

(in M €)	THE MILL PARIS LIEGE			MIKROS ANIMATION		
	2025	2026	2027	2025	2026	2027
Revenues	16,68	18,35	20,18	15,00	16,50	18,15
Direct Margin	11,75	11,62	12,78	(8,57)	(6,67)	(7,34)
Production Margin	9,14	8,75	9,63	(13,69)	(14,05)	(15,32)
EBITDA	7,73	8,02	8,86	(17,03)	(15,79)	(17,17)

### 4.3. Les moyens mis à disposition de MIKROS Image

Ce rapprochement avec les Studios de Paris permet à Mikros Image de bénéficier d'un ensemble d'atouts stratégiques pour affirmer et développer son identité, tant sur le marché national qu'international.

#### **Des infrastructures modernes et performantes**

Mikros Image aura accès à des espaces de bureaux à la pointe, ainsi qu'à des studios de production de grande envergure. Ces équipements permettent d'optimiser les processus de création et de post-production, tout en maintenant des standards de qualité élevés.

#### **Un renforcement de l'identité par Eagle Pictures**

Si Mikros Image est déjà bien implantée sur le marché international, le rapprochement avec Eagle Pictures permettra de renforcer considérablement son identité à l'échelle mondiale. Grâce à cette plateforme stratégique, Mikros Image bénéficiera de synergies accrues, notamment dans la distribution et la production, consolidant ainsi son rôle clé dans l'industrie cinématographique et audiovisuelle à l'échelle internationale.

#### **Un réseau étendu et une clientèle élargie**

En s'associant avec les Studios de Paris, Mikros Image pourra également tirer parti d'un réseau de clients et partenaires influents, tout en capitalisant sur la réputation et l'expertise de l'ensemble du groupe. Cette collaboration contribuera à renforcer sa position sur les marchés locaux et internationaux.

Grâce à ces moyens mis à disposition, Mikros Image pourra développer sa présence à l'international tout en affirmant son identité unique et son expertise dans un secteur en constante évolution.

## 5. PERIMETRE DE LA REPRISE

L'auteur de l'offre se propose de reprendre à la barre du Tribunal divers éléments incorporels et corporels du fonds de commerce appartenant à la société MIKROS Image, à l'exclusion de tout autre.

### 5.1. Eléments incorporels

---

Reprise de tous les éléments incorporels figurant au bilan de Mikros Image\*.

(\*) concernant les baux, rue du Renard et rue de Hauteville, nous souhaitons renégocier les conditions des baux. En cas d'échec, nous re-déployerons dans les locaux de la Plaine Saint Denis.

Reprise de la clientèle et des contrats en cours.

### 5.2. Eléments corporels

---

Reprise de l'intégralité des immobilisations corporelles. (Détail non fourni)

Concernant les contrats nécessaires à l'exploitation, nous nous réservons le droit de renégocier les conditions desdits contrats.

**Nous serons en mesure de fournir plus de détail sur la liste des contrats repris lorsque nous aurons accès aux locaux.**

### 5.3. Volet social

---

#### Emplois repris :

Dans le cadre des dispositions de l'article L.1224-1 du Code du travail, l'auteur de l'offre se propose de reprendre le bénéfice de quatre-vingt-dix postes de travail sur les trois-cent-deux existants au jour de la cession, se répartissant de la manière suivante :

- BU MPC : 45 personnes
- BU THE MILL : 25 personnes
- BU MIKROS ANIMATION : 20 personnes

**Cette offre est faite sous condition suspensive de la signature du contrat entre Mikros Animation et Paramount. Les conditions d'insuffisance, voir d'absence d'information, dans lesquelles le repreneur a dû travailler, nous conduit à annoncer à ce stade que nous participerons au processus d'amélioration de l'offre sur les emplois.**

### 5.4. Perspectives d'emplois

---

Le repreneur assumera la charge de tous les salaires des salariés repris à compter de la date du jugement agréant la présente offre, à l'exclusion de tous arriérés, reliquats éventuels ou rémunérations différées.

Dans le cadre du développement de l'entreprise que le repreneur juge rapide, celui-ci s'engage à proposer en priorité au personnel qui aura été licencié une priorité d'embauche.

## 6. PRIX DE CESSION

### 6.1. Détermination du prix de cession des actifs corporels et incorporels et du stock

Le prix de cession est décomposé de la manière suivante :

**Pour les éléments incorporels :** La somme de 10.000 € (Dix MILLE euros)

**Pour les éléments corporels :** La somme de 90.000 € (Quatre-vingt dix MILLE euros)

**Pour les encours de production, le Cessionnaire en fera son affaire**

**TOTAL : 100.000 € (Cent MILLE euros)**

L'auteur de l'offre se réserve la possibilité d'améliorer le prix offert dans le cadre de l'offre définitive.

**La présente offre est faite sous les deux conditions suspensives suivantes :**

- **L'accord du conseil d'administration des Studios de Paris (qui n'a pu être réuni dans un délai aussi court),**
- **De la poursuite des relations commerciales avec Paramount au bénéfice de la Business Unit Mikros Animation et sa confirmation juridique.**

### 6.2. Paiement du prix

Le candidat remettra à l'administrateur judiciaire quelques jours avant l'audience au cours de laquelle le Tribunal arrêtera le plan de cession de la société MIKROS image un virement d'un montant de **100.000 € (cent mille euros)** sur le compte CDC du Mandataire Judiciaire pour ce qui concerne les actifs corporels, incorporels ainsi que les stocks.

## 7. ELEMENTS COMPLEMENTAIRES

### 7.1. Pérennité de l'offre - Garantie de bonne exécution

L'auteur de l'offre, en sa qualité de professionnel et compte tenu de sa connaissance du marché, est bien fondé à considérer que l'opération projetée se réalise dans les plus brefs délais.

L'entrée en jouissance devant se faire au plus tard dès le lendemain du jugement autorisant la cession de l'entreprise.

La société s'engage à signer les actes de cession dans les 2 mois suivants l'adoption du plan à son profit.

Ce point est considéré par le preneur comme une condition essentielle et déterminante de son engagement en l'absence de laquelle il n'aurait pas souscrit à la présente offre.

### 7.2. Projet de cession des éléments d'actifs

Le candidat indique qu'il n'est pas envisagé de cession d'actifs au cours des deux années suivant la cession conformément aux dispositions de l'article L. 642-2, 7° du Code de commerce.

Toutefois, il s'engage à informer le Tribunal des éventuelles cessions d'actifs envisagées au cours des deux prochaines années.

### 7.3. Date de validité de l'offre

La date de validité de l'offre est fixée au 31 mars 2025.

\*\*\*

Le Tribunal retiendra en définitive que la bonne compréhension des difficultés passées et de l'activité, ajoutée à la solidité financière et aux ambitions de développement qui sont celles de l'auteur de la présente offre sont incontestablement de nature à démontrer le sérieux de cette dernière et à favoriser la pérennité des emplois et de l'activité.

FAIT à PARIS,  
LE 7 mars 2025

Pour la société Les Equipes du Made in France,  
Arnaud MONTEBOURG

DocuSigned by:

Arnaud Montebourg

FFF16DA79F7D40C...

Pour les Studios de PARIS,  
Brigitte SEGAL

DocuSigned by:

Brigitte SEGAL

01EB5626B291474...

## 8. ANNEXES

### 8.1. Annexes pour les Studios de Paris

---

- ANNEXE 1 : Extrait de K-BIS
- ANNEXE 2 : Comptes annuels des trois derniers exercices
- ANNEXE 3 : Répartition du capital social et des droits de vote
- ANNEXE 4 : Copie de la pièce d'identité du dirigeant
- ANNEXE 5 : Présentation commerciale du candidat et de son activité
- ANNEXE 6 : Une attestation d'indépendance
- ANNEXE 7 : Une déclaration sur l'honneur

### 8.2. Annexes pour les Equipes du Made in France

---

- ANNEXE 8 : Extrait de K-BIS
- ANNEXE 9 : Comptes annuels des trois derniers exercices
- ANNEXE 10 : Répartition du capital social et des droits de vote
- ANNEXE 11 : Copie de la pièce d'identité du dirigeant
- ANNEXE 12 : Présentation commerciale du candidat et de son activité
- ANNEXE 13 : Une attestation d'indépendance
- ANNEXE 14 : Une déclaration sur l'honneur

### 8.3. Annexes pour Bernard Chaussegros

---

- ANNEXE 15 : Présentation

Annexes pour Les Equipes Du Made In France

**Greffé du Tribunal des Activités Économiques de Paris**

1 quai de la Corse  
75198 Paris CEDEX 04

N° de gestion 2015B00684

**Extrait Kbis****EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**

à jour au 21 février 2025

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	808 923 841 R.C.S. Paris
<i>Date d'immatriculation</i>	13/01/2015
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	<b>Les équipes du made in France</b>
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	266 700,00 EUROS
<i>Adresse du siège</i>	9 rue Charlot 75003 Paris
<i>Activités principales</i>	L'acquisition et la gestion d'actifs et de titres mobiliers dans toute société ou entité juridique afin d'élaborer et de mettre en œuvre des projets Made in France.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 12/01/2114
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	30 juin

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES****Président**

<i>Nom, prénoms</i>	Montebourg Arnaud
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 30/10/1962 à Clamecy (58)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	Les Cadolles des Bois 71440 Montret

**Commissaire aux comptes titulaire**

<i>Dénomination</i>	DbA Audit
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	34-36 rue du Louvre 75001 Paris
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	481 828 606 Paris

**Commissaire aux comptes suppléant**

<i>Nom, prénoms</i>	Dalakupeyan Antoine
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 29/05/1975 à Ota (2A)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel ou adresse professionnelle</i>	36 rue du Louvre 75001 Paris

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

<i>Adresse de l'établissement</i>	9 rue Charlot 75003 Paris
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	L'acquisition et la gestion d'actifs et de titres mobiliers dans toute société ou entité juridique afin d'élaborer et de mettre en œuvre des projets Made in France.
<i>Date de commencement d'activité</i>	09/01/2015
<i>Origine du fonds ou de l'activité</i>	Création
<i>Mode d'exploitation</i>	Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT





**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Exercice ouvert le	01072023	et clos le	30062024
<b>Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe</b>			
<b>Si PME innovantes, cocher la case ci-contre</b>			
<b>Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case</b>			

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE	
SIRET 8 0 8 9 2 3 8 4 1 0 0 0 3 1	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
9 RUE CHARLOT	
75003 PARIS	

<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>	
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
<b>Pour les sociétés filiales, désignation</b>	
SIRET	

<b>B ACTIVITÉ</b>	
Activités exercées	Activités des sociétés holding
	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	Déficit	195599
Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%				
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%		

<b>3 Abattements sur le bénéfice et exonérations</b>				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies		
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	
Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Autres dispositifs				
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) :			Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b>	dans le secteur productif, art. 244 quater W
--	--

<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

<b>F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

<b>G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b> (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	

<b>H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>	
L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée	<input checked="" type="checkbox"/> LOOP V5.20.0
Examen de conformité fiscale	

<input checked="" type="checkbox"/> Prestataire de confiance : SA JPA ENTREPRISES 412508244 7 Rue Galilée 75116 PARIS
---

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
JPA ENTREPRISES 7 Rue Galilée 75116 PARIS	
Tél:	Tél:

OGA/OMGA ou Viseur conventionné	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: Lieu: PARIS
	Qualité et nom du signataire: M Montebourg - Président
	Signature :
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné :	

**ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065**

SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE

30062024

<b>I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES</b>			
Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	payées par la société elle-même	<b>a</b>	payées par un établissement chargé du service des titres
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>		<b>c</b>	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		<b>d</b>	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>		<b>e</b>	
		<b>f</b>	
		<b>g</b>	
		<b>h</b>	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>		<b>i</b>	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		<b>j</b>	
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>		<b>Total (a à h)</b>	

<b>J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES</b> (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés;  * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés,  gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>

<b>K DIVERS</b>
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

<b>L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION</b>			
REMUNERATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0%	à 15%	à 19%
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

<b>M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS</b>	
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus délivrés	

Désignation de l'entreprise : <b>SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>1   2</b>			
Adresse de l'entreprise <b>9 RUE CHARLOT 75003 PARIS</b>		Durée de l'exercice précédent * <b>1   2</b>			
Numéro SIRET * <b>8   0   8   9   2   3   8   4   1   0   0   0   3   1</b>			Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N clos le, <b>3   0   0   6   2   0   2   4</b>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
		Net 3			
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB		AC		
	Frais de développement * CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires AF	7622	AG	7622	
	Fonds commercial (1) AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles AJ		AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL		AM		
	Terrains AN		AO		
	Constructions AP		AQ		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		AS		
	Autres immobilisations corporelles AT	20172	AU	19016	1156
Immobilisations en cours AV		AW			
Avances et acomptes AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS		CT		
	Autres participations CU	1941732	CV	95000	1846732
	Créances rattachées à des participations BB	347533	BC	35000	312533
	Autres titres immobilisés BD		BE		
	Prêts BF		BG		
Autres immobilisations financières * BH	13600	BI		13600	
<b>TOTAL (II)</b> BJ	<b>2330660</b>	<b>BK</b>	<b>149016</b>	<b>2181644</b>	
ACTIF CIRCULANT STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL		BM		
	En cours de production de biens BN		BO		
	En cours de production de services BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis BR		BS		
	Marchandises BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes BV		BW		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)* BX	201430	BY	201430
		Autres créances (3) BZ	63456	CA	63456
		Capital souscrit et appelé, non versé CB		CC	
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres ..... ) CD	35382	CE	35382
Disponibilités CF		43063	CG	43063	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)* CH		CI		
	<b>TOTAL (III)</b> CJ	<b>343333</b>	<b>CK</b>	<b>343333</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Écarts de conversion actif * (VI) CN				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b> CO	<b>2673994</b>	<b>IA</b>	<b>149016</b>	<b>2524977</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	361133	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise		SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		30062024	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....254430..)	DA	254430		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....	DB	2419415		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="text" value="EK"/> )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1821		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="text" value="B1"/> )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <input type="text" value="EJ"/> )	DG			
	Report à nouveau	DH	-187804		
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	-195708		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	2292153	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="text" value="EI"/> )	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	39138		
	Dettes fiscales et sociales	DY	88800		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	301		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	104583		
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC	232824		
	Ecart de conversion passif *	ED			
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	2524977		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	232824			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

		Exercice N		Néant <input type="checkbox"/> *		
				Désignation de l'entreprise : <b>SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE</b>		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue	} biens *	FD	FE	FF	
			} services *	FG	375455	FH
	<b>Chiffres d'affaires nets *</b>	FJ		375455	FK	FL
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ	62	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	375518
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	292817	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	2409	
	Salaires et traitements *			FY	215113	
	Charges sociales (10)			FZ	84499	
	<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements * (dont montant de l'amortissement du fonds de commerce	HS	GA	452
			- dotations aux provisions			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	78	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	595372	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				GG	-219854	
<b>opérations en commun</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	Produits financiers de participations (5)			GJ	200	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	200	
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	-4079	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	-4079	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				GV	4279	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>				GW	-215574	

Désignation de l'entreprise		SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE		Néant <input type="checkbox"/> *		
				<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *		HB	56375		
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	<b>56375</b>		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	109		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *		HF	36400		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)		HG			
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	<b>36509</b>		
<b>4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>				HI	<b>19866</b>	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)	HJ			
Impôts sur les bénéfices *		(X)	HK			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>				HL	<b>432093</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>				HM	<b>627801</b>	
<b>5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)</b>				HN	<b>-195708</b>	
RENVVOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY		
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)	1G		
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *	HP		
			– Crédit-bail immobilier	HQ		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)		1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J		
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K		
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	( dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5	)	A2
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :		facultatives	A6	obligatoires
		dont cotisations facultatives Madelin	A7			
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels :			Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
<b>Détail en annexe</b>						
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise : **SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE**

 Exercice N, clos le : **30062024**

<b>DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	
Charges sur opérations de gestion	109
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	36400
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Amortissements des charges à répartir	
<b>TOTAL</b>	<b>36509</b>
<b>DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
Produits sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	56375
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Provision spéciale de réévaluation	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
<b>TOTAL</b>	<b>56375</b>
<b>DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS</b>	
Achats	
Services extérieurs	
Impôts et taxes	
Charges de personnel	
Charges de gestion courante	
Charges financières	
Redevances de crédit-bail	
<b>TOTAL</b>	
<b>DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS</b>	
Ventes	
Subventions d'exploitation	
Produits de gestion courante	
Produits financiers	
<b>TOTAL</b>	

Désignation de l'entreprise		SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE				30062024		Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
		1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	7622	KE		KF		
CORPO RE LLES	Terrains			KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN		KO		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS		KT		KU		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW		KX		
		Matériel de transport *		KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	20172	LC		LD		
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI		IJ		
	Avances et acomptes			LK		LL		LM		
	TOTAL III			LN	20172	LO		LP		
FIN ANCIÈ RES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T			
	Autres participations		8U	1063422	8V		8W	1457467		
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	8800	1U		1V	13600		
	TOTAL IV		LQ	1072222	LR		IS	1471067		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	1100018	ØH		ØJ	1471067		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
		par virement de poste à poste		3		4				
INCO RP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV		LW	7622	1X		
CORPO RE LLES	Terrains	IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agenets et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers	IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT	20172	MU	
		Emballages récupérables et divers*	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
TOTAL III		IY		NG		NH	20172	NI		
FIN ANCIÈ RES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations	IØ		ØX	231625	ØY	2289265	ØZ		
	Autres titres immobilisés	I1		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières	I2		2E	8800	2F	13600	2G		
	TOTAL IV	I3		NJ	240425	NK	2302865	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	240425	ØL	2330660	ØM		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <b>SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE</b>	30062024	Néant <input type="checkbox"/> *
--	----------	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I		RK		RM		RN		RO	
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	18563	QM	452	QN		QO	19016
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	18563	QV	452	QW		QX	19016
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	18563	ØP	452	ØQ		ØR	19016

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5					N6
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU					RV
Autres immob. incor		N7	N8	P6	P7	P8	P9					Q1
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC					SD
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7					Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5					R6
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3					S4
	Inst. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1					T2
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8					T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6					U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4					V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2					W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9					X1
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7					X8
Frais d'acquisition de titres de participations		NL				NM						NO
TOTAL III												
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU					NV
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW		Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*				
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations					SP	SR

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		02	03	04	05	
		9U	9V	9W	9X	
		95000			95000	
		06	07	08	09	
		35000			35000	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A		
<b>TOTAL III</b>	7B	130000	TY	TZ	UA	130000
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	130000	UB	UC	UD	130000
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	UF		
			UG	UH		
			UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						



CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL	347533	UM	347533	UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	13600	UV	13600	UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	201430		201430					
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	6000		6000				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	7609		7609				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	49847		49847					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS								
	TOTAUX			VT	626020	VU	626020	VV			
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	39138		39138						
Personnel et comptes rattachés		8C	8615		8615						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	37451		37451						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	35067		35067					
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	7665		7665					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	301		301						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L	104583		104583						
TOTAUX			VY	232824	VZ	232824					
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	34535	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise <b>SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE</b>		Exercice N clos le						
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) <input type="checkbox"/> ET <input type="checkbox"/> Néant <input type="checkbox"/> *		3 0 0 6 2 0 2 4						
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>			BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)		WA					
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	( Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 sexies D du CGI)	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)	XX				
	Amendes et pénalités	WJ	109 Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis du CGI) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *			XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)			I7				
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
	Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR)	I8			
		- imposées au taux de 0%	ZN					
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		Plus-values nettes à court terme	WN					
		Plus-values soumises au régime des fusions	WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)				XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art.39-1-3 <sup>ème</sup> et 212 du CGI)	SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW				
			Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8				
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3				
			<b>TOTAL I</b>	<b>WR 109</b>				
<b>II. DÉDUCTIONS</b>			PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	<b>WS 195708</b>				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *				WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)				WU				
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV				
			- imposées au taux de 0 %	WH				
			- imposées au taux de 19 %	WP				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure	WW				
			- imputées sur les déficits antérieurs	XB				
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %			I6				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *			WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits net des actions et parts d'intérêts	(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A	)	XA			
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX				
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *				ZY				
Majoration d'amortissement *				XD				
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles (art.44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (art.44 sexies)	L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)	L5	XF
		ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)				XS				
Dédutions diverses à détailler sur feuillet séparé	(	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	0	Dont déduction except. simulateur de conduite (art.39 decies E)	YH	)	
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies C)	YC		
		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art.39 decies D)	YD		
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		
		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y2	<b>0</b>			
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>			<b>TOTAL II</b>	<b>XH 195708</b>				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{	Bénéfice (I moins II)	XI				
			Déficit (II moins I)		XJ	<b>195599</b>		
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					XL			
<b>RÉSULTAT FISCAL</b>		<b>BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)</b>		<b>XN</b>	<b>XO 195599</b>			

Désignation de l'entreprise : <b>SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE</b>	Néant <input type="checkbox"/> *
<b>30062024</b>	

<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		<b>118859</b>
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)	K6		<b>118859</b>
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ		<b>195599</b>
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK		<b>314458</b>
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	ZT		<b>12321</b>
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Total des provisions pour risques et charges			
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Total des provisions pour dépréciation			
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
Total des charges à payer			
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b> à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
	↓ ligne WI		↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : **SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE**

Exercice N clos le : **30062024**

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
Autres provisions			
TOTAL			
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
TOTAL			

**DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES**

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
TOTAL WQ		TOTAL XG	

Désignation de l'entreprise : <b>SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE</b>												Néant <input type="checkbox"/> *			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	-189370	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB								
						- Autres réserves	ZD								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	1565		Dividendes	ZE									
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZF									
	<b>TOTAL I</b>	ØF	-187804		Report à nouveau	ZG						-187804			
			(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZH							-187804				
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>															
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail J7 )										YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance										YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois J8 )										XQ	58972			
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	175628			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV				
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ES )										ST	58217			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	292817			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ZS )										9Z	2409			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	2409			
TVA	- Montant de la TVA collectée										YY	80955			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	43917			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *										ØB	216528			
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%			
	- Numéro de centre agréé * XP										- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG				
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH					
RÉGIME DE GROUPE *	<b>Société:</b> résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe		JA	Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL								
				Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC								
	<b>Groupe:</b> résultat d'ensemble		JD	Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO								
				Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF								
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ									

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE

Néant  \***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Date d'acquisition des éléments cédés* et Nature <small>(1)</small>	Valeur d'origine* <small>(2)</small>	Valeur nette réévaluée* <small>(3)</small>	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt <small>(4)</small>	Autres amortissements* <small>(5)</small>	Valeur résiduelle <small>(6)</small>
1 28/03/2019 5 titres ( 1000 €) NETFRAME	5000				5000
2 25/09/2020 4 900 titres à 1 € CO2 responsables	4900				4900
3 01/03/2023 Titres PBA	20000				20000
4 25/05/2023 32 Titres Utenda	3200				3200
5 25/05/2023 65 Titres Utenda (CES PT - 25/05/2024)	3300				3300
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
<b>TOTAL</b>	<b>36400</b>				<b>36400</b>

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES****Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

Prix de vente <small>(7)</small>	Montant global de la plus-value ou de la moins-value <small>(8)</small>	Court terme <small>(9)</small>	Long terme <small>(10)</small>			Plus-value taxables à 19 % (1) <small>(11)</small>
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1 5000						
2 4900						
3 39975	19975	19975				
4 3200						
5 3300						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13						
14						
15						
16						
17						
<b>TOTAL</b>	<b>56375</b>	<b>19975</b>	<b>19975</b>			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE</b>					
		<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>			
		Court terme <small>(9)</small>	Long terme <small>(10)</small>		Plus-value taxable à 19 % <small>(1)</small> <small>(11)</small>
			19 %	15 % ou 12,8 %	
<b>Total des plus ou moins-values nette fiscale</b>		<b>19975</b>			
<b>II - Autres éléments</b>	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				
	<b>CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique)</b>	<b>19975</b>			
<b>CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique)</b>	<b>(A)</b>	<b>(B)</b> (Ventilation par taux)		<b>(C)</b>	
<b>CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %</b>					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE</b>	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	------------------------------------	----	---

**A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME**  
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 <sup>ter</sup> et 1 <sup>quater</sup> CGI)				
<b>TOTAL 1</b>					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de				
	N-1				
	N-2				
	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 <sup>ter</sup> et 1 <sup>quater</sup> du CGI)					
(à préciser) au titre de :					
N-7					
N-8					
N-9					
<b>TOTAL 2</b>					

**B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS**

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
<b>TOTAL</b>				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE** Néant  \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❶.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❶.	

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
 ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine ❶		Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\***

Origine ❶		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col.6=2+3-4-5 ❹
		À 19 %, ou à 15 % ❺	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❻			
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <u>SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE</u>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

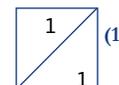
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	<b>3</b>					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	<b>6</b>					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)</b>				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice <b>①</b>	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année <b>②</b>	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice <b>⑤</b>
		donnant lieu à complément d'impôt <b>③</b>	ne donnant pas lieu à complément d'impôt <b>④</b>	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: <b>SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le: <b>0 1 0 7 2 0 2 3</b>		et clos le: <b>3 0 0 6 2 0 2 4</b>	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :		YP	2
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	375455
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
<b>TOTAL 1</b>		OX	375455
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	62
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Retenues sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
<b>TOTAL 2</b>		OM	62
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats		ON	2930
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	236717
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	78
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
<b>TOTAL 3</b>		OJ	239726
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée		(total 1 + total 2 - total 3)	OG
			135791
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.		SA	135791
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)		GX	Effectifs au sens de la CVAE *
			EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)			HX
Période de référence		GY	GZ
Date de cessation			HR
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 | 0 | 0 | 6 | 2 | 0 | 2 | 4

N° SIRET

8 | 0 | 8 | 9 | 2 | 3 | 8 | 4 | 1 | 0 | 0 | 0 | 3 | 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE

ADRESSE (voie) 9 RUE CHARLOT

CODE POSTAL 75003

VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	25146
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	4	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	229284

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination   
 N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2) M Nom patronymique Montebourg Prénom(s) Arnaud  
 Nom marital MONTEBOURG % de détention 78,61 Nb de parts ou actions 200000  
 Naissance : Date 30101962 N° Département 58 Commune CLAMECY Pays   
 Adresse : N°  Voie Les Cadolles des Bois  
 Code Postal 71440 Commune Montret Pays

Titre (2)  Nom patronymique  Prénom(s)   
 Nom marital  % de détention  Nb de parts ou actions   
 Naissance : Date  N° Département  Commune  Pays   
 Adresse : N°  Voie   
 Code Postal  Commune  Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
2

(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 2 4

N° SIRET 8 0 8 9 2 3 8 4 1 0 0 0 3 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE

ADRESSE (voie) 9 RUE CHARLOT

CODE POSTAL 75003 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	13
--	----	----

Forme juridique SAS Dénomination U.T.A  
 N° SIREN (si société établie en France) 8 5 2 1 0 4 2 9 8 % de détention 51,00  
 Adresse : N° 95 Voie Rue  
 Code Postal 75008 Commune PARIS Pays

Forme juridique SAS Dénomination JOUXT  
 N° SIREN (si société établie en France) 8 7 7 7 9 8 1 3 2 % de détention 50,00  
 Adresse : N° 19 Voie Rue Eric Tabarly  
 Code Postal 62840 Commune SAILLY SUR LA LYS Pays

Forme juridique SAS Dénomination CO2 Responsables  
 N° SIREN (si société établie en France) 8 9 0 3 4 2 0 8 2 % de détention 49,00  
 Adresse : N° 5 Voie rue des Allumettes Aix en Provence  
 Code Postal 13090 Commune Pays

Forme juridique SAS Dénomination SERAF  
 N° SIREN (si société établie en France) 8 3 7 7 3 6 6 7 7 % de détention 30,22  
 Adresse : N° 64 Voie Rue Sully  
 Code Postal 21000 Commune DIJON Pays

Forme juridique SADI Dénomination B.F.R  
 N° SIREN (si société établie en France) 8 5 3 0 6 7 5 7 7 % de détention 24,24  
 Adresse : N° 66 Voie Avenue des Champs Elysées  
 Code Postal 75008 Commune PARIS Pays

Forme juridique SAS Dénomination STEM  
 N° SIREN (si société établie en France) 8 9 1 8 6 1 9 1 6 % de détention 20,22  
 Adresse : N° 60 Voie Bd Saint Michel PARIS  
 Code Postal 75006 Commune Pays

Forme juridique SAS Dénomination SICEF  
 N° SIREN (si société établie en France) 8 9 4 0 1 8 8 4 5 % de détention 20,00  
 Adresse : N° 60 Voie Boulevard Saint Michel  
 Code Postal 75006 Commune PARIS Pays

Forme juridique SAS Dénomination COFRAM  
 N° SIREN (si société établie en France) 8 3 8 1 5 2 8 9 0 % de détention 17,38  
 Adresse : N° 95 Voie Rue DE LA BOETIE  
 Code Postal 75008 Commune PARIS 08 Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



18

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

2
2

(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 | 0 | 0 | 6 | 2 | 0 | 2 | 4 |

N° SIRET 8 | 0 | 8 | 9 | 2 | 3 | 8 | 4 | 1 | 0 | 0 | 0 | 3 | 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE

ADRESSE (voie) 9 RUE CHARLOT

CODE POSTAL 75003 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	13
--	----	----

Forme juridique SADI Dénomination UTENDA CAPITAL

N° SIREN (si société établie en France) 9 | 5 | 3 | 3 | 3 | 0 | 3 | 3 | 9 | % de détention 17,11

Adresse : N° 6 Voie RUE SAINT JOSEPH

Code Postal 75002 Commune PARIS Pays FR

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Edité à partir de Loop V5.21.0

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01072022	et clos le	30062023
<b>Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe</b>			
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre			
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case			

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE	
SIRET 8 0 8 9 2 3 8 4 1 0 0 0 3 1	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
73 RUE DE COURCELLES	
75008 PARIS	

<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation	
SIRET	

<b>B ACTIVITÉ</b>	
Activités exercées	Activités des sociétés holding
	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal	0	Bénéfice imposable à 15%
	Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%		Déficit
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15%		
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
			PV exonérées (art. 238 quinquies)
<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b>	dans le secteur productif, art. 244 quater W
--	--

<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

<b>F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

<b>G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b> (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>

<b>H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>	
L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée	<input checked="" type="checkbox"/> LOOP V4.66.0
Examen de conformité fiscale	

<input checked="" type="checkbox"/> Prestataire de confiance : SA JPA ENTREPRISE 412508244 7 RUE GALILEE 75116 PARIS FRANCE
---

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
JPA ENTREPRISES 7 Rue Galilée 75116 PARIS	
Tél:	Tél:

OGA/OMGA ou Viseur conventionné	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: Lieu: PARIS
	Qualité et nom du signataire: M Montebourg - Président
	Signature:
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné	

**ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065**

SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE

30062023

<b>I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES</b>	
Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	payées par la société elle-même <b>a</b> / payées par un établissement chargé du service des titres <b>b</b>
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>	<b>c</b>
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	<b>d</b>
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>	<b>e</b>
	<b>f</b>
	<b>g</b>
	<b>h</b>
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>	<b>i</b>
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	<b>j</b>
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>	<b>Total (a à h)</b>

<b>J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES</b> (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés;  * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	Indemnités forfaitaires <b>5</b>	Remboursements <b>6</b>	Indemnités forfaitaires <b>7</b>	Remboursements <b>8</b>

<b>K DIVERS</b>	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)	

<b>L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION</b>			
REMUNERATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0%	à 15%	à 19%
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

<b>M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS</b>	
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus délivrés	

Désignation de l'entreprise :		SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois *		1   2		
Adresse de l'entreprise		73 RUE DE COURCELLES 75008 PARIS		Durée de l'exercice précédent *		1   8		
Numéro SIRET *		8   0   8   9   2   3   8   4   1   0   0   0   3   1						Néant <input type="checkbox"/> *
						Exercice N clos le, <b>3   0   0   6   2   0   2   3  </b>		
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
		Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	7622	AG		7622	
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP		AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	20172	AU	18563	1609	
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations		CU	753118	CV	95000	658118	
	Créances rattachées à des participations		BB	310304	BC	35000	275304	
	Autres titres immobilisés		BD		BE			
	Prêts		BF		BG			
	Autres immobilisations financières *		BH	8800	BI		8800	
TOTAL (II)		BJ	1100018	BK	148563	951454		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	149547	BY		149547	
		Autres créances (3)	BZ	51708	CA		51708	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	8	CE		8	
Disponibilités		CF	402745	CG		402745		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	719	CI		719		
	TOTAL (III)	CJ	604728	CK		604728		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1704747	1A	148563		1556183	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	310304	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise		<b>SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *	
			Exercice N	<b>30062023</b>	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... <b>236497</b> ...)		DA	<b>236497</b>	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....		DB	<b>1342359</b>	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )		DC		
	Réserve légale (3)		DD	<b>1821</b>	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )		DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <b>EJ</b> )		DG		
	Report à nouveau		DH	<b>-189370</b>	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI	<b>1565</b>	
	Subventions d'investissement		DJ		
	Provisions réglementées *		DK		
	<b>TOTAL (II)</b>		DL	<b>1392873</b>	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (III)</b>		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP		
	Provisions pour charges		DQ		
	<b>TOTAL (III)</b>		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS		
	Autres emprunts obligataires		DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	<b>34535</b>	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )		DV	<b>2253</b>	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	<b>19322</b>	
	Dettes fiscales et sociales		DY	<b>87418</b>	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
Compte régul.	Autres dettes		EA	<b>280</b>	
	Produits constatés d'avance (4)		EB	<b>19500</b>	
<b>TOTAL (IV)</b>		EC	<b>163310</b>		
Ecart de conversion passif *		ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>		EE	<b>1556183</b>		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2)	Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Écart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	<b>128774</b>		
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Désignation de l'entreprise : SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue	} biens *	FD	FE	FF	
			} services *	FG	FH	FI
	<b>Chiffres d'affaires nets *</b>	FJ		FK	FL	4 324 69
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP	10 000	
	Autres produits (1) (11)			FQ	22	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>				FR	44 249 1
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	14 131 5	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	3 111	
	Salaires et traitements *			FY	2 151 93	
	Charges sociales (10)			FZ	8 232 3	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	5 89
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	10	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				GF	44 254 4	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	-52
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	200	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN	1 927	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>				GP	2 127	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	508	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>				GU	508	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	1 618
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	15 65

Désignation de l'entreprise		<b>SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE</b>				Néant <input type="checkbox"/> *		
							<b>Exercice N</b>	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *					HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>					HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *					HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)					HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>					HH		
<b>4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>							HI	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise					(IX)	HJ		
Impôts sur les bénéfices *					(X)	HK		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>						HL	<b>444619</b>	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>						HM	<b>443053</b>	
<b>5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)</b>							HN	<b>1565</b>
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières				HY		
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)				IG		
	(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *				HP		
		– Crédit-bail immobilier				HQ		
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)					IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées					IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées					IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)					HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				RD		
	(9) Dont transferts de charges					A1	<b>10000</b>	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) ( dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5 )					A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :								
			facultatives	A6				
			dont cotisations facultatives Madelin	A7				
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels :					Exercice N			
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N			
					Charges antérieures	Produits antérieurs		

Désignation de l'entreprise		SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE		30062023		Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
		1		2		3		
				Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ	D8	D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	4691	KE	2931	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	Dont Composants M2	KP		KQ	KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	Dont Composants M3	KS		KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV		KW	KX	
		Matériel de transport *		KY		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	19072	LC	ID	1100
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *		LE		LF	IG	
		Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	IJ	
		Avances et acomptes		LK		LL	LM	
	TOTAL III			LN	19072	LO	LP	1100
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	8T	
Autres participations			8U	664556	8V	8W	398866	
Autres titres immobilisés			1P		1R	1S		
Prêts et autres immobilisations financières			1T		1U	1V	8800	
TOTAL IV			LQ	664556	LR	1S	407666	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			ØG	688320	ØH	ØJ	411697	
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN	CØ	DØ	D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO	LV	LW	7622	1X		
CORPORELLES	Terrains	IP	IY	LY	IY	IY		
	Constructions	Sur sol propre	IQ	MA	MB	MC		
		Sur sol d'autrui	IR	MD	ME	MF		
		Inst. gales, agenets et am. des constructions	IS	MG	MH	MI		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT	MJ	MK	ML		
		Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers	IU	MM	MN	MO	
	Matériel de transport		IV	MP	MQ	MR		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW	MS	MT	MU	20172	
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers*	IX	MV	MW	MX		
		Immobilisations corporelles en cours	MY	MZ	NA	NB		
	Autres immobilisations corporelles	Avances et acomptes	NC	ND	NE	NF		
		TOTAL III		IY	NG	NH	20172	NI
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence	IZ	ØU	M7	ØW		
Autres participations		IØ	ØX	ØY	ØZ	1063422		
Autres titres immobilisés		I1	2B	2C	2D			
Prêts et autres immobilisations financières		I2	2E	2F	2G	8800		
TOTAL IV		I3	NJ	NK	1072222	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	ØK	ØL	1100018	ØM		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE				30062023		Néant <input type="checkbox"/> *							
<b>CADRE A</b>															
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement			CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH						
TOTAL I			RK		RM		RN		RO						
Terrains			PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU						
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions			PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC						
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG						
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK						
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL	17973	QM	589	QN		QO	18563					
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT						
TOTAL II			QU	17973	QV	589	QW		QX	18563					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)			ØN	17973	ØP	589	ØQ		ØR	18563					
<b>CADRE B</b>															
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>															
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES					Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements	M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6			
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV		
Autres immob. incor	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1		
TOTAL I			RW		RX		RZ		SB		SC		SD		
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8		
Constructions	Sur sol propre		Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
Inst. gales, agenc et am. des const.			S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Inst. techniques mat. et outillage			T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
	Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II			X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations			NL												
TOTAL III															
Total général (I + II + III)			NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non venté (NP + NQ + NR)			NW												
<b>CADRE C</b>															
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9		Z8						
Primes de remboursement des obligations							SP		SR						

Désignation de l'entreprise		30062023			Néant <input type="checkbox"/>	
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations <ul style="list-style-type: none"> <li>- incorporelles</li> <li>- corporelles</li> <li>- titres mis en équivalence</li> <li>- titres de participation</li> <li>- autres immobilisations financières (1)*</li> </ul>	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		02	03	04	05	
		9U	9V	9W	9X	
		06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	130000	TY	TZ	UA	130000
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	130000	UB	UC	UD	130000
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF		
	- financières		UG	UH		
	- exceptionnelles		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						



CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL	310304	UM	310304		
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	8800	UV	UW	8800	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX	149547		149547		
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI					
	Personnel et comptes rattachés		UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	6000		6000	
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	3310		3310	
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN				
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC	42330		42330		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	66		66		
	Charges constatées d'avance		VS	719		719		
	TOTAUX			VT	521078	VU	512278	VV
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG					
	à plus d'1 an à l'origine		VH	34535		34535		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	19322		19322			
Personnel et comptes rattachés		8C	10498		10498			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	44311		44311			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	25460		25460		
	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	7148		7148		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J						
Groupe et associés (2)		VI	2253		2253			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	280		280			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ						
Produits constatés d'avance		8L	19500		19500			
TOTAUX			VY	163310	VZ	128774	34535	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	37531	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032			

Désignation de l'entreprise <b>SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE</b>		Exercice N clos le						
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) <input type="checkbox"/> ET		Néant <input type="checkbox"/> <b>13.01.0.612.0.2.31</b>						
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>			BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
			<b>WA 1565</b>					
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)		WB					
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	( Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D du CGI) )	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)	XX				
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 <i>bis</i> du CGI) *	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *			XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)			I7				
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7			
					K7			
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux de 0%	I8				
				ZN				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		Plus-values nettes à court terme Plus-values soumises au régime des fusions	WN				
				WO				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)				XR				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 <sup>ème</sup> et 212 du CGI)	SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW			
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y1				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3				
			<b>TOTAL I</b>	<b>WR 1565</b>				
<b>II. DÉDUCTIONS</b>			PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *				WT				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)				WU				
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV				
			- imposées aux taux de 0 %	WH				
			- imposées aux taux de 19 %	WP				
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure	WW				
			- imputées sur les déficits antérieurs	XB				
			Autres plus-values imposées au taux de 19 %	I6				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *				WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A			
			)		XA			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				ZX			
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *				ZY				
Majoration d'amortissement *				XD				
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles (art.44 <i>septies</i> )	K9	Entreprises nouvelles (art.44 <i>sexies</i> )	L2	J.E.I. (art. 44 <i>sexies</i> A)	L5	XF
		ZFU – TE (art. 44 <i>octies</i> A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 <i>terdecies</i> )	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 <i>sexdecies</i> )	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i> )	1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 <i>quaterdecies</i> )	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 <i>quindecies</i> )	PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 <i>septdecies</i> )	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)				XS				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> )		X9	0	Dont déduction except. simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)	YH	XG	
	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> A)		YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> C)	YC		
	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> B)		YB		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> D)	YD		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> F)		YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> G)		YL					
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y2	<b>0</b>			
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>			<b>TOTAL II</b>	<b>XH</b>				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{	Bénéfice (I moins II)	XI	<b>1565</b>			
			Déficit (II moins I)		XJ			
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *					<b>XL 1565</b>			
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	XO			

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER  
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B

Désignation de l'entreprise : <b>SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE</b>		30062023		Néant <input type="checkbox"/> *
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			K4	120425
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)			K4 bis	
Nombre d'opérations sur l'exercice			K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)			K5	1565
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)			K6	118859
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)			YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)			YK	118859
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>				
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice			ZT	14988
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>				
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI *		ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *				
		8X		8Y
		8Z		9A
		9B		9C
Total des provisions pour risques et charges				
Provisions pour dépréciation *				
		9D		9E
		9F		9G
		9H		9J
Total des provisions pour dépréciation				
Charges à payer				
		9K		9L
		9M		9N
		9P		9R
		9S		9T
Total des charges à payer				
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN		YO
			↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.



Désignation de l'entreprise : <b>SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE</b>										Néant <input type="checkbox"/> *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	14503	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-203874		Dividendes		ZD				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE					
	<b>TOTAL I</b>	ØF	-189370		Report à nouveau	ZF					
					(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZG	-189370				
			<b>TOTAL II</b>	ZH	-189370						
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>											
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail ) J7						YQ				
	– Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	– Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	– Sous-traitance						YT				
	– Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) J8						XQ	20535			
	– Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	52906			
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	– Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ) ES 30						ST	67872			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	141315			
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW				
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ) ZS						9Z	3111			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	3111			
TVA	– Montant de la TVA collectée						YY	130412			
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	19373			
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *						ØB	216365			
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	%			
	– Numéro de centre agréé * XP				– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	1		
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 %	JK	Plus-values à 0 %	JL					
			Plus-values à 19 %	JM	Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 %	JN	Plus-values à 0 %	JO					
			Plus-values à 19 %	JP	Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE**

 Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Date d'acquisition des éléments cédés* et Nature <small>(1)</small>		Valeur d'origine* <small>(2)</small>	Valeur nette réévaluée* <small>(3)</small>	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt <small>(4)</small>	Autres amortissements* <small>(5)</small>	Valeur résiduelle <small>(6)</small>
I - Immobilisations*	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
	13					
	14					
	15					
	16					
	17					
TOTAL						

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**
**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente <small>(7)</small>	Montant global de la plus-value ou de la moins-value <small>(8)</small>	Court terme <small>(9)</small>	Long terme <small>(10)</small>			Plus-value taxable à 19 % (1) <small>(11)</small>
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
TOTAL							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE</b>						
		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
		Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxable à 19 % (1)
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
<b>Total des plus ou moins-values nette fiscale</b>						
<b>II - Autres éléments</b>	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique)					
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique)					
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 %		(A)	(B) (Ventilation par taux)		(C)

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : <u>SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE</u>		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant	<input checked="" type="checkbox"/> *
<b>A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME</b> (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI)	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
	(à préciser) au titre de :	N-6			
		N-7			
		N-8			
N-9					
TOTAL 2					
<b>B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS</b>					
Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
<input type="checkbox"/> Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			<input type="checkbox"/> Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)		
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL					

Edité à partir de Loop V4.65.0

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE** Néant  \*

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8 % .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) .	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) .	

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1			
	N - 2			
	N - 3			
	N - 4			
	N - 5			
	N - 6			
	N - 7			
	N - 8			
	N - 9			
	N - 10			

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\***

Origine		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.6=2+3-4-5
		À 19 %, ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice	À 15 % Ou À 19 %		
①		②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



15

**RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS**

DGFIP N° 2059-D

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <b>SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE</b>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
		5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)</b>						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: <b>SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le: <b>0 1 0 7 2 0 2 2</b>	et clos le: <b>3 0 0 6 2 0 2 3</b>	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :	YP	2
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>		
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	432469
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
<b>TOTAL 1</b>	OX	432469
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	22
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	10000
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
<b>TOTAL 2</b>	OM	10022
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>		
Achats	ON	1677
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	119101
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	10
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
<b>TOTAL 3</b>	OJ	120789
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	321701
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.	SA	321701
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)	GX	432469
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	2
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 0 7 / 2 0 2 2
Date de cessation	GZ	3 0 / 0 6 / 2 0 2 3
	HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.		



17

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059F

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 (1)  
1

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 | 0 | 0 | 6 | 2 | 0 | 2 | 3 |

N° SIRET 8 | 0 | 8 | 9 | 2 | 3 | 8 | 4 | 1 | 0 | 0 | 0 | 3 | 1 |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE

ADRESSE (voie) 73 RUE DE COURCELLES

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	25146
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	211351

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique **SAS** Dénomination **L'ELAN SERVICES**  
 N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention **10,63** Nb de parts ou actions **25146**  
 Adresse : N° **665** Voie **RUE DES VOEUX ST GEORGES**  
 Code Postal **94290** Commune **VILLENEUVE LE ROI** Pays **FR**

Forme juridique \_\_\_\_\_ Dénomination \_\_\_\_\_  
 N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions \_\_\_\_\_  
 Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_  
 Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Forme juridique \_\_\_\_\_ Dénomination \_\_\_\_\_  
 N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions \_\_\_\_\_  
 Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_  
 Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Forme juridique \_\_\_\_\_ Dénomination \_\_\_\_\_  
 N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions \_\_\_\_\_  
 Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_  
 Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **M** Nom patronymique **Montebourg** Prénom(s) **Arnaud**  
 Nom marital **MONTEBOURG** % de détention **84,57** Nb de parts ou actions **200000**  
 Naissance : Date **30101962** N° Département **58** Commune **CLAMECY** Pays \_\_\_\_\_  
 Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie **Les Cadolles des Bois**  
 Code Postal **71440** Commune **Montret** Pays \_\_\_\_\_

Titre (2) \_\_\_\_\_ Nom patronymique \_\_\_\_\_ Prénom(s) \_\_\_\_\_  
 Nom marital \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions \_\_\_\_\_  
 Naissance : Date \_\_\_\_\_ N° Département \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_  
 Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_  
 Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



18

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
2

(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 2 3

N° SIRET 8 0 8 9 2 3 8 4 1 0 0 0 3 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE

ADRESSE (voie) 73 RUE DE COURCELLES

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	13
--	----	----

Forme juridique	SAS	Dénomination	U.T.A	N° SIREN (si société établie en France)	8 5 2 1 0 4 2 9 8	% de détention	51,00
Adresse :	N° 95	Voie	Rue	Code Postal	75008	Commune	PARIS
Forme juridique	SAS	Dénomination	JOUXT	N° SIREN (si société établie en France)	8 7 7 7 9 8 1 3 2	% de détention	50,00
Adresse :	N° 19	Voie	Rue Eric Tabarly	Code Postal	62840	Commune	SAILLY SUR LA LYS
Forme juridique	SAS	Dénomination	CO2 Responsables	N° SIREN (si société établie en France)	8 9 0 3 4 2 0 8 2	% de détention	49,00
Adresse :	N° 5	Voie	rue des Allumettes Aix en Provence	Code Postal	13090	Commune	
Forme juridique	SAS	Dénomination	SERAF	N° SIREN (si société établie en France)	8 3 7 7 3 6 6 7 7	% de détention	30,22
Adresse :	N° 64	Voie	Rue Sully	Code Postal	21000	Commune	DIJON
Forme juridique	SADI	Dénomination	B.F.R	N° SIREN (si société établie en France)	8 5 3 0 6 7 5 7 7	% de détention	24,24
Adresse :	N° 66	Voie	Avenue des Champs Elysées	Code Postal	75008	Commune	PARIS
Forme juridique	SAS	Dénomination	STEM	N° SIREN (si société établie en France)	8 9 1 8 6 1 9 1 6	% de détention	20,22
Adresse :	N° 60	Voie	Bd Saint Michel PARIS	Code Postal	75006	Commune	
Forme juridique	SAS	Dénomination	SICEF	N° SIREN (si société établie en France)	8 9 4 0 1 8 8 4 5	% de détention	20,00
Adresse :	N° 60	Voie	Boulevard Saint Michel	Code Postal	75006	Commune	PARIS
Forme juridique	SAS	Dénomination	COFRAM	N° SIREN (si société établie en France)	8 3 8 1 5 2 8 9 0	% de détention	17,38
Adresse :	N° 95	Voie	Rue DE LA BOETIE	Code Postal	75008	Commune	PARIS 08

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.



18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G

N° de dépôt

[ ]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

2 / 2

(1)

Néant [ ] \*

EXERCICE CLOS LE 3 | 0 | 0 | 6 | 2 | 0 | 2 | 3 |

N° SIRET 8 | 0 | 8 | 9 | 2 | 3 | 8 | 4 | 1 | 0 | 0 | 0 | 3 | 1 |

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE

ADRESSE (voie) 73 RUE DE COURCELLES

CODE POSTAL 75008 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	P5	13
--	----	----

Forme juridique	SADI	Dénomination	UTENDA CAPITAL
N° SIREN (si société établie en France)	9   5   3   3   3   0   3   3   9	% de détention	17,11
Adresse :	N° 6	Voie	RUE SAINT JOSEPH
	Code Postal 75002	Commune	PARIS
		Pays	FR
Forme juridique	[ ]	Dénomination	[ ]
N° SIREN (si société établie en France)	[ ]	% de détention	[ ]
Adresse :	N° [ ]	Voie	[ ]
	Code Postal [ ]	Commune	[ ]
		Pays	[ ]
Forme juridique	[ ]	Dénomination	[ ]
N° SIREN (si société établie en France)	[ ]	% de détention	[ ]
Adresse :	N° [ ]	Voie	[ ]
	Code Postal [ ]	Commune	[ ]
		Pays	[ ]
Forme juridique	[ ]	Dénomination	[ ]
N° SIREN (si société établie en France)	[ ]	% de détention	[ ]
Adresse :	N° [ ]	Voie	[ ]
	Code Postal [ ]	Commune	[ ]
		Pays	[ ]
Forme juridique	[ ]	Dénomination	[ ]
N° SIREN (si société établie en France)	[ ]	% de détention	[ ]
Adresse :	N° [ ]	Voie	[ ]
	Code Postal [ ]	Commune	[ ]
		Pays	[ ]
Forme juridique	[ ]	Dénomination	[ ]
N° SIREN (si société établie en France)	[ ]	% de détention	[ ]
Adresse :	N° [ ]	Voie	[ ]
	Code Postal [ ]	Commune	[ ]
		Pays	[ ]
Forme juridique	[ ]	Dénomination	[ ]
N° SIREN (si société établie en France)	[ ]	% de détention	[ ]
Adresse :	N° [ ]	Voie	[ ]
	Code Postal [ ]	Commune	[ ]
		Pays	[ ]
Forme juridique	[ ]	Dénomination	[ ]
N° SIREN (si société établie en France)	[ ]	% de détention	[ ]
Adresse :	N° [ ]	Voie	[ ]
	Code Postal [ ]	Commune	[ ]
		Pays	[ ]

Edité à partir de Loop V4.66.0

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.


**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	30062022
<b>Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe</b>			
<b>Si PME innovantes, cocher la case ci-contre</b>			
<b>Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case</b>			

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE	
SIRET 8 0 8 9 2 3 8 4 1 0 0 0 2 3	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
26 Avenue DE L'OPERA	
75001 PARIS	

<b>RÉGIME FISCAL DES GROUPES</b>	
<i>Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)</i>	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
<b>Pour les sociétés filiales, désignation</b>	
	SIRET

<b>B ACTIVITÉ</b>	
Activités exercées	Activités des sociétés holding
	Si vous avez changé d'activité, cochez la case

<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)				
<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable au taux normal	Bénéfice imposable à 15%	Déficit	108874
Résultat net cession, concession sous-concession des brevets et assimilés imposable à 10%				
<b>2 Plus-values</b>	PV à long terme imposables à 15%			
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)
<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>				
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i> <input type="checkbox"/> Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies</i> -0 A <input type="checkbox"/>				
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>septies</i> <input type="checkbox"/> Zone franche d'activité, art. 44 <i>quaterdecies</i> <input type="checkbox"/> Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i> <input type="checkbox"/>				
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 <i>sexdecies</i> <input type="checkbox"/> Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies</i> A <input type="checkbox"/> Autres dispositifs <input type="checkbox"/>				
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/> Zone de développement prioritaire, art. 44 <i>septdecies</i> <input type="checkbox"/>				
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/> Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>				

<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b>	dans le secteur productif, art. 244 <i>quater</i> W
--	---

<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	

<b>F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b> (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-1), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>
2- Société tête de groupe et mandat d'une autre entité du groupe pour souscrire la 2258	
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 <i>quinquies</i> C-I-2), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>

<b>G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE</b>	
L'entreprise dispose d'une comptabilité informatisée	<input checked="" type="checkbox"/> LOOP v4.45.0
Examen de conformité fiscale	

<input checked="" type="checkbox"/> Prestataire de confiance :	SA JPA ENTREPRISE 412508244 7 RUE GALILEE 75116 PARIS
--	---

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
JPA ENTREPRISES 7 Rue Galilée 75116 PARIS	
Tél:	Tél:

OGA/OMGA ou Viseur conventionné	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:	Date: Lieu: PARIS
	Qualité et nom du signataire: M Montebourg - Président
	Signature:

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné
---



**IMPOT SUR LES SOCIETES**

N° 2065 bis

**ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065**

SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE

30062022

<b>H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES</b>	
Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	payées par la société elle-même <b>a</b>   payées par un établissement chargé du service des titres <b>b</b>
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>	<b>c</b>
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	<b>d</b>
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>	<b>e</b>
	<b>f</b>
	<b>g</b>
	<b>h</b>
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>	<b>i</b>
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	<b>j</b>
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>	<b>Total (a à h)</b>

**I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES** (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI): * SARL, tous les associés;  * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés,  gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:				à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	

**J DIVERS**

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION**

REMUNERATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES	à 0%	à 15%	à 19%
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

**L OBLIGATION DECLARATIVE DES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DON**

Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus délivrés	

Désignation de l'entreprise : <b>SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * <b>18</b>				
Adresse de l'entreprise <b>26 Avenue DE L'OPERA 75001 PARIS</b>		Durée de l'exercice précédent * <b>12</b>				
Numéro SIRET * <b>8 0 8 9 2 3 8 4 1 0 0 0 2 3</b>			Néant <input type="checkbox"/> *			
			Exercice N clos le, <b>3 0 0 6 2 0 2 2</b>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
	Frais de développement *	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	4691		
	Fonds commercial (1)	AH	AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	17973		
	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV	95000		
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	35000		
	Autres titres immobilisés	BD	BE			
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières *	BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	BK	540346		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BO		
		En cours de production de services	BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	375773	
		Autres créances (3)	BZ	CA	49472	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE	8	
Disponibilités		CF	CG	667975		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	836		
	TOTAL (III)	CJ	CK	1094065		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	1A	1634412		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	117938	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

Désignation de l'entreprise		<b>SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *
			Exercice N	<b>30062022</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... <b>236497</b> ...)		DA	<b>236497</b>
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....		DB	<b>1342359</b>
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )		DC	
	Réserve légale (3)		DD	<b>1821</b>
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * <b>EJ</b> )		DG	
	Report à nouveau		DH	<b>14503</b>
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI	<b>-203874</b>
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	<b>TOTAL (II)</b>			DL
<b>Autres fonds propres</b>	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	<b>TOTAL (III)</b>			DO
<b>Provisions pour risques et charges</b>	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	<b>TOTAL (III)</b>			DR
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	<b>72066</b>
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )		DV	<b>2464</b>
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	<b>6715</b>
	Dettes fiscales et sociales		DY	<b>161578</b>
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
<b>Compte régul.</b>	Autres dettes		EA	<b>280</b>
	Produits constatés d'avance (4)		EB	
<b>TOTAL (IV)</b>			EC	<b>243105</b>
Ecart de conversion passif *			ED	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>			EE	<b>1634412</b>
<b>RENOIS</b>	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C
			Écart de réévaluation libre	1D
			Réserve de réévaluation (1976)	1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		1F
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1G	<b>208570</b>
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		1H	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
Désignation de l'entreprise : <b>SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *						
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC			
	Production vendue <span style="font-size: 2em; vertical-align: middle;">}</span> biens *	FD		FE	FF			
		FG	473360	FH	FI	473360		
	<b>Chiffres d'affaires nets *</b>	FJ	473360	FK	FL	473360		
	Production stockée *				FM			
	Production immobilisée *				FN			
	Subventions d'exploitation				FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP	24622		
	Autres produits (1) (11)				FQ	52		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	<b>498035</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	69139	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	5179	
	Salaires et traitements *					FY	354722	
	Charges sociales (10)					FZ	137554	
	<b>DOTATIONS D'EXPLOITATION</b>	Sur immobilisations <span style="float: right;">- dotations aux amortissements *</span>					GA	3978
		<span style="float: right;">- dotations aux provisions</span>					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	38		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	<b>570613</b>		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	<b>-72577</b>		
<b>opérations en commun</b>	Bénéfice attribué ou perte transférée * <span style="float: right;">(III)</span>				GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré * <span style="float: right;">(IV)</span>				GI			
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	Produits financiers de participations (5)					GJ	400	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	10450	
	Différences positives de change					GN	1818	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP	<b>12668</b>		
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	130000	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	13475	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	<b>143475</b>		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	<b>-130806</b>		
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	<b>-203384</b>		

Désignation de l'entreprise		<b>SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE</b>				Néant <input type="checkbox"/> *	
						<b>Exercice N</b>	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion					HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *					HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					HC	
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>					HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)					HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *					HF	490
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)					HG	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>					HH	490
<b>4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>						HI	-490
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise					(IX)	HJ	
Impôts sur les bénéfices *					(X)	HK	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>					HL	510704	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>					HM	714578	
<b>5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)</b>						HN	-203874
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme					HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières				HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)				IG	
	(3) Dont	– Crédit-bail mobilier *				HP	
		– Crédit-bail immobilier				HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci- dessous)					IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées					IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées					IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)					HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)				RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)				RD	
	(9) Dont transferts de charges					A1	24622
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) ( dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5 )					A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)					A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)					A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :							
		facultatives	A6		obligatoires	A9	
		dont cotisations facultatives Madelin	A7				
		dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels :					Exercice N		
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
<b>Détail en annexe</b>							
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N		
					Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise : SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE

Exercice N, clos le : 30062022

<b>DÉTAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	
Charges sur opérations de gestion	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	490
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
Amortissements des charges à répartir	
<b>TOTAL</b>	<b>490</b>
<b>DÉTAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	
Produits sur opérations de gestion	
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Provision spéciale de réévaluation	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	
Provisions pour dépréciation	
<b>TOTAL</b>	
<b>DÉTAIL DES CHARGES CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS</b>	
Achats	
Services extérieurs	
Impôts et taxes	
Charges de personnel	
Charges de gestion courante	
Charges financières	
Redevances de crédit-bail	
<b>TOTAL</b>	
<b>DÉTAIL DES PRODUITS CONCERNANT DES EXERCICES ANTÉRIEURS</b>	
Ventes	
Subventions d'exploitation	
Produits de gestion courante	
Produits financiers	
<b>TOTAL</b>	

Désignation de l'entreprise		SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE		30062022		Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A	IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations					
					Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	CZ	D8	D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	KD	4691	KE	KF		
CORPORELLES	Terrains				KG		KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN	KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions			Dont Composants	M2		KP	KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			Dont Composants	M3		KS	KT	KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW	KX	
		Matériel de transport *				KY		KZ	LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	17715	LC	ID	1357
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF	IG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI	IJ		
	Avances et acomptes				IK		IL	IM		
	TOTAL III				LN	17715	LO	LP	1357	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M	8T	
Autres participations				8U	294485	8V	8W	380521		
Autres titres immobilisés				1P		1R	1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U	1V			
TOTAL IV				LQ	294485	LR	1S	380521		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	316891	ØH	ØJ	381878	
CADRE B	IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
				par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I	IN		DØ	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II	IO		LW	4691	1X	
CORPORELLES	Terrains				IP		LX	LY	IZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA		MB	MC	
		Sur sol d'autrui		IR		MD		ME	MF	
		Inst. gales, agenets et am. des constructions		IS		MG		MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenets, aménagements divers			IU		MM		MN	MO
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	19072	MT	MU
	Emballages récupérables et divers*			IX		MV		MW	MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA	NB
Avances et acomptes				NC		ND		NE	NF	
TOTAL III				IY		NG	19072	NH	NI	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU	M7	ØW	
	Autres participations				IØ	10450	ØX	ØY	664556	ØZ
	Autres titres immobilisés				I1		2B		2C	2D
	Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	2G
	TOTAL IV				I3	10450	NJ	NK	664556	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	10450	ØK	688320	ØL	ØM

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE					30062022		Néant <input type="checkbox"/> *					
<b>CADRE A</b>														
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>														
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice						
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN						
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ						
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH						
TOTAL I		RK		RM		RN		RO						
Terrains		PI		PJ		PK		PL						
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ						
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU						
Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY						
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC						
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG						
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK						
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	13994	QM	3978	QN		QO	17973					
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT						
TOTAL II		QU	13994	QV	3978	QW		QX	17973					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	13994	ØP	3978	ØQ		ØR	17973					
<b>CADRE B</b>														
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>														
Immobilisations amortissables	DOTATIONS					REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif			Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements	M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6		
Fonds commercial	RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immob. incor	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		SB		SC		SD		
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4
Inst. techniques mat. et outillage		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9
	Matériel de transport	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Mat. bureau et inform. mobilier	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Emballages récup. et divers	U4		W5		W6		W7		W8		W9		X1
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8
Frais d'acquisition de titres de participations		NL												
TOTAL III														
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV
Total général non venté (NP + NQ + NR)		NW												
						Total général non venté (NS + NT + NU)	NY			Total général non venté (NW - NY)	NZ			
<b>CADRE C</b>														
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice						
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8						
Primes de remboursement des obligations						SP		SR						

Désignation de l'entreprise		30062022			Néant <input type="checkbox"/> *	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
	1	2	3	4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D	
		6E	6F	6G	6H	
		02	03	04	05	
		9U	9V	9W	9X	95000
		06	07	08	09	35000
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA	130000	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD	130000	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF				
	UG	UH	10450			
	UJ	UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.				10		
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.						
NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL	117938	UM	117938	
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US	
	Autres immobilisations financières		UT		UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA				
	Autres créances clients		UX	375773		375773	
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI				
	Personnel et comptes rattachés		UY				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ				
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	6000		6000
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1237		1237
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN			
		Divers		VP			
	Groupe et associés (2)		VC	41167		41167	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1066		1066	
	Charges constatées d'avance		VS	836		836	
	TOTAUX			VT	544020	VU	544020
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD				
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE				
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF				
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y					
Autres emprunts obligataires (1)		7Z					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG				
	à plus d'1 an à l'origine		VH	72066	37531	34534	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A					
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	6715	6715			
Personnel et comptes rattachés		8C	12108	12108			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	71164	71164			
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E				
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	71387	71387		
	Obligations cautionnées		VX				
Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	6918	6918			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J					
Groupe et associés (2)		VI	2464	2464			
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	280	280			
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ					
Produits constatés d'avance		8L					
TOTAUX			VY	243105	VZ	208570	34534
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	75000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	3121	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032		

Désignation de l'entreprise <b>SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE</b>		Exercice N clos le			
Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre) <input type="checkbox"/> ET		Néant <input type="checkbox"/> <b>L 3 01 0 612 0 2 2 1</b>			
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>			BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)		WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	RA	( Part des loyers dispensés de réintégration (art. 239 <i>sexies</i> D du CGI)	RB	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau n° 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)	XX	
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 <i>bis</i> du CGI) *	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *			XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n° 2032-NOT-SD)			I7	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7
					K7
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux de 0%	I8	
				ZN	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		Plus-values nettes à court terme Plus-values soumises au régime des fusions	WN	
			WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)				XR	
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*		Intérêts excédentaires (art.39-1-3 <sup>ème</sup> et 212 du CGI)	SU	Zone d'entreprises* (activité exonérée)	SW
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y1	
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				Y3	
			<b>TOTAL I</b>	WR	
				<b>95490</b>	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>			PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	WS	
				<b>203874</b>	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *				WT	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau n° 2058-B-SD, cadre III)				WU	
				<b>490</b>	
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)	WV	
			- imposées aux taux de 0 %	WH	
			- imposées aux taux de 19 %	WP	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure	WW	
			- imputées sur les déficits antérieurs	XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %			I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *			WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales* / Produits nets des actions et parts d'intérêts		(	Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation	2A
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)		)		XA
	ZX				
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *			ZY	
	Majoration d'amortissement *			XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles (art.44 <i>septies</i> )	K9	Entreprises nouvelles (art.44 <i>sexies</i> )	L2
		ZFU – TE (art. 44 <i>octies</i> A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)	K3
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 <i>sexdecies</i> )	PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 <i>duodecies</i> )	1F
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 <i>quindécies</i> )	PC	
				J.E.I. (art. 44 <i>sexies</i> A)	L5
				Zone de restructuration de la défense (art.44 <i>terdecies</i> )	PA
				Zone franche d'activité nouvelle génération (art. 44 <i>quaterdecies</i> )	XC
				Zone de développement prioritaire (art. 44 <i>septdecies</i> )	PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)				XS	
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> )	X9	0	Dont déduction except. simulateur de conduite (art.39 <i>decies</i> E)	YH
	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> C)	YC
	dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> B)	YB		dont déduction exceptionnelle (art.39 <i>decies</i> D)	YD
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> F)	YI		Créance dégagée par le report en arrière de déficit	ZI
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i> G)	YL			
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage				Y2	
				<b>0</b>	
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>			<b>TOTAL II</b>	XH	
				<b>204364</b>	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		{	Bénéfice (I moins II)	XI	
			Déficit (II moins I)	XJ	
				<b>108874</b>	
Déficits de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *				ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	
				<b>108874</b>	

Désignation de l'entreprise : <b>SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE</b>		30062022	Néant <input type="checkbox"/> *
<b>I. SUIVI DES DÉFICITS</b>			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	11551	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4 bis - K5)	K6	11551	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	108874	
Total des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	120425	
<b>II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES</b>			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>er</sup> bis Al. 1 <sup>er</sup> du CGI, dotations de l'exercice	ZT	17282	
<b>III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b>			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 <sup>er</sup> bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Total des provisions pour risques et charges			
Provisions pour dépréciation *			
<b>Voir annexe ...</b>	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Total des provisions pour dépréciation			490
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
Total des charges à payer			
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction		Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE

Exercice N clos le : 30062022

NATURE		DOTATIONS	REPRISES
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		
	Provisions pour garanties données aux clients		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		
	Provisions pour amendes et pénalités		
	Provisions pour pertes de change		
	Provisions pour pensions		
	Provisions pour impôts		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		
	Provisions pour gros entretien, grandes révisions		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés		
Autres provisions			
TOTAL			
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations incorporelles		
	Sur immobilisations corporelles		
	Sur immobilisations financières		490
	Sur stocks et en-cours		
	Sur comptes clients		
	Autres provisions pour dépréciation		
TOTAL			490

**DÉTAIL DES RÉINTÉGRATIONS ET DÉDUCTIONS DIVERSES**

Annexe 2058-A

RÉINTÉGRATIONS		DÉDUCTIONS	
TOTAL WQ		TOTAL XG	

Désignation de l'entreprise : <b>SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE</b>										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	30504	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ – Réserves légales – Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-16001		Dividendes		ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions	ZE						
					Report à nouveau	ZF						
	<b>TOTAL I</b>	ØF	14503			Report à nouveau	ZG		14503			
				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZH		14503		<b>TOTAL II</b>			
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>												
ENGAGEMENTS	– Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail ) J7										YQ	
	– Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	– Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	– Sous-traitance										YT	
	– Locations, charges locatives et de copropriété ( dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois ) J8										XQ	21008
	– Personnel extérieur à l'entreprise										YU	
	– Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	25227
	– Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	– Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles ) ES										ST	22903
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	69139
IMPÔTS ET TAXES	– Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	
	– Autres impôts, taxes et versements assimilés ( dont taxe intérieure sur les produits pétroliers ) ZS										9Z	5179
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	5179
TVA	– Montant de la TVA collectée										YY	16092
	– Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	3941
DIVERS	– Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS) *										ØB	351376
	– Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS	
	– Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	1,50 %
	– Numéro de centre agréé * XP											
	– Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)											
	– Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
– Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH		
RÉGIME DE GROUPE *	<b>Société</b> : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA											
	Plus-values à 15 % JK										JL	
	Plus-values à 19 % JM										JC	
	<b>Groupe</b> : résultat d'ensemble JD											
	Plus-values à 15 % JN										JO	
Plus-values à 19 % JP										JF		
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH		
N° SIRET de la société mère du groupe JJ												

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : **SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE**

 Néant  \*

**A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

Date d'acquisition des éléments cédés* et Nature <small>(1)</small>		Valeur d'origine* <small>(2)</small>	Valeur nette réévaluée* <small>(3)</small>	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt <small>(4)</small>	Autres amortissements* <small>(5)</small>	Valeur résiduelle <small>(6)</small>
I - Immobilisations*	1	12/12/2017 40 Titres ( 1 €) SAS Mon Pain	40			40
	2	25/01/2018 4500 Titres( 0.1€) BHEA	450			450
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
	13					
	14					
	15					
	16					
	17					
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>				<b>490</b>

**B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**
**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées \***

	Prix de vente <small>(7)</small>	Montant global de la plus-value ou de la moins-value <small>(8)</small>	Court terme <small>(9)</small>	Long terme <small>(10)</small>			Plus-value taxable à 19 % (1) <small>(11)</small>
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations*	1		-40				-40
	2		-450				-450
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
	13						
	14						
	15						
	16						
	17						
<b>TOTAL</b>			<b>-490</b>				<b>-490</b>

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : _____					
<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>					
		Court terme	Long terme		Plus-value taxable à 19 % (1)
		(9)	19 %	15 % ou 12,8 % (10)	0 %
<b>Total des plus ou moins-values nette fiscale</b>					<b>-490</b>
<b>II - Autres éléments</b>	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				<b>95000</b>
	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				
	<b>CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique)</b>				<b>-95490</b>
	<b>CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique)</b>				
	<b>CADRE C : autres plus-values taxable à 19 %</b>	<b>(A)</b>	<b>(B)</b> (Ventilation par taux)		<b>(C)</b>

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : <u>SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE</u>		Formulaire déposé au titre de l'IR	EU	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
<b>A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME</b> (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)					
<b>Origine</b>		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 <i>ter</i> et 1 <i>quater</i> CGI)				
	<b>TOTAL 1</b>				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
		N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée	N-3			
	différente (art. 39 <i>quaterdecies</i>	N-4			
	1 <i>ter</i> et 1 <i>quater</i> du CGI)	N-5			
	(à préciser) au titre de :	N-6			
		N-7			
	N-8				
	N-9				
	<b>TOTAL 2</b>				
<b>B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS</b> Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.					
<input type="checkbox"/> Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)		<input type="checkbox"/> Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)			
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
<b>TOTAL</b>					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : **SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE** Néant  \*

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- ❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷.	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ❶.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ❶.	

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
❶	❷	❸	❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\***

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.6=2+3-4-5
	À 19 %, ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % Ou À 19 %		
❶	❷	❸	❹	❺	❻
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1				
	N - 2				
	N - 3				
	N - 4				
	N - 5				
	N - 6				
	N - 7				
	N - 8				
	N - 9				
	N - 10				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <b>SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE</b>	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

<b>I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
<b>TOTAL (lignes 1 et 2)</b>	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
<b>TOTAL (lignes 4 et 5)</b>	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

<b>II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)</b>				
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice <b>①</b>	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année <b>②</b>	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice <b>⑤</b>
		donnant lieu à complément d'impôt <b>③</b>	ne donnant pas lieu à complément d'impôt <b>④</b>	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: <b>SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE</b>		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le: <b>0 1 0 1 2 0 2 1</b>	et clos le: <b>3 0 0 6 2 0 2 2</b>	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>		
Effectif moyen du personnel (hors CVAE) :	YP	2
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>		
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	473360
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	24622
<b>TOTAL 1</b>	OX	497982
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>		
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	52
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
<b>TOTAL 2</b>	OM	52
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>		
Achats	ON	4163
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	43967
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	38
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY	
<b>TOTAL 3</b>	OJ	48169
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>		
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	OG	449866
<b>V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises</b>		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant à 0.	SA	449866
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE		
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV	x
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)	GX	331988
Effectifs au sens de la CVAE *	EY	2
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 1
Date de cessation	GZ	3 0 / 0 6 / 2 0 2 2
	HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.		



17

# COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059F

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 (1)  
1

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 | 0 | 0 | 6 | 2 | 0 | 2 | 2

N° SIRET 8 | 0 | 8 | 9 | 2 | 3 | 8 | 4 | 1 | 0 | 0 | 0 | 2 | 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE

ADRESSE (voie) 26 Avenue DE L'OPERA

CODE POSTAL 75001 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	25146
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	*****

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique **SAS** Dénomination **L'ELAN SERVICES**

N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention **10,63** Nb de parts ou actions **25146**

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Forme juridique \_\_\_\_\_ Dénomination \_\_\_\_\_

N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions \_\_\_\_\_

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Forme juridique \_\_\_\_\_ Dénomination \_\_\_\_\_

N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions \_\_\_\_\_

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Forme juridique \_\_\_\_\_ Dénomination \_\_\_\_\_

N° SIREN (si société établie en France) \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions \_\_\_\_\_

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) **M** Nom patronymique **Montebourg** Prénom(s) **Arnaud**

Nom marital **MONTEBOURG** % de détention **84,57** Nb de parts ou actions **200000**

Naissance : Date **30101962** N° Département **58** Commune **CLAMECY** Pays \_\_\_\_\_

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie **Les Cadolles des Bois**

Code Postal **71440** Commune **Montret** Pays \_\_\_\_\_

Titre (2) \_\_\_\_\_ Nom patronymique \_\_\_\_\_ Prénom(s) \_\_\_\_\_

Nom marital \_\_\_\_\_ % de détention \_\_\_\_\_ Nb de parts ou actions \_\_\_\_\_

Naissance : Date \_\_\_\_\_ N° Département \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

Adresse : N° \_\_\_\_\_ Voie \_\_\_\_\_

Code Postal \_\_\_\_\_ Commune \_\_\_\_\_ Pays \_\_\_\_\_

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



18

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1
1

(1)

Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 0 0 6 2 0 2 2

N° SIRET 8 0 8 9 2 3 8 4 1 0 0 0 2 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE

ADRESSE (voie) 26 Avenue DE L'OPERA

CODE POSTAL 75001 VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique	SAS	Dénomination	U.T.A	N° SIREN (si société établie en France)	8 5 2 1 0 4 2 9 8	% de détention	51,00
Adresse :	N° 95	Voie	Rue	Code Postal	75008	Commune	PARIS
Forme juridique	SAS	Dénomination	JOUXT	N° SIREN (si société établie en France)	8 7 7 7 9 8 1 3 2	% de détention	50,00
Adresse :	N° 19	Voie	Rue Eric Tabarly	Code Postal	62840	Commune	SAILLY SUR LA LYS
Forme juridique	SAS	Dénomination	CO2 Responsables	N° SIREN (si société établie en France)	8 9 0 3 4 2 0 8 2	% de détention	49,00
Adresse :	N° 5	Voie	rue des Allumettes Aix en Provence	Code Postal	13090	Commune	
Forme juridique	SAS	Dénomination	SERAF	N° SIREN (si société établie en France)	8 3 7 7 3 6 6 7 7	% de détention	30,22
Adresse :	N° 64	Voie	Rue Sully	Code Postal	21000	Commune	DIJON
Forme juridique	SADI	Dénomination	B.F.R	N° SIREN (si société établie en France)	8 5 3 0 6 7 5 7 7	% de détention	24,24
Adresse :	N° 66	Voie	Avenue des Champs Elysées	Code Postal	75008	Commune	PARIS
Forme juridique	SAS	Dénomination	STEM	N° SIREN (si société établie en France)	8 9 1 8 6 1 9 1 6	% de détention	20,22
Adresse :	N° 60	Voie	Bd Saint Michel PARIS	Code Postal	75006	Commune	
Forme juridique	SAS	Dénomination	SICEF	N° SIREN (si société établie en France)	8 9 4 0 1 8 8 4 5	% de détention	20,00
Adresse :	N° 60	Voie	Boulevard Saint Michel	Code Postal	75006	Commune	PARIS
Forme juridique	SAS	Dénomination	COFRAM	N° SIREN (si société établie en France)	8 3 8 1 5 2 8 9 0	% de détention	17,38
Adresse :	N° 95	Voie	Rue DE LA BOETIE	Code Postal	75008	Commune	PARIS 08

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

# LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE

## Table de capitalisation (levée 2025)

29/01/2025

**Valorisation pré-money totale** **8 294 000 €**

**Valorisation pré-money par action** **32,60 €**

*Nominal* 1,00 €

*Prime d'émission* 31,60 €

**Nombre d'actions nouvelles** **12 270**

*Actions nouvelles Tolomei Participations* 6 135

*Actions nouvelles PLW Holding* 6 135

**Montant de l'Opération** **400 002,00 €**

*Nominal* 12 270,00 €

*Prime d'émission* 387 732,00 €

*Investissement Tolomei Participations* 200 001,00 €

*Investissement PLW Holding* 200 001,00 €

**Valorisation post-money totale** **8 694 002 €**

	Pré-Opération		Post-Opération	
	Actions ordinaires	%	Actions ordinaires	%
<b>Associé fondateur</b>	<b>200 000</b>	<b>78,61%</b>	<b>200 000</b>	<b>74,99%</b>
Arnaud Montebourg	200 000	78,61%	200 000	74,99%
<b>Investisseurs 2021</b>	<b>36 497</b>	<b>14,34%</b>	<b>36 497</b>	<b>13,68%</b>
L'Elan Services	25 146	9,88%	25 146	9,43%
Olivier Pouvesle	1 324	0,52%	1 324	0,50%
Emmanuel Goldstein	10 027	3,94%	10 027	3,76%
<b>Investisseurs 2023</b>	<b>17 933</b>	<b>7,05%</b>	<b>17 933</b>	<b>6,72%</b>
François Moulias	17 933	7,05%	17 933	6,72%
<b>Investisseurs 2025</b>	<b>-</b>	<b>0,00%</b>	<b>12 270</b>	<b>4,60%</b>
Tolomei Participations	-	0,00%	6 135	2,30%
PLW Holding	-	0,00%	6 135	2,30%
<b>Total</b>	<b>254 430</b>	<b>100,0%</b>	<b>266 700</b>	<b>100,0%</b>



# LES ÉQUIPES DU MADE IN FRANCE

CONSTRUIRE DES ENTREPRISES UTILES AU BIEN COMMUN

## LES ÉQUIPES DU MADE IN FRANCE,

Un constructeur d'entreprises nouvelles\* en France, utiles au bien commun.  
Ces entreprises de souveraineté imaginent la nouvelle agriculture et contribuent au retour de l'industrie sur le sol français,  
Elles s'intéressent aux bouleverseurs\*\* et tous les nouveaux usages de la société.

\* a company builder  
\*\* game changers



9, rue Charlot  
75003 PARIS

[www.lemif.fr](http://www.lemif.fr)

SAS au capital de 254 430 € - RCS Paris 808 923 841





# LES ÉQUIPES DU MADE IN FRANCE

CONSTRUIRE DES ENTREPRISES UTILES AU BIEN COMMUN

## LA MÉTHODE DE TRAVAIL

*Les Équipes du Made in France* est un constructeur d'entreprises, ce que les anglo-saxons appellent un *company builder*. Elles imaginent, conçoivent et bâtissent des projets Made in France, en créant des entreprises innovantes dans les différentes transitions qui bousculent l'économie. Et elles s'intéressent d'abord aux *bouleverseurs*, ce que les anglo-saxons appellent les « *game changers* », et aux usages nouveaux de la société.

*Les Équipes du Made in France* font l'analyse que l'entreprise est l'une des forces les plus puissantes du monde actuel et que celle-ci a la responsabilité, avec l'imagination et la créativité qu'elle déploie et les moyens financiers dont elle dispose, de s'atteler -tout comme les États- aux problèmes les plus difficiles de notre temps. C'est pourquoi, *Les Équipes du Made in France* privilégie la création de projets entrepreneuriaux portant une cause juste et partageable par tous. Le plus souvent, elles créent des sociétés dont la mission n'est pas seulement à bénéfice privé, mais aussi d'intérêt général et à bénéfice public.

Pour chacun de ses projets, elles montent une équipe différente avec des hommes et des femmes de métier, elles rassemblent des financements, procèdent aux investissements, elles s'appuient sur des ressources scientifiques et technologiques en s'alliant si nécessaire avec des laboratoires de recherche publics ou privés. Leur fondateur, Arnaud Montebourg, incarne le projet et assure le pilotage ou le co-pilotage en équipe de ces projets créateurs de richesses et d'emplois en France, au total créateurs de valeur.

## LA VISION DES ÉQUIPES DU MADE IN FRANCE

Dans la vague d'innovation technologique et sociétale mondiale qui déferle depuis une dizaine d'années, il s'agit de penser et de dessiner l'économie qui advient, de l'anticiper et de se porter en pionnier à ses futures frontières.

Le Made in France et son soutien massif dans la population depuis la crise sanitaire du Covid-19, signifient la fin plus ou moins proche de la mondialisation, ce que traduit la montée des exigences de souveraineté économique, et qu'impose l'impératif écologique de sortie des énergies fossiles à horizon rapproché, mais cette adhésion ne dit pas encore de quelle économie nouvelle cette mutation va bientôt accoucher.

En pensant ainsi le futur et observant de façon documentée le présent, la transformation de l'économie en cours s'opère vers les transitions fondamentales que sont l'alimentation, l'énergie et la nouvelle industrie à fondement écologique. Le numérique et ses développements technologiques exponentiels est l'un des principaux vecteurs de transformation de la société, malgré une sérieuse montée de la défiance dans le public : crainte de la cyber-domination des États ou des Gafa/Batx, inquiétude à l'égard du capitalisme de surveillance, démantèlement prévisible des abus de pouvoir économiques que réalisent ces monstres de domination de marché. Les transitions alimentaires, énergétiques, industrielles et technologiques ne font, quant à elles, que commencer.



# LES ÉQUIPES DU MADE IN FRANCE

CONSTRUIRE DES ENTREPRISES UTILES AU BIEN COMMUN

La mutation de l'agriculture sous l'effet de l'effondrement de la biodiversité et de la perte progressive et collective du capital-nature est déjà engagée : conversions massives à l'agriculture biologique, montée du protectionnisme alimentaire et sanitaire, progrès technologique et sociétal de la transparence (blockchain et labels des origines), naissances multiples de marques alimentaires équitables, alliances nouvelles entre consommateurs et producteurs et disruption probable de la grande distribution alimentaire physique.

S'agissant de la mutation énergétique, le projet mondial de décarbonation de l'économie va conduire les États outre les mesures inéluctables de taxation-compensation massives du carbone, à lancer des plans d'investissements géants dans la mobilité des personnes et des marchandises, dans les énergies alternatives ainsi que les économies d'énergie des bâtiments et de l'industrie.

Le foisonnement d'innovations technologiques actuel n'est pas encore tout à fait cristallisé autour des technologies dominantes qui guideront le marché de ce futur nouveau monde écologique et sobre que les peuples vont exiger de construire. Les rares certitudes indiquent que le stockage et les technologies des batteries sont devenues stratégiques, et que les alternatives aux fossiles que sont l'hydrogène, le nucléaire et la géothermie seront beaucoup plus dominantes que prévu. Les startups industrielles du Made in France sont le futur du renouveau industriel de la France.

C'est pourquoi *Les Équipes du Made in France* s'attellent à construire ses entreprises Made in France dans l'agriculture et l'industrie, secteurs injustement délaissés par le système financier et pourtant essentiels à la restauration de notre souveraineté.

\* \*  
\*

## L'ENGAGEMENT DES ÉQUIPES DU MADE IN FRANCE DANS LA NOUVELLE AGRICULTURE ET LA TRANSITION ALIMENTAIRE

Dans ces entreprises que nous avons créées, nous avons imaginé un nouveau modèle économique de partage de la valeur créée avec les agriculteurs et les producteurs de la matière première agricole. Ces initiatives participent du mouvement naturel de remontée des prix alimentaires soutenues par les consommateurs à travers l'essor des circuits courts et la relative montée en puissance du bio.

**1- La Compagnie des Amandes**, plante 2000 hectares de vergers d'amandiers dans le sud de la France. <https://compagniedesamandes.com> et épisode du Podcast *Les Vrais Souverains* : <https://podcast.ausha.co/lessouverains/amande>



*Les Équipes du Made in France* sont fondatrices et disposent du contrôle de *La Compagnie des Amandes*. Arnaud Montebourg préside la société, François Moulias, co-fondateur et associé, est Directeur général de *La Compagnie des Amandes*.

Cette entreprise, dont l'objet est de relocaliser l'amandier en France, plante 2000 hectares d'amandiers répartis dans 80 vergers dans les départements français de la façade méditerranéenne, Corse incluse, selon un modèle de partage de la valeur avec l'arboriculteur.

Le modèle économique, très innovant dans l'agriculture, permet de décorrélérer la rémunération du producteur de la vente de sa récolte. Nous nous associons dans une SAS, pour chaque verger, avec un exploitant qui en est actionnaire majoritaire et Président. Nous sommes minoritaires avec des droits juridiques forts et nous nous engageons statutairement à financer le besoin en fonds de roulement en attendant la maturité des cash-flows qui intervient en sixième année, la banque finançant les CAPEX de la société d'exploitation. Ce modèle s'apparente au financement d'une infrastructure, avec des cash-flows négatifs pendant 5 ans puis positifs pendant 20 ans et une très forte valeur ajoutée (25 K€ d'investissement initial / ha dont 10K€ d'emprunt bancaire avec un EBITDA moyen de l'ordre de 5 K€ / an à partir de la sixième année).

*La Compagnie des Amandes* apporte aux exploitants une solution financière, un encadrement technique et un débouché commercial avec une casserie d'amandes pour l'ensemble de la filière, qu'elle construit et finance. *La Compagnie des Amandes* a déjà levé 17 M€ (mix de fonds propres et d'obligations à maturité de six ans) et poursuit son propre financement avec succès tant les fondamentaux de son activité sont solides. La coopérative ARTERRIS, première coopérative agricole dans le Midi (23 000 agriculteurs – 1Md€ CA) est entrée au capital de *La Compagnie*, ce qui nous a permis d'accélérer notre développement. Le point mort et les premiers bénéficiaires devraient être atteints en 2025.

Les premières plantations ont commencé en 2020 à Pernes les Fontaines (26 hectares), à Sérignan-du-Comtat (98 hectares) dans le Vaucluse, à Sallèles d'Aude (13 hectares) dans l'Aude. A la fin de l'année 2022, *La Compagnie* qui est déjà premier verger d'amandiers de France a planté et signé pour 500 hectares d'amandiers.

Discours d'Arnaud Montebourg à la 2<sup>e</sup> récolte d'amandes, à Sérignan-du-Comtat, le 6 septembre 2024, ici : <https://user.fm/files/v2-8405416fc95984bba22227fc75ffe335/CDA - 2e recolte 06.09.2024.zip>

A noter, l'INRAE est cofondatrice de *La Compagnie des Amandes*. Elle a transféré certaines technologies et participe à nos programmes de recherche en biocontrôle.

Nous construisons notre usine de casserie à Signes (83), financée par *La Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations)*, *Le Crédit Coopératif*, *La Région Sud* et *France 2030*.

2- Sur le même modèle, *La Compagnie Laitière des Glaces Paysannes* a été créée pour la transformation du lait bio à la ferme en crème glacée. Elle exploite la marque équitable de glaces 100% Bio fabriquées par le paysan « *La Mémère* ». <https://lamemere.fr>



*La Mémère* installe chez les éleveurs laitiers bio des sorbetières, forme ceux-ci au métier de fabrication de la glace sous la direction technique d'un Meilleur Ouvrier de France, David Wesmaël, et selon un modèle de partage de la valeur avec l'éleveur laitier.

*Les Équipes du Made in France* sont cofondatrices, première actionnaire de la *Compagnie Laitière des Glaces Paysannes*, qu'Arnaud Montebourg préside, ses associés et cofondateurs japonais de NiShiFutSu (entreprise

japonaise de négoce alimentaire) assurant la Direction générale opérationnelle.



# LES ÉQUIPES DU MADE IN FRANCE

CONSTRUIRE DES ENTREPRISES UTILES AU BIEN COMMUN

*La Compagnie des Glaces Paysannes* exploite *La Mémère*, une marque de glace 100% bio fabriquée chez le paysan, en circuit ultra-court, selon un modèle de partage de la valeur avec l'éleveur laitier : celle-ci améliore le prix du lait (65% au-dessus du prix du marché), crée 2 à 3 emplois par ferme, et partage les bénéfices gagnés ensemble puisque la Compagnie s'associe avec les éleveurs laitiers chez qui elle s'installe (51% pour les agriculteurs et 49% pour la Compagnie).

*La Compagnie des Glaces Paysannes*, qui a commencé sa production le 25 février 2020, a vendu en 2021, 117 000 pots dans 1000 points de vente GMS et réalisé un chiffre d'affaires de 1,2M€ en 2021, nos fermes affichant un modèle de rentabilité dès la première année de production. Elle affiche, en 2022, une croissance de 17 %, avec 135 000 pots vendus. Avec l'inflation en 2023 et 2024, l'entreprise a connu une baisse de ses ventes en GMS mais a pris des mesures de diversification de ses produits et cibles commerciales.

**3- La Société d'Élevage et de Repeuplement des Abeilles de France** exploite la marque équitable de miels de repeuplement Origine France Garantie, « Bleu Blanc Ruche ». <https://www.bleu-blanc-ruche.fr>

MARQUE	Poids	Origine	Prix de vente	Quantité
MIEL D'ACACIA	250g	MARQUE	4,1	30
MIEL DE PÉTALES DE FLOURETTE	250g	MARQUE	4,1	30
MIEL DE FLEURS D'ORANGER	250g	MARQUE	5,4	30
MIEL DE TILLOT	250g	MARQUE	5,4	30

**BLEU BLANC RUCHE**  
Les miels de repeuplement  
Origine France Garantie

JAMAIS LA GOURMANDISE N'A ÉTÉ AUSSI BONNE POUR L'ENVIRONNEMENT !

LE MIEL BLEU BLANC RUCHE, C'EST LE MIEL QUI ...  
• REPEUPLE LA FRANCE EN ABEILLES •  
• RÉMUNÈRE AU JUSTE PRIX LES APICULTEURS •  
• EST 100% ORIGINE FRANCE GARANTIE •  
• RÉVÈLE LES PAPILLES ! •

ENVIE DE PROPOSER UN PRODUIT SAIN, RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET MADE IN FRANCE ?  
PARLONS-EN !

SERAF - Bleu Blanc Ruche  
21000 BALON  
contact@bleu-blanc-ruche.fr

TARIF 2020 / 2021

Cette entreprise milite pour le soutien aux miels d'origine française et contribue à mieux les valoriser sur le marché. Elle défend la cause du repeuplement en abeilles et pollinisateurs qu'elle contribue à financer en soutenant la croissance du nombre de ruches chez ses 40 apiculteurs fédérés. En trois ans, *Bleu Blanc Ruche* a contribué à installer 3555 ruches supplémentaires.

*Les Équipes du Made in France* sont le premier actionnaire de la *Société d'Élevage et de Repeuplement des Abeilles de France*

(SERAF), qui exploite la marque propriétaire *Bleu Blanc Ruche*, de miels de repeuplement Origine France Garantie. La société a été confiée en location gérance afin d'assurer la pérennité de son modèle économique, après les effets de la période Covid19 qui a interrompu la croissance de *Bleu Blanc Ruche*.

La marque est en cours de relance.



# LES ÉQUIPES DU MADE IN FRANCE

CONSTRUIRE DES ENTREPRISES UTILES AU BIEN COMMUN

**4- Horizom**, est une entreprise proche du modèle de la Compagnie des Amandes, qui plante chez et avec ses agriculteurs des hectares de bambous géants. <https://www.horizom.com> et épisode du Podcast *Les Vrais Souverains* : <https://podcast.ausha.co/lessouverains/bambou>



Le bambou est une plante à la croissance très rapide qui séquestre 4 fois plus vite le CO2 et produit 2 fois plus de bois. La rentabilité du bambou est 10 fois celle des grandes cultures. Horizom veut créer en France la filière du bambou sur le modèle de la Compagnie des Amandes.

Horizom fait une proposition de rentabilité très attractive et démontre un revenu élevé pour l'agriculteur, doublée d'un retour important pour l'investisseur. Sa réussite réside dans la valorisation à un bon niveau du carbone stocké par

les hectares de bambous. L'entreprise est très précurseuse et quasi expérimentale, mais elle a l'avantage décisif de se placer au cœur des mécanismes de la Finance du Carbone Volontaire, et de populariser le modèle équitable de la Compagnie des Amandes.

Horizom a déjà planté 300 hectares (dans les Landes et dans l'Indre), dispose d'une pépinière de 7 hectares sur le sol français, maîtrisant les variétés et leur acclimatation. Horizom a levé 1M€ et *Les Équipes du Made in France* sont actionnaires d'Horizom et participent à la définition de la stratégie de l'entreprise.



## L'ENGAGEMENT DANS LA NOUVELLE INDUSTRIE ET LES TECHNOLOGIES INNOVANTES

La transformation de la société contemporaine est guidée par la vague puissante de mutations technologiques en cours. La société tente d'échapper aux lourds ajustements écologiques qui doivent advenir, à travers une forme de solutionnisme technologique. La technologie est en effet l'outil contemporain par lequel il est possible de concilier des contraires impossibles, c'est pourquoi le XXIème siècle sera ultra-technologique : se passer du pétrole tout en continuant à se déplacer frénétiquement ; assurer la croissance de l'économie tout en butant sur la limite des ressources en matières et en énergies ; assurer la préservation de la biodiversité tout en nourrissant de plus en plus de bouches. Les solutions technologiques à cette conciliation d'un monde ancien qui ne disparaît pas, avec un monde nouveau qui tarde à naître, foisonnent et vont continuer leur course créative exponentielle. La chute des tabous sur les finances publiques, notamment relatifs au couple dette/déficit continueront à autoriser de nouveaux et puissants investissements dans l'innovation technologique de long terme.

La vision que déploie *Les Équipes du Made in France* dans ses investissements technologiques est celle d'une croyance raisonnable dans la nécessité d'intensifier notre prise de risque collective dans la course mondiale à l'innovation technologique. Chacun des projets en témoigne à sa manière.

**1- La Société Lithium Géothermal de France (LGF)** est une société d'exploration et d'exploitation du Lithium dont sont composées les eaux géothermales du sous-sol Français. <https://lithiumdefrance.com> & <https://arverne.earth>



Cette société constitue une filiale à 80 % du Groupe Arverne (Arverne Drilling, principale filiale, a réalisé 15M de Chiffre d'Affaires en 2019) spécialisé dans le forage et l'exploitation des eaux géothermales en France.

Arverne, spécialiste des forages géothermaux en sous-sols maîtrise l'extraction du Lithium Carbonate Equivalent, (LCE) dont les eaux géothermales, dans certaines régions du territoire, sont extrêmement riches. L'accès à ce

lithium n'est possible qu'à travers la production d'eau chaude géothermale. Le procédé d'extraction à partir de l'eau, est déjà opérationnel.

Le lithium est un élément clef de la fabrication des batteries pour véhicules électriques, dont l'Europe et la France ont fait une priorité pour leurs objectifs de mobilité décarbonée. Les prévisions annoncent le passage d'une consommation européenne de lithium de 20 000 tonnes en 2019 à presque 300 000 tonnes annuelles en 2030. La France ambitionne, grâce aux projets de PSA, Saft et Verkor, de construire à l'horizon 2030 une quantité de batteries équivalant à 50 GWh. Il faudrait alors plus de 50 000 tonnes de LCE pour assurer 100% de la fourniture en lithium nécessaire au process.



## LES ÉQUIPES DU MADE IN FRANCE

CONSTRUIRE DES ENTREPRISES UTILES AU BIEN COMMUN

Le projet de la société *Lithium Géothermal de France (LGF)* prévoit de mettre en production entre 15 et 20 centrales de géothermie haute enthalpie en Alsace du Nord, générant une co-production de 1000 à 1500 tonnes de LCE par centrale, soit un potentiel de 15 à 30 000 tonnes de Lithium extrait chaque année. Pour mémoire, la tonne de LCE se vend de 10 à 12.000 \$. Ce Lithium extrait des extractions d'eaux géothermales est littéralement « Zéro Carbone ».

Ce projet porté par *LGF* est stratégique pour la France et l'Europe :

- La mobilité représente 12% des émissions territoriales en France, un secteur prioritaire à décarboner. Cette mobilité dépend aujourd'hui à 95% du pétrole. Diminuer cette dépendance aux importations d'hydrocarbures est indispensable pour la résilience du secteur et la souveraineté du pays.
- Le procédé de production et d'extraction du LCE est décarboné et compétitif car l'extraction de l'eau saumurée des sous-sols (2500-3000 mètres) est déjà rentabilisée par l'exploitation de sa chaleur. Comparativement, les méthodes traditionnelles extractives minières en vigueur dans le reste du monde présentent une empreinte carbone très élevée et un coût très élevé.
- Les pays européens ne produisent aucune quantité de Lithium, indispensable à la fabrication de batteries pour véhicules électriques. Seulement 5 majors du Lithium participent à son extraction et sa distribution dans le monde, dont aucune n'est européenne. La Chine, les États Unis et l'Amérique du Sud sont les seuls producteurs de Lithium actuels.
- La production de LCE européen est consubstantielle au développement de la géothermie, une filière naissante en voie de développement rapide. La France ne pourra en aucune façon laisser passer l'occasion de favoriser l'émergence de ces deux filières, puisqu'elle peut résoudre sa dépendance à la maîtrise monopolistique par la Chine des matériaux de la batterie pour véhicules électriques.
- Même s'il est difficile encore d'en estimer la quantité, de nombreux emplois directs et indirects seront créés avec la naissance des filières Lithium et Géothermie en Alsace du Nord.
- D'autres minerais et terres rares sont présents dans les eaux géothermales. Il sera possible de les caractériser et les quantifier après mise en œuvre de ces projets.

Le groupe Arverne a réuni plusieurs personnalités reconnues mondialement pour leur expertise en géosciences, en géothermie et en forage, et maîtrise la technologie de forage géothermique grâce au rachat d'Entrepose Drilling / Cofor, lui permettant de disposer d'une flotte d'appareils de forage ainsi qu'aux partenariats avec des sociétés françaises de premier rang, dont des détenteurs des technologies en jeu.

Enfin, Arverne obtient régulièrement sur ses exploitations géothermales le soutien des pouvoirs publics. Arverne dispose de multiples permis d'exploration et d'exploitation en Alsace du Nord, avec le soutien du gouvernement Français et des élus locaux qui attendent depuis des années qu'un acteur sérieux mette en valeur le potentiel de la géothermie. L'entreprise a pour deuxième actionnaire l'entreprise norvégienne EQUINOR, l'ADEME (État Français) et RENAULT.

Les *Équipes du Made in France* étaient actionnaires à hauteur de 1,25% de *Lithium Geothermal de France*. Depuis le despacking d'Arverne Group et sa cotation sur Euronext (second marché), elles sont actionnaires du groupe Arverne à hauteur de 0,36% de son capital social.

## **2- La Société d'Ingénierie, de Conception, d'Exploitation de la Ferromobile (SICEF)**



La *Ferromobile* est un véhicule automobile électrique qu'on conduit comme une voiture sur la route et qui peut s'enclencher sur les rails pour devenir un véhicule ferroviaire autonome roulant à 120km/heure. <https://ferromobile.fr>

La *Ferromobile* invente le service public ferroviaire à la demande sur les lignes rurales abandonnées par la SNCF : : départ toutes les 5 minutes et capacitaire jusqu'à 2 000 voyageurs par jour. Il faut rappeler que sur les 6 000 km de voies ferrées abandonnées en France (30 000 km en Europe), 10 millions de personnes habitent à 10 km à la ronde, contraintes aujourd'hui d'utiliser leur véhicule thermique.

Il s'agit d'un brevet repris et transformé à partir de la Micheline, premier train sur pneus inventé en 1937, nouveau brevet déposé par AKKA Technologies, un groupe d'ingénierie et de conseil en technologies, positionné sur l'ensemble des secteurs d'activités industriels et tertiaires, notamment l'aéronautique, l'automobile, le ferroviaire, l'énergie, la défense, le spatial, les systèmes d'informations et les télécommunications.

AKKA Technologies a réalisé en 2019, 1,9 milliards d'euros de chiffre d'affaires et compte 21 000 ingénieurs dans le monde, est cotée sur Euronext, et vient d'être rachetée par ADECCO (capitalisation boursière 8,7 milliards d'€ en 2022). ADECCO exploite aujourd'hui en commun avec *Les Équipes du Made in France* dans la SICEF (79% du capital appartient à ADECCO, 20% aux *Équipes*) le brevet de la *Ferromobile*.

La *Ferromobile* utilise les véhicules électriques préexistants des constructeurs automobiles (Renault Zoé, e-traveller de PSA, le classe-V de Mercedes par exemple). Elle ajoute un mécanisme de conversion et d'adaptation de ses roues aux impératifs techniques et réglementaires du rail, ce qui réduit significativement les coûts de construction des véhicules. La *Ferromobile* roule sur voie ferrée sans intervention humaine, en toute sécurité, comme un métro automatique ou un véhicule autonome. Elle est dotée d'une technologie de guidage lui permettant d'adapter le véhicule au rail, et de s'insérer ainsi sur le réseau ferré dans des zones d'enclenchement prédéfinies appelées « Hubs » ou points d'entrée. La flotte des *Ferromobiles* est interconnectée grâce à un logiciel de gestion et de supervision de flotte. Lors du déplacement des véhicules sur le rail, ce logiciel permet d'échanger des informations en temps réel sur l'état du trafic entre les véhicules et d'ajuster automatiquement leur vitesse, sans intervention du conducteur en cas d'incident, de travaux, ou aux abords d'un passage à niveau.



## LES ÉQUIPES DU MADE IN FRANCE

CONSTRUIRE DES ENTREPRISES UTILES AU BIEN COMMUN

Le modèle économique de la *Ferromobile* est archi disruptif de celui du Train Express Régional (TER) qui dessert les destinations régionales et Interrégionales (subventionné à 75% et rempli en moyenne à 25%). Le coût d'exploitation du réseau TER est de 4,1 milliards par an, financé aux trois quarts par des subventions publiques. La petite taille des *Ferromobiles* et le coût très faible de l'investissement dans le véhicule par rapport au train est un avantage déterminant pour assurer la rentabilité du service. De plus, le taux de remplissage minimum pour atteindre le point mort est incomparablement inférieur à celui du TER.

C'est pourquoi le modèle économique de la *Ferromobile* est imbattable : 10 fois moins chère que le train en coût d'infrastructures et 3 fois moins chère en coûts d'exploitation. La *Ferromobile* propose ainsi un service de transport à la demande, bon marché, reliant les villes de province entre elles à tarif ultra-compétitif avec le train.

La *Ferromobile* contribue à sauver les petites lignes du réseau ferré français : la France dispose d'un réseau ferroviaire particulièrement riche ; 28 000 km de lignes, dont 20 000 km lignes de TER parmi lesquelles 9 000 km de petites lignes, menacées de fermeture, sur la base de simples analyses de rentabilité économique, 120 lignes sont déjà actuellement désaffectées comprenant 6 000 km desservant 10 millions de personnes. La *Ferromobile* peut ainsi constituer un nouveau service public de transport à la demande, complémentaire du service Transport Express Régional (TER), tout comme il peut devenir un service d'avenir qui généralise l'emploi des véhicules électriques en partage.

### 3 – ALFEOR



<https://www.alfeor.fr>

Le nucléaire français, européen et mondial, 13 ans après l'accident de Fukushima (Japon) est en pleine renaissance, car il s'agit de la seule énergie, à côté de l'hydro-électricité, décarbonée et pilotable.

Les grands opérateurs français, EDF, FRAMATOME, ORANO sont en plein essor et la filière équipementière doit s'adapter pour changer de méthode, de taille et d'efficacité.

ALFEOR a été créée pour acheter, consolider et développer des PME sous-traitantes équipementières de la filière afin de fédérer leurs savoir-faire à haute-technicité et à forte valeur ajoutée.

ALFEOR fédère les métiers de la forge et fonderie, chaudronnerie, mécanique de précision, mécano-soudure, boulonnerie, robinetterie, tuyauterie, traitement de surface, contrôles destructifs et non-destructifs, usinage, instrumentation.

ALFEOR se construit selon la méthodologie suivante : les rachats d'entreprises garantissent la conservation de leur identité, développent leurs compétences, investissent dans leurs savoir-faire, conservent l'autonomie opérationnelle des entreprises, préservent leur culture d'entreprise, maintiennent des emplois locaux, protègent des savoir-faire industriels et cherchent à atteindre la taille critique.

ALFEOR a ainsi procédé dans ce « *build up* » 2024 à l'acquisition de plusieurs entreprises :

1- *TSM*, située à Seraincourt (95) et fondée en 1972, une entreprise familiale spécialisée dans le traitement de surface par électrolyse et par projection thermique, qui détient une expertise dans l'aéronautique, civile et militaire, l'hydraulique industriel et le nucléaire, ce dernier secteur représentant 27% de son activité. *TSM* emploie 41 salariés.

2- *DELTA METAL* et son laboratoire de contrôle destructif *EFFITECH*, situés à Issoudun (36) et fondés en 1947, spécialisés dans la fabrication d'éléments de fixations métallurgiques (boulonnerie, visserie) et maîtrisant plusieurs savoir-faire de haute technicité dont la forge à chaud, le traitement thermique et le filetage, et détenant une expertise dans le secteur militaire, ferroviaire, et en particulier du nucléaire qui représente près de 40% de son activité. L'entreprise emploie 105 salariés.

3- *LES ATELIERS DE LA MEUSE* localisés à Sclessin près de Liège en Belgique, sont une entreprise métallurgique historique de la région. Elle propose des services de mécano-soudure de grande dimension à forte valeur ajoutée dans le nucléaire et le médical, ainsi que des services de sous-traitance mécanique. Orano est l'un de ses principaux clients depuis plus de 30 ans. L'entreprise emploie 45 salariés.

ALFEOR réalise aujourd'hui 30M€ de chiffre d'affaires. Les *Équipes du Made in France* sont actionnaires à hauteur de 4,2 % de son capital et exercent la Présidence du Conseil.

#### 4- La Société Technologique d'Échangeurs Membranaires (STEM)



Les *Équipes du Made in France* détiennent une participation de 17,59% de cette société portant le Label Mines-ParisTech Spin-off. Elle a développé, sous l'égide de l'Institut Carnot (programme de recherche scientifique en partenariat public/privé) une technologie s'appuyant sur un procédé d'échange thermique de condensation et d'évaporation de l'eau au travers d'une membrane d'un nouveau type, fine et souple.

<https://www.stem-tech.fr>



# LES ÉQUIPES DU MADE IN FRANCE

CONSTRUIRE DES ENTREPRISES UTILES AU BIEN COMMUN

Ce procédé d'échange membranaire innovant, prototypé et breveté à l'École des Mines Paris-Tech, sous l'égide du Professeur Assaad Zoughaib, directeur du laboratoire de recherche en thermodynamique de l'École des Mines de Paris (lui-même cofondateur et actionnaire de STEM) permet des applicatifs disruptifs dans la déshumidification de l'air et dans le dessalement de l'eau. Il a été breveté en 2018, les prototypes sont à ce jour réalisés et nous entrons depuis 2023 dans la phase de commercialisation.

Parce que l'empreinte énergétique de nos processus industriels et tertiaires est un enjeu environnemental majeur, STEM conçoit des solutions innovantes de traitement de l'air et de l'eau en valorisant une technologie fortement différenciante. La conjoncture actuelle pousse les entreprises et les collectivités à se doter de solutions innovantes permettant d'aller vers plus de sobriété énergétique et d'accélérer la réduction de leur empreinte carbone.

Les technologies ont peu évolué depuis 20 ans. Les prescripteurs n'ont plus d'offre nouvelle pour répondre au défi éco-énergétique que doivent relever leurs clients et la réduction de l'empreinte carbone implique souvent des investissements conséquents et un ROI long (ex : panneaux solaires qui sont amortis sur 20 ans). La technologie STEM s'appuie sur un procédé breveté d'échange thermique de condensation et d'évaporation de l'eau au travers d'une membrane fine et souple. Elle présente des avantages énergétiques décisifs (économiques et réduction de CO<sub>2</sub>) quand elle est couplée à de la chaleur fatale (chaleur émise par un procédé mais inutilisée et donc perdue). L'emploi de nos solutions permet des gains énergétiques de 30 à 90%. La solution de STEM valorise la chaleur fatale pour améliorer les rendements tout en allant vers plus de sobriété énergétique et en diminuant drastiquement l'empreinte carbone.

## **Le brevet NEODRY assure la déshumidification de l'air**

Un contact indirect entre un flux d'air humide et un flux de solution dessicante (salée) est réalisé, permettant un transfert de chaleur et d'humidité contenu dans l'air vers la solution traversant une membrane poreuse. L'échangeur est économe en énergie en raison de son efficacité élevée et de la basse température requise pour la régénération de la solution.

Les avantages économiques de cette innovation sont : une dépense d'investissement du même ordre que les Centrales de Traitement d'Air froid/chaud ; des dépenses d'exploitation très compétitives par rapport aux technologies existantes (division par 2 de l'énergie utilisée). Les avantages technologiques de l'innovation sont : un assèchement poussé de l'air contrairement aux Centrales de Traitement d'Air froid/chaud qui givrent ; la machine refroidit et déshumidifie l'air simultanément jusqu'à des températures de -20°C.

Le marché mondial des systèmes de déshumidification représentait en 2019, 2,8 milliards d'€ et connaît un taux de croissance annuel de 6,6%. En 2025, le marché pèsera 3,5 milliards d'€. Les principaux acteurs du secteur sont Frigidaire, Haier, Honeywell, LG Electronics, General Filters, Condair Group, AmcorUK, Whirlpool Corporation.

Le Brevet NEODRY pour la déshumidification de l'air, sous forme de prototype en activité, est en développement depuis 3 années, et un accord commercial a été conclu avec un partenaire, Dalkia Froid Solutions, sur les piscines et patinoires municipales qui ont besoin de limiter leurs frais énergétiques (un millier de piscines en France).

**Le brevet AQUAHIVE assure le dessalement de l'eau de mer**

À partir d'une chaleur fatale existante, le procédé technologique développé sous forme de prototype breveté au sein de Mines ParisTech consiste en un transfert de masse se réalisant de l'eau salée vers l'air, lequel se condense lorsque la vapeur rencontre des pièges froids, le condensat en résultant est de l'eau distillée. Ce procédé d'échange membranaire permet de valoriser de la chaleur fatale entre 60°C et 90°C, assurant des économies très substantielles en dépenses d'exploitation.

Les deux technologies en vigueur dans le monde dans le dessalement de l'eau sont l'osmose inverse et la distillation, deux procédés excessivement coûteux en énergie. Le principe de l'osmose inverse consiste à imposer une forte pression sur l'eau concentrée en sel, la membrane semi-perméable permettant le passage de la molécule d'eau d'un côté en laissant de l'autre les résidus de sel. Le principe de la distillation consiste de façon tout aussi énergivore à chauffer l'eau salée pour récupérer par évaporation de l'eau pure.

En 2018, 15 906 usines opérationnelles de dessalement de l'eau étaient comptabilisées dans le monde. Le taux de salinité de l'eau a des conséquences déterminantes sur l'énergie nécessaire pour la traiter, sur le coût de dessalement, mais il en est de même de sa disponibilité et son accès. Certains procédés sont plus utilisés que d'autres car moins coûteux en fonction des ressources des pays d'implantation des usines. La question du coût de production du dessalement de l'eau est donc un facteur déterminant.

Alors qu'un tiers de la population mondiale est confrontée à des pénuries d'eau, 9 pays (Brésil, Russie, Chine, Canada, Indonésie, États-Unis, Inde, Colombie et République démocratique du Congo) se partagent 60% des ressources mondiales en eau douce. 30% de la population mondiale n'a toujours pas accès à l'eau potable. Dans ce contexte de tension mondiale permanente et en accroissement sur le prix de l'eau douce, le Brevet AQUAHIVE présente de nombreux avantages concurrentiels : des dépenses d'investissement limitées par rapport aux technologies existantes estimé à 70% du coût actuel des usines de dessalement ; des coûts d'exploitation très compétitifs par rapport aux technologies existantes ; une possibilité de consommation énergétique proche de zéro en exploitant la chaleur fatale ; une absence de limite de salinité contrairement à l'osmose inverse (70% environ des usines implantées dans le monde) ; une possibilité de produire des petites unités décentralisées de dessalement à consommation énergétique quasi-nulle en les couplant à de l'énergie solaire thermique.

La preuve de concept étant réalisée, un partenariat avec EDF est en discussion sur un projet d'utilisation de la chaleur fatale de la centrale nucléaire de Gravelines dans la région industrielle de Dunkerque. Le marché mondial adressable est de 10 milliards d'€ annuel avec une croissance annuelle de 10%.

STEM a levé 1,5 M€ depuis 2021, a installé ses prototypes et pilotes et a engagé l'industrialisation et la commercialisation de ses procédés.



# LES ÉQUIPES DU MADE IN FRANCE

CONSTRUIRE DES ENTREPRISES UTILES AU BIEN COMMUN



## ANNEXE 1 : LA DECLARATION D'INDEPENDANCE ET DE SINCERITE DU PRIX

Je soussigné **Arnaud MONTEBOURG**

Agissant en qualité de **Président de la SAS Les Equipes du Made in France**

Déclare que le prix de cession figurant dans l'offre déposée sous ma responsabilité est sincère et véritable et qu'aucune somme complémentaire n'a été ou ne sera versée à quiconque, à l'insu du Tribunal, sous quelque forme que ce soit, pour quelque motif que ce soit.

Précise que cette déclaration ne vise pas les éventuelles commissions d'agence immobilière, pas plus que les remboursements des dépôts de garantie, ou les frais, droits et honoraires d'acte liés aux opérations de cession, le prix offert étant stipulé net vendeur.

Déclare avoir pris connaissance de l'ensemble des clauses et conditions du cahier des charges, et les accepte sans réserve.

Déclare avoir connaissance tant de l'état des actifs et des locaux au regard de la réglementation applicable en cours que de la situation locative et m'engage expressément à en faire mon affaire personnelle, notamment à quant à un éventuel renouvellement du contrat de bail.

Je déclare en outre avoir pris connaissance de l'article L.642-3 du Code de commerce, lequel dispose :

*« Ni le débiteur, ni les dirigeants de droit ou de fait de la personne morale en liquidation judiciaire, ni les parents ou alliés jusqu'au deuxième degré inclusivement de ces dirigeants ou du débiteur personne physique, ni les personnes ayant ou ayant eu la qualité de contrôleur au cours de la procédure ne sont admis, directement ou par personne interposée, à présenter une offre. De même, il est fait interdiction à ces personnes d'acquérir, dans les cinq années suivant la cession, tout ou partie des biens dépendant de la liquidation, directement ou indirectement, ainsi que d'acquérir des parts ou titres de capital de toute société ayant dans son patrimoine, directement ou indirectement, tout ou partie de ces biens, ainsi que des valeurs mobilières donnant accès, dans le même délai, au capital de cette société*

*Toutefois, lorsqu'il s'agit d'une exploitation agricole, le Tribunal peut déroger à ces interdictions et autoriser la cession à l'une des personnes visées au premier alinéa, à l'exception des contrôleurs. Dans les autres cas, le Tribunal, sur requête du ministère public, peut autoriser la cession à l'une des personnes visées au premier alinéa, à l'exception des contrôleurs, par un jugement spécialement motivé, après avoir demandé l'avis des contrôleurs.*

*Tout acte passé en violation du présent article est annulé à la demande de tout intéressé ou du ministère public, présentée dans un délai de trois ans à compter de la conclusion de l'acte. Lorsque l'acte est soumis à publicité, le délai court à compter de celle-ci ».*

Et formuler mon offre en conformité avec ses dispositions.

Fait à Paris, le 7 mars 2025

Signature





# LES ÉQUIPES DU MADE IN FRANCE

CONSTRUIRE DES ENTREPRISES UTILES AU BIEN COMMUN

Je, soussigné, Arnaud MONTEBOURG, de nationalité française, né le 30 octobre 1962, à Clamecy (Nièvre), demeurant 20 rue des Cadoles des Bois à Montret (71440), Président et représentant légal de la SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 266 700 euros, dont le siège social est situé au 9, rue Charlot 75003 Paris, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 808 923 841,

Atteste sur l'honneur ne faire l'objet d'aucune interdiction de gérer ni d'aucune procédure de faillite personnelle.

J'atteste également que la SAS LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE ne fait l'objet d'aucune procédure collective.

Fait à Paris, le 7 mars 2025

Arnaud MONTEBOURG

PJ : Table de capitalisation des Équipes du Made in France

# LES EQUIPES DU MADE IN FRANCE

## Table de capitalisation (levée 2025)

29/01/2025

**Valorisation pré-money totale** **8 294 000 €**

**Valorisation pré-money par action** **32,60 €**

*Nominal* 1,00 €

*Prime d'émission* 31,60 €

**Nombre d'actions nouvelles** **12 270**

*Actions nouvelles Tolomei Participations* 6 135

*Actions nouvelles PLW Holding* 6 135

**Montant de l'Opération** **400 002,00 €**

*Nominal* 12 270,00 €

*Prime d'émission* 387 732,00 €

*Investissement Tolomei Participations* 200 001,00 €

*Investissement PLW Holding* 200 001,00 €

**Valorisation post-money totale** **8 694 002 €**

	Pré-Opération		Post-Opération	
	Actions ordinaires	%	Actions ordinaires	%
<b>Associé fondateur</b>	<b>200 000</b>	<b>78,61%</b>	<b>200 000</b>	<b>74,99%</b>
Arnaud Montebourg	200 000	78,61%	200 000	74,99%
<b>Investisseurs 2021</b>	<b>36 497</b>	<b>14,34%</b>	<b>36 497</b>	<b>13,68%</b>
L'Elan Services	25 146	9,88%	25 146	9,43%
Olivier Pouvesle	1 324	0,52%	1 324	0,50%
Emmanuel Goldstein	10 027	3,94%	10 027	3,76%
<b>Investisseurs 2023</b>	<b>17 933</b>	<b>7,05%</b>	<b>17 933</b>	<b>6,72%</b>
François Moulias	17 933	7,05%	17 933	6,72%
<b>Investisseurs 2025</b>	<b>-</b>	<b>0,00%</b>	<b>12 270</b>	<b>4,60%</b>
Tolomei Participations	-	0,00%	6 135	2,30%
PLW Holding	-	0,00%	6 135	2,30%
<b>Total</b>	<b>254 430</b>	<b>100,0%</b>	<b>266 700</b>	<b>100,0%</b>

Annexes pour les Studios de Paris



N° de gestion 2023B13102

**Extrait Kbis****EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES**  
à jour au 6 mars 2025**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	909 971 608 R.C.S. Bobigny
<i>Date d'immatriculation</i>	28/11/2023
<i>Transfert du</i>	R.C.S. de Paris en date du 31/10/2023
<i>Date d'immatriculation d'origine</i>	03/02/2022
<i>Dénomination ou raison sociale</i>	<b>Studios de Paris</b>
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Capital social</i>	3 000 000,00 Euros
<i>Adresse du siège</i>	20 Rue Ampère 93200 Saint-Denis
<i>Activités principales</i>	L'acquisition, la construction et l'exploitation de studios de cinéma et annexes de support notamment pour un usage de tournage audiovisuel, ainsi que tous autres locaux ou annexes destinés notamment à la production audiovisuelle. La réalisation de prestations de services connexes à l'activité de la Société et notamment à la production audiovisuelle.
<i>Durée de la personne morale</i>	Jusqu'au 02/02/2121
<i>Date de clôture de l'exercice social</i>	31 décembre
<i>Date de clôture du 1er exercice social</i>	31/12/2022

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES****Président**

<i>Dénomination</i>	Wilkat West Ltd.
<i>Forme juridique</i>	Société de droit étranger
<i>Adresse</i>	35 Buena Vista Avenue . CA 94970 Stinson Beach (ETATS-UNIS D'AMERIQUE)
<i>Numéro et lieu d'immatriculation</i>	3185620 CALIFORNIE
<i>Personne ayant le pouvoir de diriger, gérer ou engager à titre habituel</i>	SEGAL Brigitte
<i>Nom, prénoms</i>	SEGAL Brigitte
<i>Date et lieu de naissance</i>	Le 06/09/1945 à Magenta (51)
<i>Nationalité</i>	Française
<i>Domicile personnel</i>	1 Square Tolstoi 75016 Paris 16e Arrondissement

**Commissaire aux comptes titulaire**

<i>Dénomination</i>	ALBERIS AUDIT
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	27 Avenue des Essards 95800 Cergy
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	888 427 424 Pontoise

**Commissaire aux comptes titulaire**

<i>Dénomination</i>	DELOITTE & ASSOCIES
<i>Forme juridique</i>	Société par actions simplifiée
<i>Adresse</i>	6 Place de la Pyramide 92908 Paris La Défense Cedex
<i>Immatriculation au RCS, numéro</i>	572 028 041 Nanterre

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

<i>Adresse de l'établissement</i>	20 Rue Ampère 93200 Saint-Denis
<i>Activité(s) exercée(s)</i>	L'acquisition, la construction et l'exploitation de studios de cinéma et annexes de support notamment pour un usage de tournage audiovisuel, ainsi que tous

**Greffé du Tribunal de Commerce de Bobigny**

1-13 RUE MICHEL DE L'HOSPITAL  
93008 BOBIGNY CEDEX

N° de gestion 2023B13102

autres locaux ou annexes destinés notamment à la production audiovisuelle.  
La réalisation de prestations de services connexes à l'activité de la Société et  
notamment à la production audiovisuelle.

*Date de commencement d'activité*

25/01/2022

*Origine du fonds ou de l'activité*

Création

*Mode d'exploitation*

Exploitation directe

Le Greffier



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. H.', written over the red stamp.

FIN DE L'EXTRAIT



# Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2024			31/12/2023
		Bruts	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement & rech. et dévelo.				
	Autres	313 640	313 640		837
	Avances et acomptes				
	<b>IMMO. CORPORELLES (hors biens vivants)</b>				
	Terrains	1 589 624		1 589 624	1 589 624
	Aménagements fonciers				
	Améliorations du fonds				
	Constructions	30 202 849	6 035 314	24 167 535	25 061 520
	Installations techniques, matériel et outillage	501 614	403 490	98 124	28 724
	Autres	1 260 215	1 000 301	259 914	315 366
	<b>IMMO. CORPORELLES (biens vivants)</b>				
	Animaux reproducteurs				
	Animaux de service				
Plantations pérennes et végétaux immobilisés					
<b>AUTRES IMMO. CORPORELLES</b>					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Prêts	1 860		1 860	1 860	
Autres immobilisations financières	611 627		611 627	249 068	
<b>Total de l'actif immobilisé</b>		<b>34 481 428</b>	<b>7 752 745</b>	<b>26 728 683</b>	<b>27 246 998</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS</b>				
	Animaux et végétaux en terre (cycle long)				
	Animaux et végétaux en terre (cycle court)				
	En cours de production de biens et svces(c.l.)				
	En cours de production de biens et svces(c.c.)				
	Approvisionnements et marchandises				
	Produits intermédiaires et finis				
	<b>AVANCES ET ACOMPTES VERSES / CDES</b>				
	<b>CREANCES</b>				
	Clients et comptes rattachés	846 701		846 701	4 706 966
Autres clients et comptes rattachés					
Autres	1 701 254		1 701 254	1 983 717	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>	100 000		100 000		
<b>DISPONIBILITES</b>	3 306 039		3 306 039	2 044 115	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	300 226		300 226	369 074
	<b>TOTAL II</b>	<b>6 254 220</b>		<b>6 254 220</b>	<b>9 103 873</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>40 735 648</b>	<b>7 752 745</b>	<b>32 982 903</b>	<b>36 350 871</b>

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2024	31/12/2023
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel	3 000 000	3 000 000
	Primes émissions, fusions, apports		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves règlementées		
Autres			
Report à nouveau	1 582 240	(163 695)	
<b>Résultat de l'exercice</b>	4 701 093	1 745 935	
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées			
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>9 283 334</b>	<b>4 582 240</b>
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>		
<b>DETTES</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts dettes établissements de crédit	9 166 667	10 020 805
	Emprunts Fonciers		
	Concours bancaires et découverts	40	
	Autres	12 529 318	12 405 567
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>AUTRES DETTES</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	809 399	1 354 137
	Dettes autres fournisseurs sur comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales	989 450	1 135 339
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	29 056	1 838 496	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>			
Produits constatés d'avance	175 639	5 014 286	
	<b>Total des dettes</b>	<b>23 699 569</b>	<b>31 768 631</b>
Ecarts de conversion passif			
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>32 982 903</b>	<b>36 350 871</b>
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		4 701 093,43	1 745 934,79
(1) dont dettes à moins d'un an		15 366 236	10 647 115
dont dettes à plus d'un an		8 333 333	21 121 516

# Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				200
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	1 572 567		1 572 567	7 237 981
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>1 572 567</b>		<b>1 572 567</b>	<b>7 238 181</b>
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits			1 585	1 448
	<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>			<b>1 574 152</b>	<b>7 239 629</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock				3 571
	Autres achats et charges externes			1 575 789	4 503 195
	Impôts, taxes et versements assimilés			220 787	463 105
	Salaires et traitements			393 142	295 877
	Charges sociales du personnel			186 773	115 983
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			968 086	967 617
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			265	1 213
<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>			<b>3 344 841</b>	<b>6 350 561</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>(1 770 688)</b>	<b>889 068</b>

# Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

		31/12/2024	31/12/2023
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>(1 770 688)</b>	<b>889 068</b>
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	90 975	
<b>Total des produits financiers</b>		<b>90 975</b>	
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	744 096	254 189
<b>Total des charges financières</b>		<b>744 096</b>	<b>254 189</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(653 121)</b>	<b>(254 189)</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>(2 423 809)</b>	<b>634 879</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	7 714 286	1 413 394
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>7 714 286</b>	<b>1 413 394</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	60 655	121 289
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>60 655</b>	<b>121 289</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>7 653 631</b>	<b>1 292 105</b>
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		528 728	181 049
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>9 379 414</b>	<b>8 653 023</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>4 678 320</b>	<b>6 907 088</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>4 701 093</b>	<b>1 745 935</b>

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs  
(3) dont produits concernant les entreprises liées  
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS STUDIOS DE PARIS  
20 Rue AMPERE  
93200 ST DENIS

# COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

# Bilan Actif

Etat exprimé en euros

		31/12/2023			31/12/2022
		Bruts	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement & rech. et dévelop.				
	Autres	313 640	312 803	837	
	Avances et acomptes				
	<b>IMMO. CORPORELLES (hors biens vivants)</b>				
	Terrains	1 589 624		1 589 624	
	Aménagements fonciers				
	Améliorations du fonds				
	Constructions	30 202 849	5 141 329	25 061 520	
	Installations techniques, matériel et outillage	427 354	398 630	28 724	
	Autres	1 247 263	931 897	315 366	
	<b>IMMO. CORPORELLES (biens vivants)</b>				
	Animaux reproducteurs				
	Animaux de service				
	Plantations pérennes et végétaux immobilisés				
<b>AUTRES IMMO. CORPORELLES</b>					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>					
Participations				5 906 889	
Créances rattachées à des participations					
Prêts	1 860		1 860		
Autres immobilisations financières	249 068		249 068		
	<b>Total de l'actif immobilisé</b>	<b>34 031 657</b>	<b>6 784 659</b>	<b>27 246 998</b>	<b>5 906 889</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS</b>				
	Animaux et végétaux en terre (cycle long)				
	Animaux et végétaux en terre (cycle court)				
	En cours de production de biens et svces(c.l.)				
	En cours de production de biens et svces(c.c.)				
	Approvisionnements et marchandises				
	Produits intermédiaires et finis				
	<b>AVANCES ET ACOMPTES VERSES / CDES</b>				39 510
	<b>CREANCES</b>				
	Clients et comptes rattachés	4 706 966		4 706 966	
Autres clients et comptes rattachés					
Autres	1 983 717		1 983 717	20 963 309	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	2 044 115		2 044 115	331 274	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	369 074		369 074	
	<b>TOTAL II</b>	<b>9 103 873</b>		<b>9 103 873</b>	<b>21 334 093</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler				
	Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>43 135 530</b>	<b>6 784 659</b>	<b>36 350 871</b>	<b>27 240 982</b>

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2023	31/12/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel	3 000 000	3 000 000
	Primes émissions, fusions, apports		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves règlementées			
Autres			
Report à nouveau	(163 695)		
<b>Résultat de l'exercice</b>	1 745 935	(163 695)	
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées		125 469	
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>4 582 240</b>	<b>2 961 774</b>
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>Total des provisions</b>		
<b>DETTES</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts dettes établissements de crédit	10 020 805	
	Emprunts Fonciers		
	Concours bancaires et découverts		
	Autres	12 405 567	24 217 333
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>AUTRES DETTES</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 354 137	61 875
	Dettes autres fournisseurs sur comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales	1 135 339	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 838 496		
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>			
Produits constatés d'avance	5 014 286		
	<b>Total des dettes</b>	<b>31 768 631</b>	<b>24 279 209</b>
	Ecarts de conversion passif		
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>36 350 871</b>	<b>27 240 982</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	1 745 934,79	(163 694,66)
	(1) dont dettes à moins d'un an	10 647 115	24 279 209
	dont dettes à plus d'un an	21 121 516	

# Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

		France	Exportation	12 mois	11 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises	200		200	
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	7 237 981		7 237 981	
	<b>Montant net du chiffre d'affaires</b>	<b>7 238 181</b>		<b>7 238 181</b>	
	Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges Autres produits			1 448	150
	<b>Total des produits d'exploitation (1)</b>			<b>7 239 629</b>	<b>150</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements Variation de stock			3 571	
	Autres achats et charges externes			4 503 195	187 639
	Impôts, taxes et versements assimilés			463 105	
	Salaires et traitements			295 877	
	Charges sociales du personnel			115 983	
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements : - sur immobilisations - charges d'exploitation à répartir			967 617	
	Dotations aux dépréciations : - sur immobilisations - sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			1 213	
<b>Total des charges d'exploitation (2)</b>			<b>6 350 561</b>	<b>187 639</b>	
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>				<b>889 068</b>	<b>(187 489)</b>

# Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2023

31/12/2022

RESULTAT D'EXPLOITATION		889 068	(187 489)
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		366 596
	<b>Total des produits financiers</b>		<b>366 596</b>
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	254 189	217 333
	<b>Total des charges financières</b>	<b>254 189</b>	<b>217 333</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>(254 189)</b>	<b>149 263</b>
<b>RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS</b>		<b>634 879</b>	<b>(38 226)</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	1 413 394	
	<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>1 413 394</b>	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	121 289	125 469
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>121 289</b>	<b>125 469</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>1 292 105</b>	<b>(125 469)</b>
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		181 049	
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>8 653 023</b>	<b>366 746</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>6 907 088</b>	<b>530 441</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>1 745 935</b>	<b>(163 695)</b>

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs  
(3) dont produits concernant les entreprises liées  
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Etat exprimé en euros

### **Activité et faits caractéristiques de l'exercice**

La société Eagle Pictures France (SAS) avait une activité de holding, notamment dans la société filiale Les Studios de Paris (SCI) dont l'activité est la gestion et l'administration d'un ensemble immobilier composé de neuf plateaux de tournage audiovisuel.

#### **Fusion**

Par l'assemblée générale en date du 31 octobre 2023, la société Eagle Pictures France (SAS) a absorbé sa filiale la société Les Studios de Paris (SCI) et a changé sa dénomination sociale en « STUDIOS DE PARIS » (SAS)

Le motif de cette opération de fusion est de simplifier la gestion administrative, comptable et financière et, d'une manière générale, les structures actuellement en place.

Les comptes utilisés pour établir les conditions de l'opération sont ceux arrêtés à la date du 31 décembre 2022.

Les éléments du patrimoine transmis par la Société Absorbée à la Société Absorbante ont été évalués en application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables ANC n°2017-01, ainsi que conformément à la doctrine administrative figurant au Bulletin Officiel des Finances Publiques sous la référence BOI-IS-FUS-30-20, à savoir sur la base des valeurs comptables nettes figurant au bilan de la Société Absorbée au 31 décembre 2022.

Conformément aux dispositions de l'article L. 236-4 du Code de commerce, cette opération a un effet rétroactif au 1er janvier 2023.

A l'issue de cette opération est constaté un mali de fusion d'un montant de 12.080.859 euros.

S'agissant pour la totalité de son montant d'un mali technique, le mali sera comptabilisé à l'actif de la Société Absorbante et sera affecté aux actifs sous-jacents apportés.

#### **Nouvel emprunt**

Le 20 décembre 2023, la société a souscrit un emprunt d'un montant en principal de 10 000 000 €.

Ce prêt a été consenti pour une durée allant jusqu'à la date finale de remboursement et de paiement du prêt le 20 décembre 2035.

On y note une clause contractuelle obligeant la société à rembourser en priorité cet emprunt avant les comptes courants de associés.

Les intérêts sont calculés sur la base suivante :

- EURIBOR un mois
- Marge de 2,95% l'an

Etat exprimé en euros

### Activité

La Société a connu un taux d'occupation de ses plateaux de tournage proche 100% jusqu'au 31 octobre 2023. Compte tenu de la mise à disposition du site au COJO, l'activité s'est arrêtée à partir du 1<sup>er</sup> novembre.

### Evènements post clôture

La Société finalise en 2024 la négociation d'un bail commercial avec la Nef Lumière pour un périmètre d'environ 15.000 m<sup>2</sup> d'ateliers, de stockage et de bureaux.

### Principes règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **36 350 871** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **8 653 023** euros et un total **charges** de **6 907 088** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **1 745 935** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée identique à l'exercice précédent de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du Code de Commerce, du Plan Comptable Général tels que décrits dans le règlement ANC n°2018-07 du 10 décembre 2018 modifiant le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014, et des pratiques comptables généralement admises en France.

Compte tenu de la fusion intervenue en 2023 et du fait qu'il ne s'agisse que du deuxième exercice de la société, la comparabilité entre N et N-1 n'est pas applicable.

### Immobilisations

Etat exprimé en euros

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) minoré des remises, rabais et escomptes obtenus.

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont comptabilisés directement en charge selon leur nature.

### Amortissements

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif (fiscal) en fonction de la durée normale d'utilisation du bien.

- Immobilisations non décomposables : conformément aux mesures de simplifications pour les PME, ces immobilisations sont amorties sur la durée d'usage fiscalement admise.
- Immobilisations décomposables : si les éléments d'un actif ont des durées d'utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun est retenu.

La dépréciation des immobilisations est évaluée par l'entité à chaque clôture, au moyen de test de dépréciation effectué dès qu'existe un indice de perte de valeur.

### Mode et durée d'amortissement

Les immobilisations sont amorties de façon linéaire sur les durées d'utilisation suivantes :

- Mali de confusion historique : 117 mois Jusqu'au 31 mars 2022 **Puis** 30 ans à partir du 01 avril 2022 à hauteur de 95% de la VNC au 31 Mars 2022. Non amortissable à hauteur de 5% de la VNC au 31 Mars 2022
- Mali de fusion 2023 : 351 mois à hauteur de 95 % de sa valeur, le sous-jacent étant la construction des plateaux. Non amortissable à hauteur de 5% de sa valeur
- Plateaux : 30 ans
- Agencements : 15 ans
- Matériel et outillage : de 07 à 10 ans
- Matériel informatique : 05 ans

### Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

### Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de

Etat exprimé en euros

recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

#### **Disponibilités**

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

#### **Achats**

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

# Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2023
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Autres immobilisations incorporelles			20 340 508		20 026 868	313 640
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			<b>20 340 508</b>		<b>20 026 868</b>	<b>313 640</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains			1 589 624			1 589 624
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement			30 202 849			30 202 849
Instal technique, matériel outillage industriels			427 354			427 354
Instal., agencement, aménagement divers			852 801			852 801
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier			394 462			394 462
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			<b>33 467 089</b>			<b>33 467 089</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations et créances rattachées	5 906 889		705 895		6 612 784	
Autres titres immobilisés						
Prêts			7 110		5 250	1 860
Autres immobilisations financières			393 892		144 824	249 068
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>5 906 889</b>		<b>1 106 897</b>		<b>6 762 858</b>	<b>250 928</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 906 889</b>		<b>54 914 494</b>		<b>26 789 725</b>	<b>34 031 657</b>

## Amortissements

Etat exprimé en euros

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2023
			Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement				
	Autres		312 803		312 803
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>		<b>312 803</b>		<b>312 803</b>
<b>CORPORELLES</b>	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement		5 141 329		5 141 329
	Instal technique, matériel outillage industriels		398 630		398 630
	Autres instal., agencement, aménagement divers		617 642		617 642
	M matériel de transport				
	M matériel de bureau, mobilier		314 255		314 255
	Emballages récupérables et divers Immobilisations grevées de droits				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>		<b>6 471 856</b>		<b>6 471 856</b>	
<b>TOTAL</b>			<b>6 784 659</b>		<b>6 784 659</b>

Etat exprimé en euros

### **Impact de l'opération de fusion**

La société absorbante n'ayant pas d'activité historique, la totalité de l'actif et du passif présenté dans ces comptes, hormis la détention des titres SDP, a pour origine l'absorption de cette filiale détaillée dans l'annexe.

L'intégralité de l'activité et du compte de résultat découle donc de l'absorption de la société d'exploitation.

#### **Immobilisations**

- Incorporelles

L'augmentation du poste « Autres immobilisations incorporelles » s'explique principalement par l'intégration du mali technique historique comptabilisé dans les comptes de la société absorbée (7 946 009 €) et le mali de fusion constaté suite à cette opération (12 080 589 €)

La diminution de ce poste correspond à l'affectation de ces derniers à leurs sous-jacents (terrain et construction).

- Corporelles

Les augmentations d'immobilisations corporelles correspondent principalement aux actifs apportés par la société absorbée ainsi qu'à l'affectation des malis techniques :

-Construction plateaux pour 11 117 324 €

-Quote part construction (95%) des malis techniques pour 19 025 524 €

-Terrain des plateaux pour 588 280 €

-Quote-part terrain (5%) des malis techniques pour 1 001 343 €

Le reste correspond aux autres immobilisations corporelles apportées par la société absorbée (matériel, agencements et mobilier).

- Financières

Les augmentations des immobilisations financières correspondent principalement aux dépôts de garanties apportés par la société absorbée.

La diminution des immobilisations financières correspond principalement à l'élimination des titres de

Etat exprimé en euros

participation dans la société absorbée (5 861 339 €)

### Amortissements

L'augmentation des postes s'expliquent par les amortissements apportés par la société absorbée sur les actifs détaillés ci dessous, puis les dotations de l'exercice

- Immobilisations incorporelles

L'augmentation correspond à l'amortissement absorbé de l'apport en industrie (300k)

- Immobilisations corporelles

Les augmentations correspondent principalement à :

-Construction plateaux : 279k apportés, 372k de dotations afférentes à l'exercice 2023

-Quote part construction (95%) des malis techniques : 3 968k apportés, 521k de dotations afférentes à l'exercice 2023

-Autres immobilisations corporelles (matériel, agencements et mobilier) : 1 258k apportés, 72k de dotations afférentes à l'exercice 2023

# Capital social

Etat exprimé en euros

31/12/2023

Nombre

Val. Nominale

Montant

		31/12/2023	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		3 000 000,00	1,0000	3 000 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	<b>Du capital social fin d'exercice</b>		<b>3 000 000,00</b>	<b>1,0000</b>	<b>3 000 000,00</b>

Le capital est composé de 3 000 000 actions ordinaires

## Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 31/12/2022	Affectation du résultat N-1 <sup>1</sup>	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice <sup>2</sup>	Capitaux propres clôture 31/12/2023
Capital social	3 000 000				3 000 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau		(163 695)			(163 695)
Résultat de l'exercice	(163 695)	163 695		1 745 935	1 745 935
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	125 469			(125 469)	
<b>TOTAL</b>	<b>2 961 774</b>			<b>1 620 466</b>	<b>4 582 240</b>

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

<sup>1</sup> dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 2 961 774

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 2 961 774

<sup>2</sup> Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 1 620 466

# Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2023
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	125 469	270 470	395 939	
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	<b>125 469</b>	<b>270 470</b>	<b>395 939</b>	
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	Sur immobilisations				
	<ul style="list-style-type: none"> <li>incorporelles</li> <li>corporelles</li> <li>des titres mis en équivalence</li> <li>titres de participation</li> <li>autres immo. financières</li> </ul>				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>125 469</b>	<b>270 470</b>	<b>395 939</b>	

Dont dotations et reprises	<ul style="list-style-type: none"> <li>- d'exploitation</li> <li>- financières</li> <li>- exceptionnelles</li> </ul>			
----------------------------	--	--	--	--

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

# Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2023

<b>Total des Charges à payer</b>		<b>11 462 808</b>
<b>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit</b>		<b>10 020 805</b>
<i>PRET 23933289 - 10M€</i>	<i>10 000 000</i>	
<i>Intérêts C.N.E</i>	<i>20 805</i>	
<b>Emprunts et dettes financières divers</b>		<b>233 384</b>
<i>ICNE à payer</i>	<i>233 384</i>	
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>1 129 859</b>
<i>FNP</i>	<i>1 129 859</i>	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>78 759</b>
<i>DETTES PROV. CONGES PAYES</i>	<i>19 564</i>	
<i>AUTRES CHARGES A PAYER</i>	<i>27 541</i>	
<i>CHARGES SUR CONGES A PAYER</i>	<i>7 469</i>	
<i>ORGANISMES - AUTRES CHARGES A</i>	<i>10 210</i>	
<i>ETAT - AUTRES CHARGES A PAYER</i>	<i>13 975</i>	

# Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2023

<b>Total des Produits à recevoir</b>		<b>639 110</b>
<b>Autres créances</b>		<b>639 110</b>
AAR	131 487	
PRODUITS A RECEVOIR	507 623	

## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2023
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		369 074	369 074
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
<b>TOTAL</b>			<b>369 074</b>

--

## Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2023
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b> PCA COJO 2024		5 014 286	5 014 286
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>5 014 286</b>

L'intégralité de ce montant correspond à la facture établie en 2023 pour le COJO qui contractuellement concerne l'année 2024.

# Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Participations et Créances rattachées			
	Prêts	1 860	1 860	
	Autres immobilisations financières	249 068	249 068	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	4 706 966	4 706 966	
	Personnel et comptes rattachés			
	Mutualité sociale agricole et autres organismes sociaux			
	Etat taxe sur la valeur ajoutée	469 330	469 330	
	Collectivité Autres impôts, taxes et versements assimilés			
	Divers	507 623	507 623	
	Groupes et associés	580 426	580 426	
	Débiteurs divers	426 338	426 338	
	Charges constatées d'avance	369 074	369 074	
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>7 310 686</b>	<b>7 310 686</b>	
	Renvois : - Prêts accordés exercice dont - Remboursement obtenus exercice	5 250		

		Montant brut	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>ETAT DES DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes Etablissements de crédit :				
	- à 1 an maximum à l'origine	10 020 805	854 139	3 333 333	5 833 333
	- à plus de 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 354 137	1 354 137		
	Personnel et comptes rattachés	59 035	59 035		
	Mutualiste sociale agr. et autres org. sociaux	31 993	31 993		
	Etat taxe sur la valeur ajoutée	1 028 776	1 028 776		
	Autres impôts, taxes et assimilés	15 535	15 535		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	12 405 567	450 717		11 954 850
Autres dettes	1 838 496	1 838 496			
Produits constatés d'avance	5 014 286	5 014 286			
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>31 768 631</b>	<b>10 647 115</b>	<b>3 333 333</b>	<b>17 788 183</b>
	Renvois : - Emprunts souscrits en cours exercice - Emprunts remboursés en cours exercice				

Etat exprimé en euros

### **Résultat exceptionnel**

Les produits exceptionnels sont composés de 127k de dégrèvements d'impôts (CET), et 1 285k d'indemnités COJO pour la mise à disposition du site.

Les charges exceptionnelles sont dans leur intégralité constituées de l'indemnité de sortie d'un client compensant les pertes d'exploitation sur les tournages reportés dans le cadre de l'expropriation COJO.

### **Engagements hors bilan**

Le contrat de prêt du nouvel emprunt détaillé dans ces comptes annuels stipule :

-L'hypothèque de l'immeuble d'un montant de 10M € euros au profit des prêteurs, soit la banque LCL

-L'hypothèque de l'immeuble d'un montant de 650k € euros au profit de la banque de couverture, soit la banque LCL

### **Autres dettes**

Le poste "autres dettes" est intégralement composé des dettes aux anciens associés de la société d'exploitation absorbée lors de l'exercice. Celle ci est remboursée sur l'exercice 2024.

### **Effectifs temps plein**

L'effectif temps plein sur l'exercice 2023 s'élève à 5.57.

**SCI LES STUDIOS DE PARIS 2022**

SERVICES AUDIOVISUELS  
20 RUE AMPERE

93200 SAINT DENIS

**Comptes annuels au 31/12/2022**

Siret : 51411861100029

Code APE : 6820B

**Documents de synthèse**

**BILAN ACTIF**

		Exercice N, clos le :		31/12/2022	31/12/2021	
		Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)						
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	313 640	311 439	2 201	3 565
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles	7 946 009	3 967 911	3 978 098	4 278 620
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes					
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	588 280		588 280	
		Constructions	11 177 324	279 433	10 897 891	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	427 354	394 319	33 035	28 857
		Autres immobilisations corporelles	1 246 143	863 941	382 202	373 047
		Immobilisations en-cours				
		Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations (méthode de mise en équival.)				
		Autres participations				
		Créances rattachées à des participations				
		T.I.A.P				
Autres titres immobilisés						
Prêts		6 000		6 000	3 200	
Autres immobilisations financières		386 605		386 605	4 485 969	
<b>Total (II)</b>		<b>22 091 355</b>	<b>5 817 043</b>	<b>16 274 313</b>	<b>9 173 258</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	STOCKS	Matières premières, approvisionnements				
		En-cours de production de biens				
		En-cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	Avances et acomptes versés	81 499		81 499	67	
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)	1 115 972		1 115 972	1 498 966
		Autres créances (3)	920 645		920 645	2 705 401
		Capital souscrit et appelé, non versé				
	DIVERS	V.M.P (dont actions propres : )				
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	2 489 396		2 489 396	561 222		
<b>COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	Charges constatées d'avance (3)	763 434		763 434	625 331	
	<b>Total (III)</b>	<b>5 370 946</b>		<b>5 370 946</b>	<b>5 390 987</b>	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement d'obligations (V)					
	Ecarts de conversion actif (VI)					
<b>TOTAL GENERAL (I à VI)</b>		<b>27 462 301</b>	<b>5 817 043</b>	<b>21 645 259</b>	<b>14 564 245</b>	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part-d'1 an Immo. fin. nettes		(3) Part à + 1 an		
Clause de réserve de propriété	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

**BILAN PASSIF**

		31/12/2022	31/12/2021
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital social ou individuel (1) ( Dont versé : 9 825 000 )	9 825 000	9 825 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
	Ecarts de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence : )		
	Réserve légale (3)		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées (3) ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours )		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants )		
	Report à nouveau	-14 695 538	-12 719 871
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	-1 303 432	-1 975 667
	Subventions d'investissement		
Provisions réglementées			
	<b>Total (I)</b>	<b>-6 173 970</b>	<b>-4 870 538</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	<b>Total (II)</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	<b>Total (III)</b>		
<b>DETTES (4)</b>	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		3 659
	Emprunts et dettes financières divers ( Dont emprunts participatifs )	20 963 309	10 741 942
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		838 606
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 805 474	7 120 342
	Dettes fiscales et sociales	1 456 331	526 491
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 838 496	107 352
Instruments de trésorerie			
Comptes régul.	Produits constatés d'avance (4)	1 755 619	96 390
	<b>Total (IV)</b>	<b>27 819 229</b>	<b>19 434 783</b>
Ecarts de conversion passif (V)			
	<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>21 645 259</b>	<b>14 564 245</b>
<b>Renvois</b>	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)		
	(2) Dont Ecart de réévaluation libre		
	(2) Dont Réserve de réévaluation (1976)		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	27 819 229	16 955 990	
(5) Dont concours bancaires courants, soldes créditeurs de banques et CCP		3 659	

## COMpte DE RESULTAT

				31/12/2022	31/12/2021	
<b>Nombre de mois de la période</b>				12	12	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			<b>1 - France</b>	<b>2 - Exportation</b>	<b>Total</b>	<b>Total</b>
	Ventes de marchandises					
	Production vendue	biens	8 409 631		8 409 631	5 739 579
		services				
	<b>CHIFFRE D'AFFAIRES NET (14)</b>		8 409 631		8 409 631	5 739 579
	Production stockée					
	Production immobilisée					
	Subventions d'exploitation					36 405
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)				72 607	1 601 227	
Autres produits (1) (11)				4 968	1 565	
		<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>		<b>8 487 206</b>	<b>7 378 777</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
	Variation de stock (marchandises)					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y c. droits de douane)			2 056	3 526	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			6 149 051	6 710 363	
	Impôts, taxes et versements assimilés			484 759	488 029	
	Salaires et traitements			303 060	230 114	
	Charges sociales (10)			113 222	80 484	
	Dotations aux amortissements sur immobilisations			671 399	908 812	
	Dotations aux dépréciations sur immobilisations					
	Dotations aux dépréciations sur actif circulant					
	Dotations aux provisions					
	Autres charges (12)			56 821	212 776	
				<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>		<b>7 780 368</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				<b>706 838</b>	<b>-1 255 327</b>	
OPERATIONS EN COMMUN	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	Produits financiers de participations (5)					
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			618		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges					
	Différences positives de change					
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
			<b>Total des produits financiers (V)</b>		<b>618</b>	
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions					
	Intérêts et charges assimilées (6)			657 628	373 170	
	Différences négatives de change					
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
			<b>Total des charges financières (VI)</b>		<b>657 628</b>	<b>373 170</b>
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)</b>				<b>-657 011</b>	<b>-373 170</b>	
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>				<b>49 828</b>	<b>-1 628 498</b>	

## COMpte DE RESULTAT

		31/12/2022	31/12/2021
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	265 301	401 319
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>	<b>265 301</b>	<b>401 319</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	591 951	765 147
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-16 658
	Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
	<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>591 951</b>	<b>748 489</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		<b>-326 650</b>	<b>-347 169</b>
	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
	Impôts sur les bénéfices (X)	1 026 610	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)</b>		<b>8 753 125</b>	<b>7 780 097</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>		<b>10 056 557</b>	<b>9 755 764</b>
<b>5 - BENEFICE OU PERTE (total des produits - total des charges) (15)</b>		<b>-1 303 432</b>	<b>-1 975 667</b>

Renvois	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			
	(2)	Dont	- Produits de locations immobilières		
			- Produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs		
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier	592 553	2 374 963
			- Crédit-bail immobilier		
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs			
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			
	(6 bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			
	(9)	Dont transferts de charges	72 607		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	55 305	199 060	
	(13)	Dont primes et cotisations complém. obligatoires personnelles : facultatives			
	(14)	Chiffre d'affaires en Euros et centimes	8 409 630,77	5 739 579,40	
(15)	Résultat en Euros et centimes	-1 303 432,22	-1 975 667,15		

**Annexe**

## Principes, règles et méthodes comptables

### Généralités sur les règles comptables

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 sont établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du Plan Comptable Général tels que décrits dans le règlement ANC n°2018-07 du 10 décembre 2018 modifiant le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014, et des pratiques comptables généralement admises en France.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices ;

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels sont présentés en Euro et arrondi à l'euro le plus proche.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes de l'exercice ci-après couvrent la période du 01/01/2022 au 31/12/2022 soit une durée de 12 mois. Les comptes annuels de l'exercice 2022 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation et arrêtés en date du 30 mai 2023 par la gérante.

Les éléments inscrits en comptabilité ont été évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les informations complémentaires sur le bilan, le compte de résultat, ainsi que ceux relatifs aux engagements de l'entreprise et aux informations diverses sont présentées dans les notes ci-jointes.

#### **a) Continuité exploitation**

Les comptes annuels de l'exercice 2022 ont été établis selon le principe de continuité d'exploitation. Les prévisions de trésorerie établies pour les 12 prochains mois font apparaître une situation de trésorerie positive.

Sur cette base, les comptes annuels ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation. La société considère que la continuité d'exploitation est assurée pour l'exercice 2023.

#### **b) Immobilisations corporelles et incorporelles**

##### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur prix d'achat.

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont comptabilisés directement en charge selon leur nature.

Elles comprennent principalement :

- **Le mali de confusion** pour 7 946 KEuros en valeur brute dont amortie sur la durée total du crédit-bail immobilier restant au moment de la constatation du mali de confusion.

En raison de la levée d'option du crédit bail immobilier au 01 avril 2022, la valeur nette comptable (VNC) du mali de confusion restant à amortir à la date de la levée d'option à fait l'objet d'un changement d'estimation afin d'être amortie sur la durée d'amortissement de l'immeuble à partir du 01 Avril 2022.

- **Le fond de commerce « BDL »** pour 300K€ totalement amortis ;

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur prix d'achat.

Les frais d'acquisition d'immobilisations sont comptabilisés directement en charge selon leur nature.

### Mode et durée d'amortissement

Les immobilisations sont amorties de façon linéaire sur les durées d'utilisation suivantes :

- Mali de confusion : 117 mois Jusqu'au 31 mars 2022  
**Puis**  
30 ans à partir du 01 avril 2022 à hauteur de 95% de la VNC au 31 Mars 2022  
Non amortissable à hauteur de 5% de la VNC au 31 Mars 2022
- Terrain : Non amortissable
- Plateaux : 30 ans
- Agencements : 15 ans
- Matériel et outillage : de 07 à 10 ans
- Matériel informatique : 05 ans

### Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont été comptabilisées sur la base du coût d'acquisition.

A l'inventaire, si leur valeur d'évaluation retenue est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est enregistrée.

Elles comprennent principalement :

- Les dépôts de garantie des locaux
- Les prêts consentis aux salariés

### **d) Créances**

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### **e) Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société; ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté des comptes.

### **f) Changement d'estimation, présentation, évaluation**

La durée d'amortissement du mali de confusion a fait l'objet d'une modification à la suite de la levée d'option du crédit bail au 01 avril 2022.

A partir du 01 avril 2022, la valeur nette comptable du mali de confusion au 31 mars 2022 d'un montant de 4 074 876 Euros est amortie sur la même durée que l'immeuble auquel est attaché le mali de confusion.

- 30 ans pour la partie plateau (95% de la levée d'option) ;
- Non amortissable pour la partie terrain (5% de la levée d'option)

Ce changement d'estimation n'a pas d'impact sur le report à nouveau.

### **g) Engagements hors bilan**

Il n'y a pas d'engagement hors bilan au 31/12/2022

### **H) Autres informations**

#### La rémunération des dirigeants

La rémunération allouée aux membres des organes d'administration n'est pas mentionnée car étant donné le nombre limité des personnes concernées, cela reviendrait à donner une information sur les rémunérations individuelles.

#### Société consolidante

Les comptes de la Société ne sont pas consolidés au sein d'un groupe.

#### Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires du commissaire aux comptes s'élèvent à 22 500 € au titre de la mission de certification. Les honoraires, autres que la certification des comptes annuels, s'élèvent à 3 000 €

## **Faits caractéristiques**

### **1) Activité de la société au cours de l'exercice**

La société Les Studios de Paris, société civile immobilière (la « Société ») a été créée pour être le support de détention et d'exploitation de neuf plateaux de cinéma situés au 20 rue Ampère à Saint Denis (93) au sein de la Cité du cinéma, pôle cinématographique et audiovisuel et destiné à devenir la vitrine de l'excellence française dans ce domaine.

Pour rappel, une opération « TUP » a été réalisée en mai 2017 entre la SAS Les Studios de Paris, société d'exploitation des plateaux de cinéma, et la Société.

A l'issue de cette dernière, c'est la Société qui est désormais en charge, de la gestion et l'exploitation de l'ensemble immobilier constitué de neuf plateaux de cinéma d'une surface de 9500m<sup>2</sup> (les « Plateaux »), notamment pour un usage de location à des producteurs d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles et la fourniture de l'ensemble des services nécessaires à cette fin.

Les Plateaux avaient été acquis avec un contrat de crédit-bail qui a fait l'objet d'une renégociation au cours de l'année 2017. Ce contrat de crédit-bail immobilier avait été signé en la forme authentique entre le Crédit-bailleur et la Société pour une durée de douze années à compter de la livraison des Plateaux. La renégociation, conclue par la signature d'un avenant signé le 26 avril 2017, a permis de proroger de trois ans et quatre-vingt-sept jours le contrat initial. Le contrat de crédit-bail immobilier a repris ses effets à taux plein au cours du second semestre de l'exercice 2017.

La société La SAS La NEF Lumière est propriétaire de l'ensemble immobilier au sein de la Cité du Cinéma intitulé la « Nef ». Depuis Août 2020, la société SAS La Nef Lumière et la Société ont signé un bail dérogatoire de 3 ans sur 2628 m<sup>2</sup> de bureaux, ateliers et de stocks dans la Nef, anciennement inclus dans la Locaux Front Line. Ce bail permettant à la Société de retrouver une activité normale et poursuivre son exploitation.

### **2) Faits de marquants de l'exercice**

#### Cession de parts sociales des associées

Le 7 février 2022 la société française Eagle Pictures France (EPF) a acquis les 187 500 parts sociales d'un montant nominal de 13,10 Euros et le compte courant de la société Bleufontaine SA dans la Société d'un montant de 1 373 106 Euros.

Le 22 février 2022, la société Eagle Pictures France venant aux droits et obligations de la société Bleufontaine a :

(i) acquis auprès des trois associés vendeurs de la Société la totalité des parts sociales qu'ils détenaient dans la Société (562 500 parts sociales d'un montant nominal de 13,10 Euros) et ;

(ii) financé par apport en compte courant d'associé dans la Société, le remboursement des comptes courant des trois associés vendeurs et le paiement de la créance EuropaCorp ainsi que les dettes de la Société antérieures à l'ouverture de la procédure de sauvegarde pour un montant total de 13 664 868 Euros.

#### Sortie du plan de sauvegarde

Le 26 Janvier 2022, la société est sortie de son plan de sauvegarde.

Le Jugement de clôture de la procédure de sauvegarde a été rendu le 5 septembre 2022.

#### Levée d'option de crédit-bail

Le 29 mars 2022, grâce à un apport en compte courant d'associé, la Société a réglé l'intégralité du montant nécessaire à la levée de l'option de son crédit-bail immobilier et au débouclage des contrats de Swap pour un montant total de 9 352 738 Euros.

#### Taux occupation des plateaux

Du 1er janvier au 31 décembre 2022, la Société a connu un taux d'occupation de 100% des plateaux, d'environ 6.000 m2 de bureaux administratifs et d'activités annexes et 7.000 m2 d'ateliers et stockage en ce inclus les espaces du bail dérogatoire et de la convention d'occupation précaire.

Trois grandes séries américaines ont occupé 6 plateaux, M6 occupant les 3 autres.

### **3) Faits marquants post-cloture**

#### Taux occupation des plateaux

Depuis le 1er janvier 2023, la Société a rempli ses neuf plateaux avec la série « Scènes de Ménage » diffusée sur M6, une série américaine spin off de la série phare « Walking Dead », un film américain de John Woo et une série française produite par les producteurs du Bureau des Légendes.

#### Impact Jeux Olympique Paris 2024

Au 1er novembre 2023, les clients de la Société devront démonter leurs décors car les neuf plateaux doivent être mis à la disposition de Paris 2024 le 1er janvier 2024 et ce jusqu'au 1er novembre 2024. Pendant cette période ni la Société ni ses employés ne pourront avoir aucun accès à la Cite du Cinéma et donc à ses bureaux, plateaux et locaux d'activité.





**Variation des capitaux propres**

Désignation	Solde au 01/01/2022	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 31/12/2022
Capital	9 825 000				9 825 000
Primes d'émission					
Ecarts de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau	-12 719 871	-1 975 667			-14 695 538
Résultat de l'exercice	-1 975 667	1 975 667	-1 303 432		-1 303 432
Dividendes					
Subvention d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>Total Capitaux propres</b>					<b>-6 173 970</b>

**Comptes de régularisation passif****Détail des produits constatés d'avance**

Désignation	Période		Exploitation	Financier	Exceptionnel
	du	au			
Indemnités Exceptionnelles	01/11/2023	31/12/2023			1 350 000
Facturation acomptes clients	01/01/2023	31/12/2023	405 619		
		<b>Total</b>	<b>405 619</b>		<b>1 350 000</b>

**Charges financières**

Les charges financières de l'exercice clos au 31/12/2022 correspondent principalement :

- **Contrat SWAP** : 291 032 Euros

Au titre de l'année 2022, et en raison de la levée de l'option du crédit bail immobilier, la Société a payé uniquement un trimestre au titre du contrat SWAP.

- **Interêt sur compte courant d'associé** : 366 596 Euros

Les avances en compte courant sont rémunérées suivant la convention de trésorerie signée entre la société Eagle Picture France et La Société.

Le taux de rémunération est le taux maximal d'intérêts déductibles à la clôture des comptes.

Au 31/12/2022, ce taux est de 1.87%

## Résultat financier

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	618	
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>	<b>618</b>	
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	657 628	373 170
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>	<b>657 628</b>	<b>373 170</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-657 011</b>	<b>-373 170</b>

## Produits exceptionnels

Les produits exceptionnels de l'exercice clos au 31/12/2022 correspondent principalement :

- Avoir de GENEFIM des intérêts suite au report COVID : 51.8K Euros ;
- Degreusement de la CET avec le Plafonnement de la VA : 115K Euros ;
- Produits Exceptionnels sur opération de gestion divers : 97.6K Euros.

## Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles de l'exercice clos au 31/12/2022 correspondent principalement :

- Frais liés à la restructuration du capital et de levé d'option : 459K Euros ;
- Charges Exceptionnelles sur opérations de gestion divers : 132K Euros.

## Résultat exceptionnel

Désignation	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	265 301	401 319
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charge		
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>265 301</b>	<b>401 319</b>
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	591 951	765 147
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		-16 658
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>591 951</b>	<b>748 489</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-326 650</b>	<b>-347 169</b>

### **Impôt sur les bénéfices**

La Société est soumise à l'impôt sur les sociétés (IS) au taux de 25%.

Au titre de l'exercice 2022, le montant de l'IS à payer est de 1 018 189 Euros et une contribution sociale de 8 421 Euros.

Le paiement d'IS est principalement lié aux règles fiscales liées à la levée d'option d'un crédit bail immobilier.

Le locataire, désormais propriétaire de l'ensemble immobilier, se retrouve dans la même situation fiscale que s'il avait acheté le bien dès la date de la conclusion du contrat de crédit-bail immobilier. Dès lors, il doit réintégrer une fraction des loyers versés au résultat fiscal de l'entreprise.

## Autres informations

### Détail des charges à payer

Désignation	Montant
Loyers Espaces Complementaires NEF (Exploitation)	802 000
Honoraires Me BLEROT (Exceptionnelle)	544 800
Reversement droits "BDL" (Exploitation)	74 400
Factures Non Parvenues (FNP) diverses (Exploitation)	152 700
<b>Total</b>	<b>1 573 900</b>

### Détail des produits à recevoir

Désignation	Montant
Plafonnement de la VA - Année 2021 (Exploitation)	130 000
Plafonnement de la VA - Année 2019 (Exploitation)	134 000
Plafonnement de la VA - Année 2022 (Exploitation)	115 700
Droit "BDL" (Exploitation)	62 800
Factures A Etablir (FAE) diverses (Exploitation)	48 000
<b>Total</b>	<b>490 500</b>

### Effectifs

Catégorie	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	2	
Ouvriers		
<b>Total</b>	<b>4</b>	

**Echéance des créances**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)	6 000	6 000	
Autres immobilisations financières	386 605	386 605	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 115 972	1 115 972	
Créance représentative de titres ( Provision pour dépréciation prêtés ou remis en garantie ( antérieurement constituée ) )			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée	288 052	288 052	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	379 943	379 943	
Divers			
Groupe et associés (2)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	252 650	252 650	
Charges constatées d'avance	763 434	763 434	
<b>Totaux</b>	<b>3 192 656</b>	<b>3 192 656</b>	
(1) Montants des - Prêts accordés en cours d'exercice	10 500		
- Remboursements obtenus en cours d'exercice	4 500		
(2) Prêt et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

**Echéance des dettes**

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (1)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) à 1 an max. à l'origine à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (1) & (2)				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 805 474	1 805 474		
Personnel et comptes rattachés	51 317	51 317		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	31 105	31 105		
Impôts sur les bénéfices	1 026 610	1 026 610		
Taxe sur la valeur ajoutée	175 359	175 359		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	171 941	171 941		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés (2)	20 963 309	20 963 309		
Autres dettes	1 838 496	1 838 496		
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	1 755 619	1 755 619		
<b>Total</b>	<b>27 819 230</b>	<b>27 819 230</b>		
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés physiques		
Emprunts remboursés en cours d'exercice				

***Table de capitalisation des Studios de Paris***

	<b>Nombre de titres</b>	<b>%</b>
<b>Eagle Pictures SPA</b>	1.500.001	50,00003%
<b>Lantern IRA Paris Holdings LLC</b>	1.499.999	49,99997%
<b>TOTAL</b>	<b>3.000.000</b>	<b>100%</b>

# Studios de Paris – Presentation



November 2018

# LES STUDIOS DE PARIS

LA CITÉ DU CINÉMA

EUROPA CORP

Business &  
Strategy

Operational &  
financial

Business Plan

Debt to  
shareholders

Appendix



Studios de Paris is the newest sound stage complex closest to Paris.

It is located at the prestigious Cite du Cinema in Saint Denis, on the banks of the river Seine.

The Cite du Cinema is a 17,300 acre spread of land, 30 minutes away from the airports of Le Bourget and Charles de Gaulle and 35 minutes away from the Champs Elysees.

It has been a dream come true of one of the most famous international director and producer, Luc Besson, to create within this extraordinary location the best all-around film and TV series production studio with state of the art technology.

The founding shareholder of Studios de Paris, Tarak Ben Ammar, engineered in 2022 the sale of Studios de Paris by the existing shareholders to Eagle Pictures, leading independent film distributor in Italy and Lantern IRA, US entertainment investor.

<sup>1</sup> now Bleufontaine



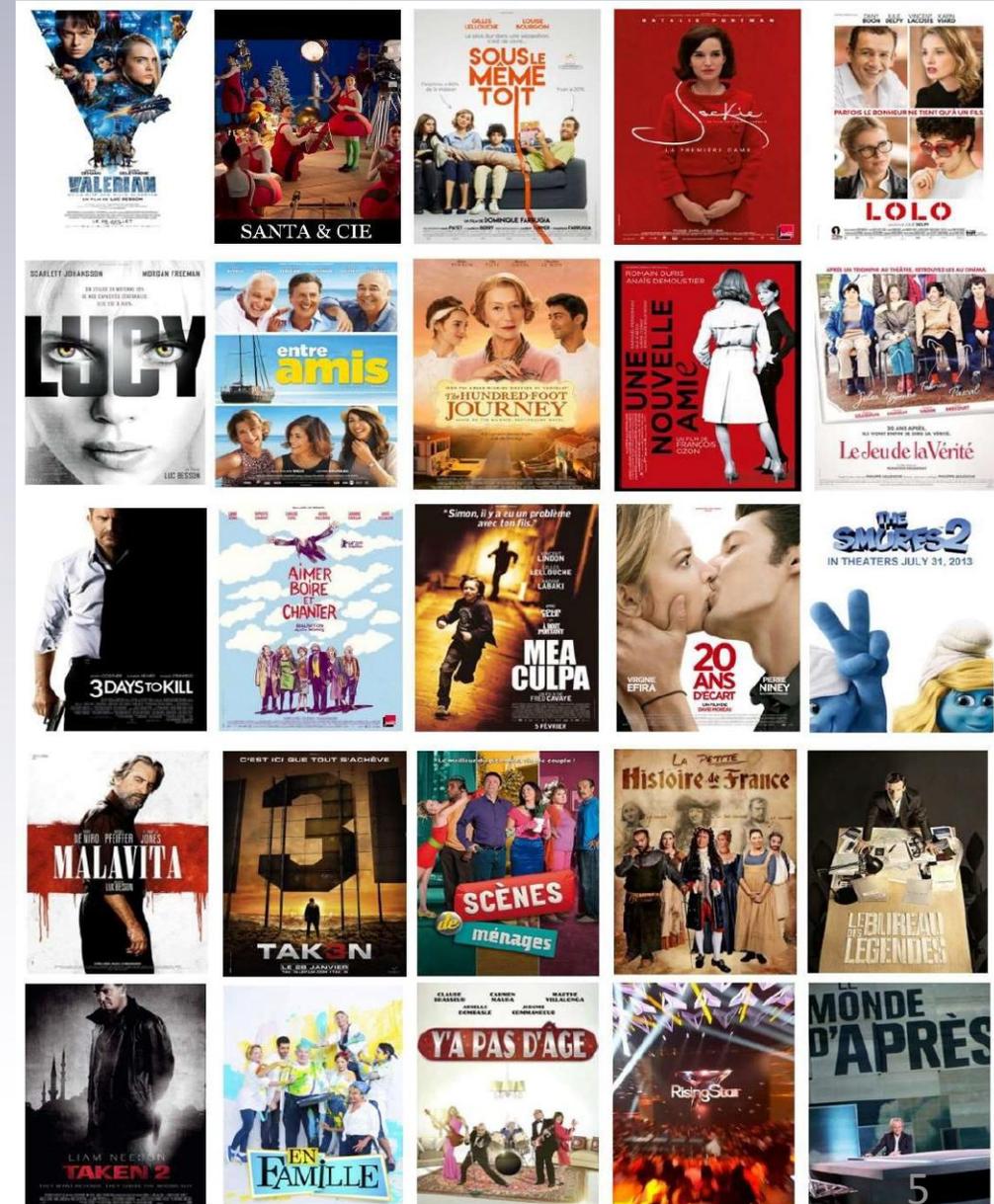
# Shot at Studios de Paris



LES STUDIOS DE PARIS  
LA CITE DU CINEMA

Business & Strategy
Operational & financial
Business Plan
Debt to shareholders
Appendix

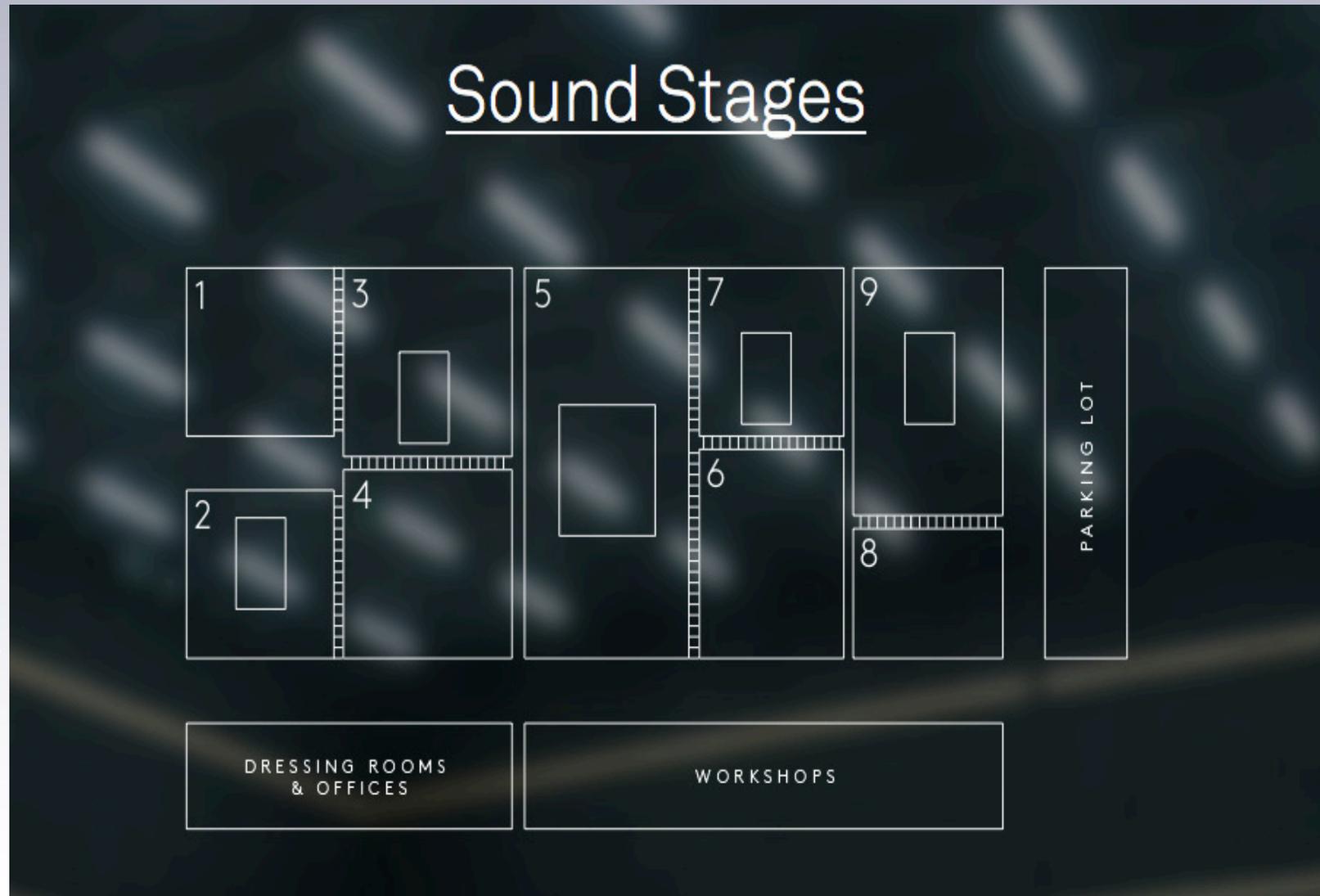
The studios have welcomed major international blockbusters : Lucy, Murder Mystery II, Jacky, Santa & Cie, Notre Dame Brule, The Killer and famed TV series Bureau des Legendes, En Famille, Scènes de Menage Walking Dead, The New Look, La Maison, Emily in Paris ... as well as numerous fashion events : Louis Vuitton, Hermes, Dior, Chanel, Jacquemus, Balenciaga ....



- Business & Strategy**
- Operational & financial
- Business Plan
- Debt to shareholders
- Appendix

Studios de Paris is the largest Studio facility in France with 9 sound stages totaling over 9,500 Sqm including Sound Stage 5 which, with over 2,000 Sqm, is the largest Film studio available in the French market.

For more details please refer to Appendix 1 hereto



# Services : A « one stop shop »



LES STUDIOS DE PARIS  
LA CITE DU CINEMA

Studios de Paris is a film and fiction production one stop shop in its 150.000 sqft of support space of: Production, design, wardrobe offices ; Wood mill, digital cutting, paint, metal, fabrics workshops; Stock rooms, green rooms and VIP green rooms ; Digital post production auditoriums and editing; Supply of camera, grip, lighting, sound, wood, LED and 24/7 security.

Business & Strategy

Operational & financial

Business Plan

Debt to shareholders

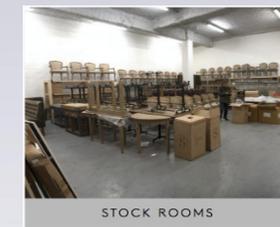
Appendix



OFFICES



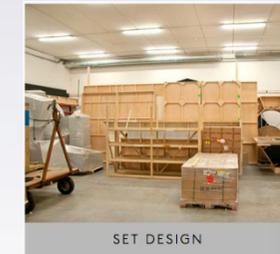
PAINT BOOTH



STOCK ROOMS



COSTUMES



SET DESIGN



DIGITAL CUTTING



PRODUCTION STORAGE



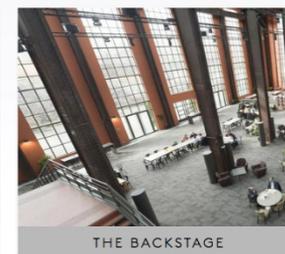
VIP DRESSING-ROOMS



HAIR & MAKE-UP



MILL



THE BACKSTAGE



THE BANDE ORIGINALE



DRESSING ROOMS

# Why shoot in Paris



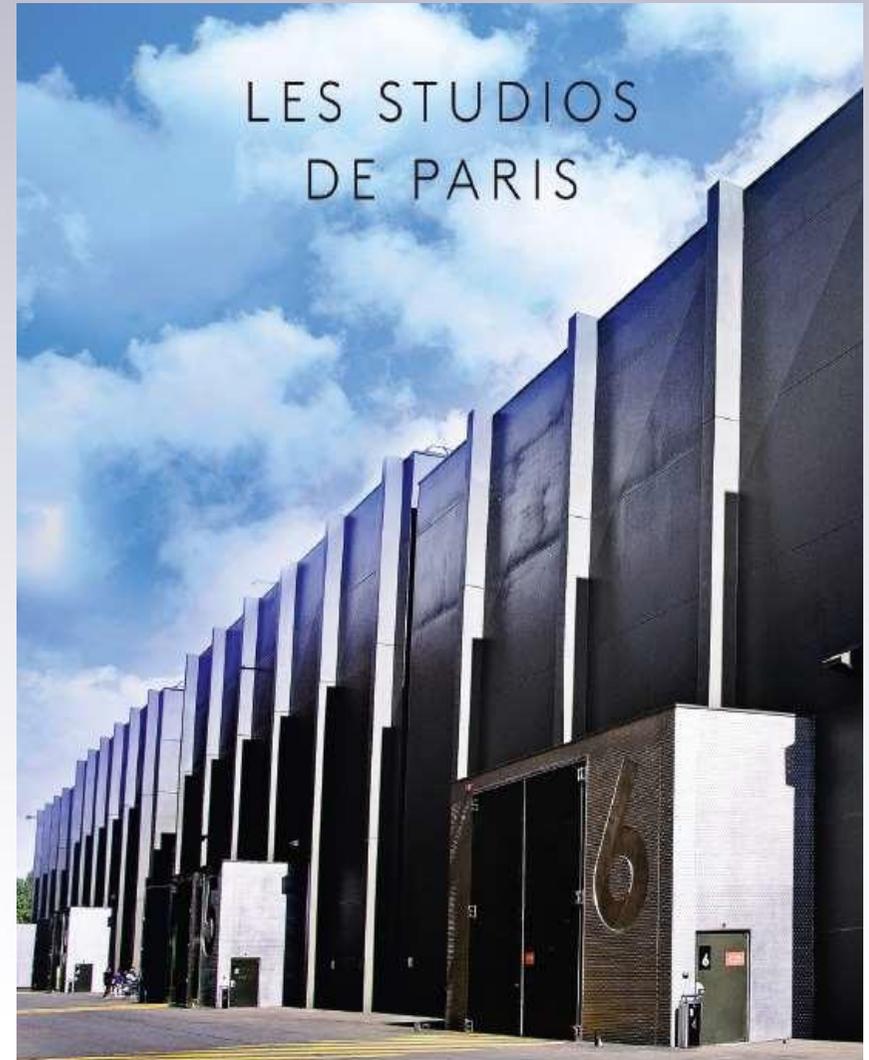
LES STUDIOS DE PARIS  
LA CITE DU CINEMA

Best in the world: Location, location location.....

The International tax rebate (TRIP) is up to 30% of all eligible spend and 40% of all eligible spend when VFX exceed 2million euros.

Below the line crew costs are lower than UK as there is no overtime, work week can go up to 70 hours, crews are more versatile than UK.

The studios are close to Paris (35 minutes to the Champs Elysees) with 2 subway lines at the door (13, 14 (to Gare du Nord - Eurostar)), one rapid train (RER D) and close to Le Bourget and Charles de Gaulle airports (20 minutes). Hotel H4 Wyndham (affordable and lower rates than UK) is a 5 minute walk from the studios.



Business & Strategy
Operational & financial
Business Plan
Debt to shareholders
Appendix

# Studio de Paris at a G-glance : the team



LES STUDIOS DE PARIS  
LA CITE DU CINEMA

A streamlined team  
of 7 employees

CEO

PA

Client  
manager

Stage  
Supervisor

Digital  
Cutting

Stage  
Managers

Business &  
Strategy

Operational &  
financial

Business Plan

Debt to  
shareholders

Appendix



The Cité du Cinéma – and Studios de Paris - have been the heart of the Olympic Village of the 2024 Olympic Games and were broadcast all over the world.



Business &  
Strategy

Operational &  
financial

Business Plan

Debt to  
shareholders

Appendix



# SOUND STAGES

# Sound stage 1



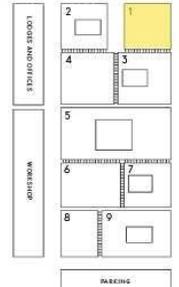
LES STUDIOS DE PARIS  
LA CITE DU CINEMA

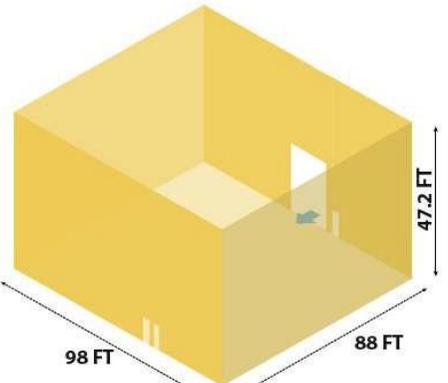
- Business & Strategy
- Operational & financial
- Business Plan
- Debt to shareholders
- Appendix

## Sound Stage 1



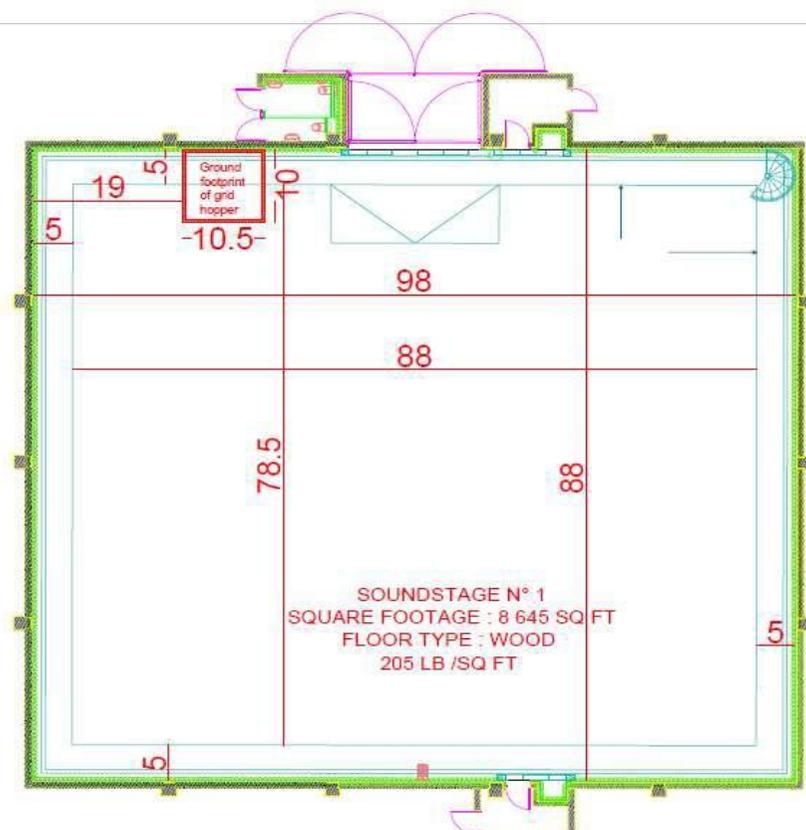
LES STUDIOS DE PARIS





SQUARE FOOTAGE : 8 645 SQ FT  
 LENGTH : 98 FT  
 WIDTH : 88 FT  
 HEIGHT TO GRID : 47.2 FT  
 FLOOR TYPE : WOOD  
 ELECTRIC POWER : 821 KW  
 205 LB /SQ FT

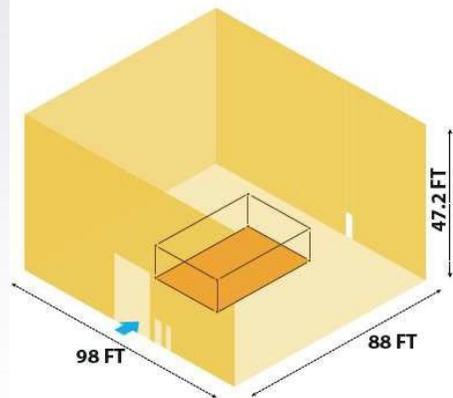
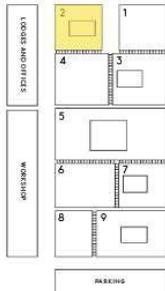
## Technical drawings



SOUNDSTAGE N° 1  
 SQUARE FOOTAGE : 8 645 SQ FT  
 FLOOR TYPE : WOOD  
 205 LB /SQ FT

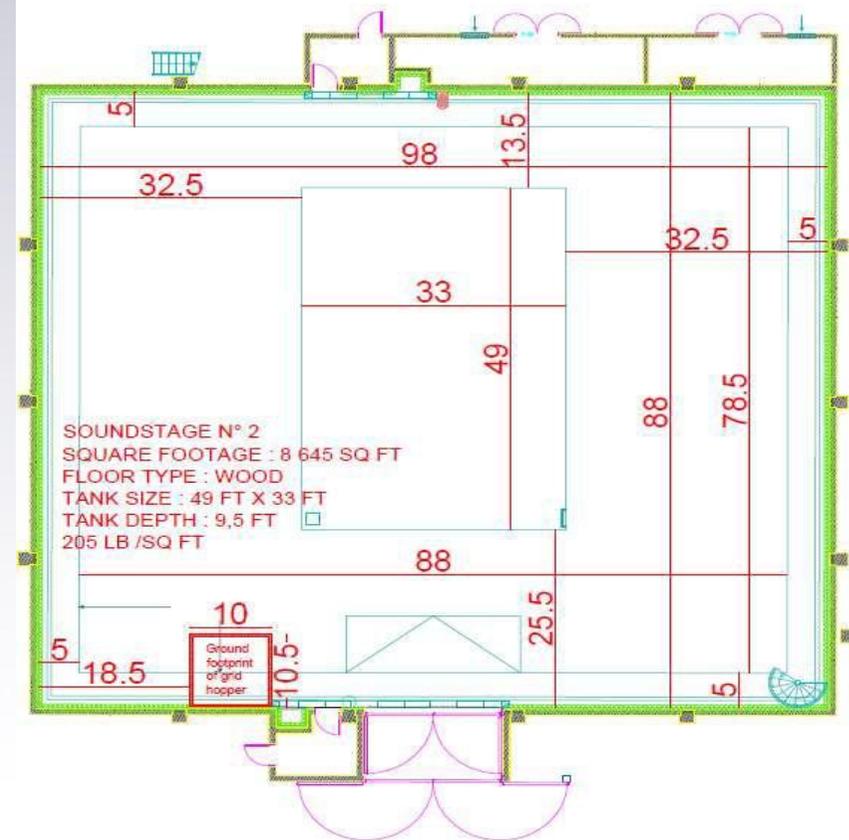
- Business & Strategy
- Operational & financial
- Business Plan
- Debt to shareholders
- Appendix

## Sound Stage 2



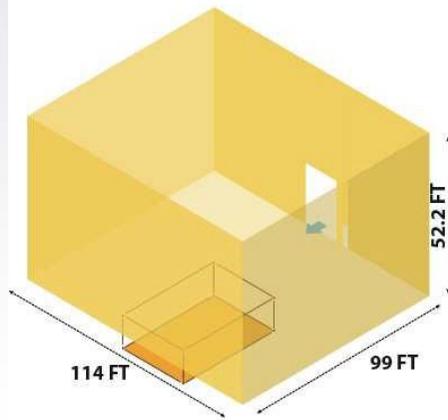
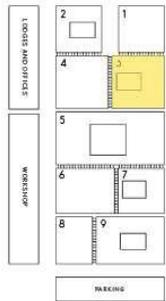
SQUARE FOOTAGE : 8 645 SQ FT  
 LENGTH : 98 FT  
 WIDTH : 88 FT  
 HEIGHT TO GRID : 47.2 FT  
 FLOOR TYPE : WOOD  
 ELECTRIC POWER : 821 KW  
 TANK SIZE : 49 FT X 33 FT  
 TANK DEPTH : 9,5 FT  
 205 LB /SQ FT

## Technical drawings



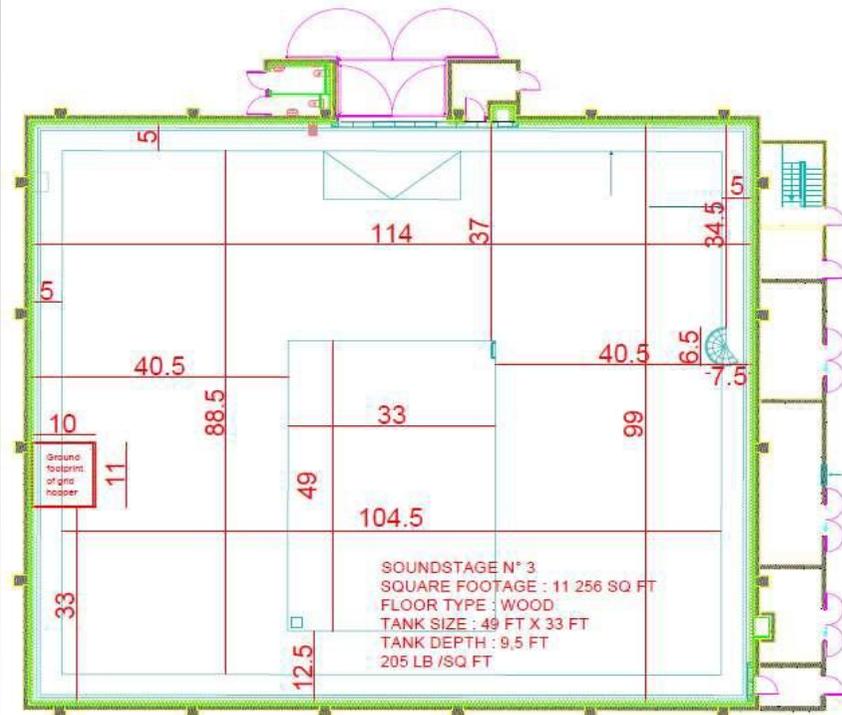
- Business & Strategy
- Operational & financial
- Business Plan
- Debt to shareholders
- Appendix

## Sound Stage 3



SQUARE FOOTAGE : 11 256 SQ FT  
 LENGTH : 114 FT  
 WIDTH : 99 FT  
 HEIGHT TO GRID : 52.2 FT  
 FLOOR TYPE : WOOD  
 ELECTRIC POWER : 1180 KW  
 TANK SIZE : 49 FT X 33 FT  
 TANK DEPTH : 9,5 FT  
 205 LB /SQ FT

## Technical drawings



Business & Strategy

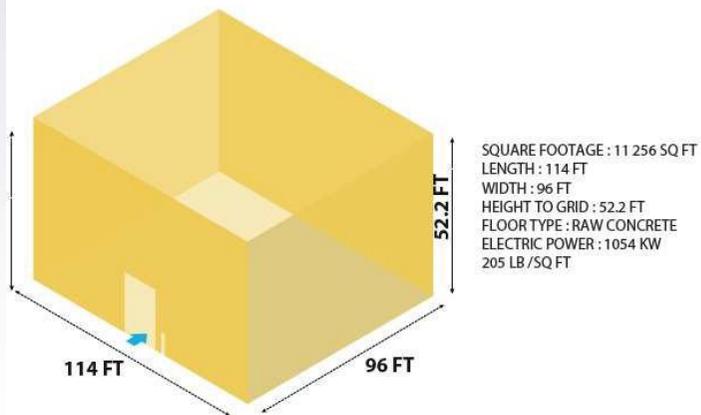
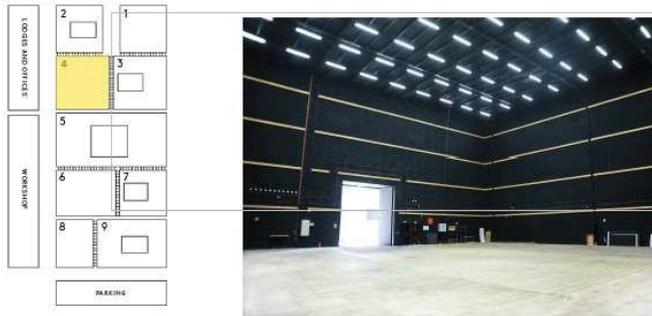
Operational & financial

Business Plan

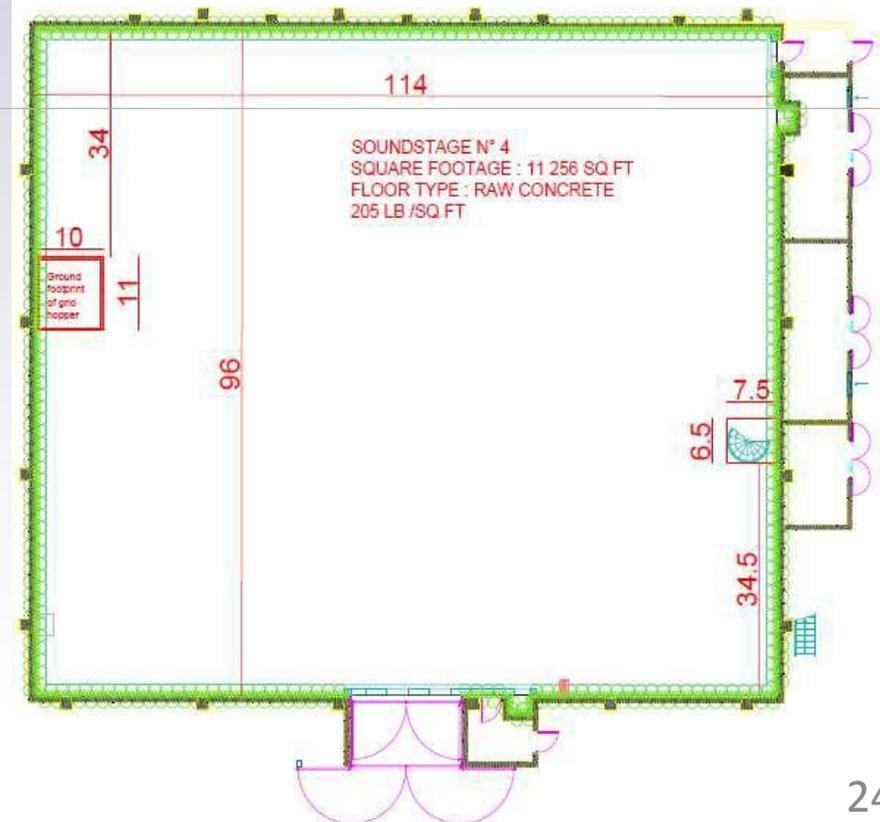
Debt to shareholders

Appendix

## Sound Stage 4

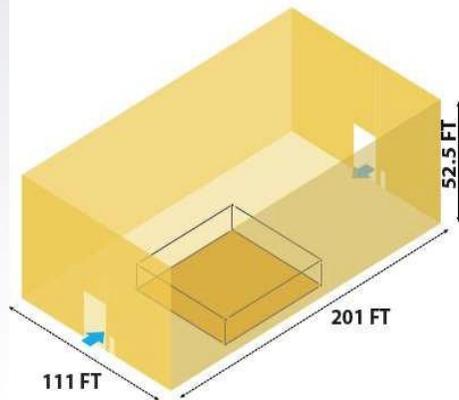
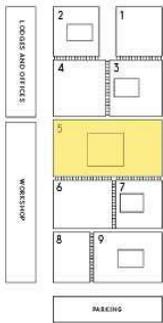


## Technical drawings



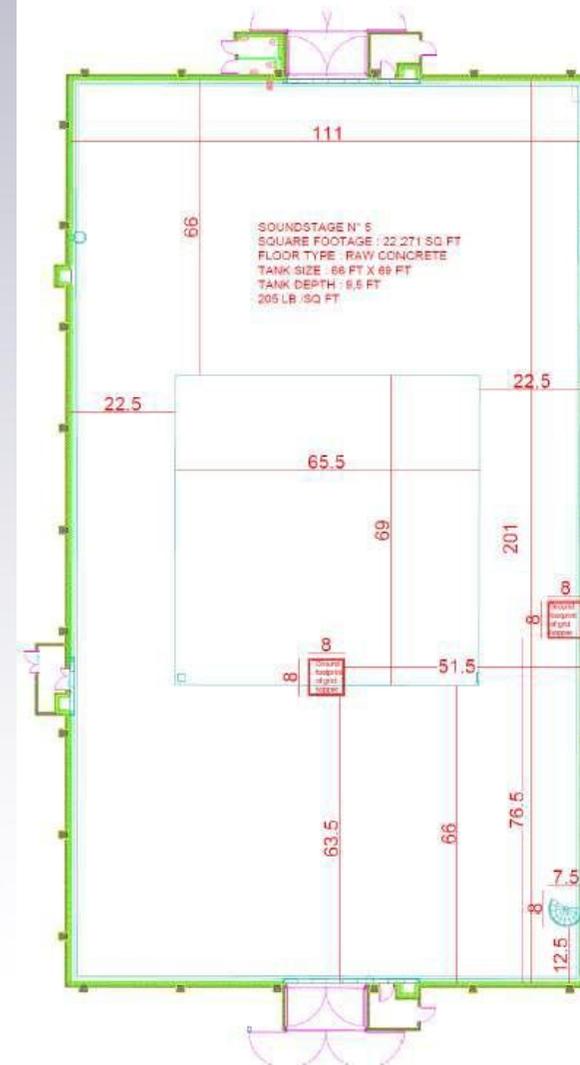
- Business & Strategy
- Operational & financial
- Business Plan
- Debt to shareholders
- Appendix

## Sound Stage 5



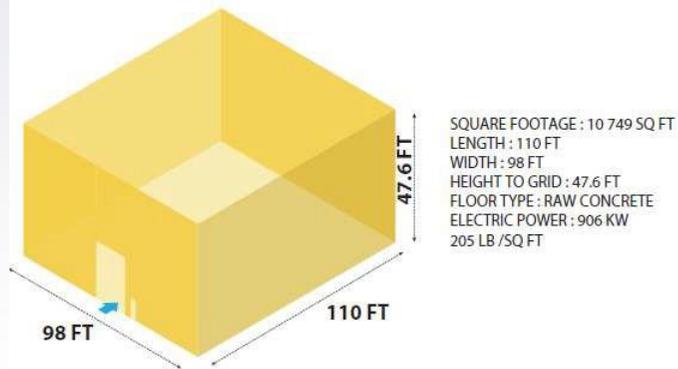
SQUARE FOOTAGE : 22 271 SQ FT  
 LENGTH : 201 FT  
 WIDTH : 111 FT  
 HEIGHT TO GRID : 52.5 FT  
 FLOOR TYPE : RAW CONCRETE  
 ELECTRIC POWER : 1054 KW  
 TANK SIZE : 66 FT X 69 FT  
 TANK DEPTH : 9,5 FT  
 205 LB /SQ FT

## Technical drawings

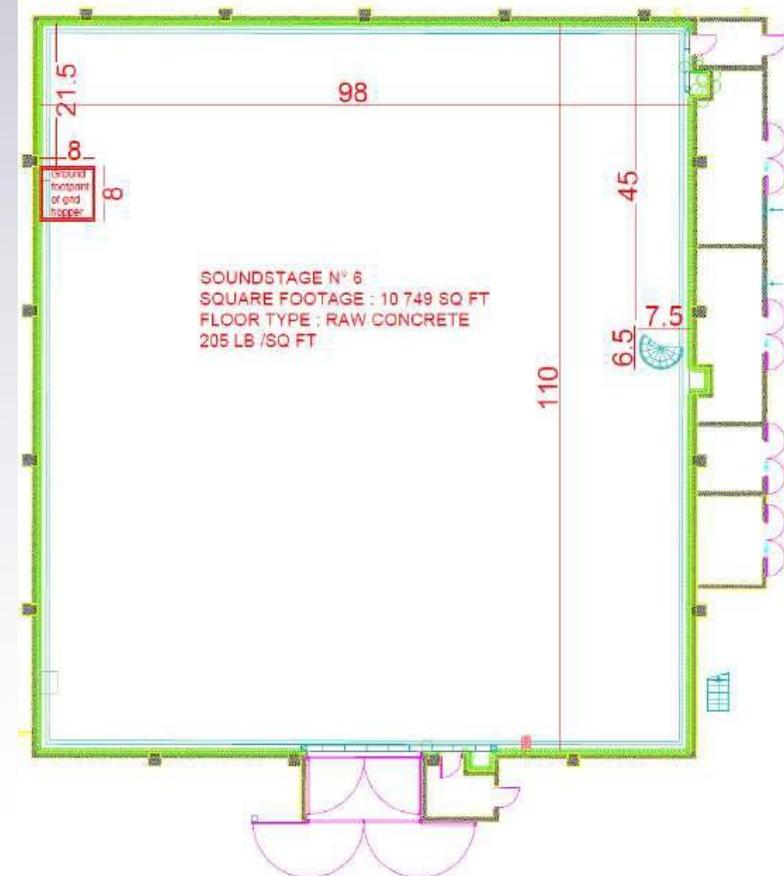


- Business & Strategy
- Operational & financial
- Business Plan
- Debt to shareholders
- Appendix

## Sound Stage 6

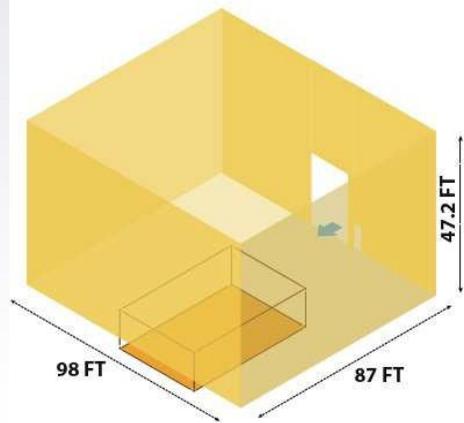
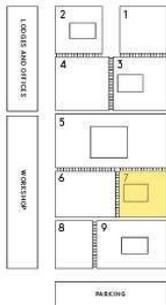


## Technical drawings



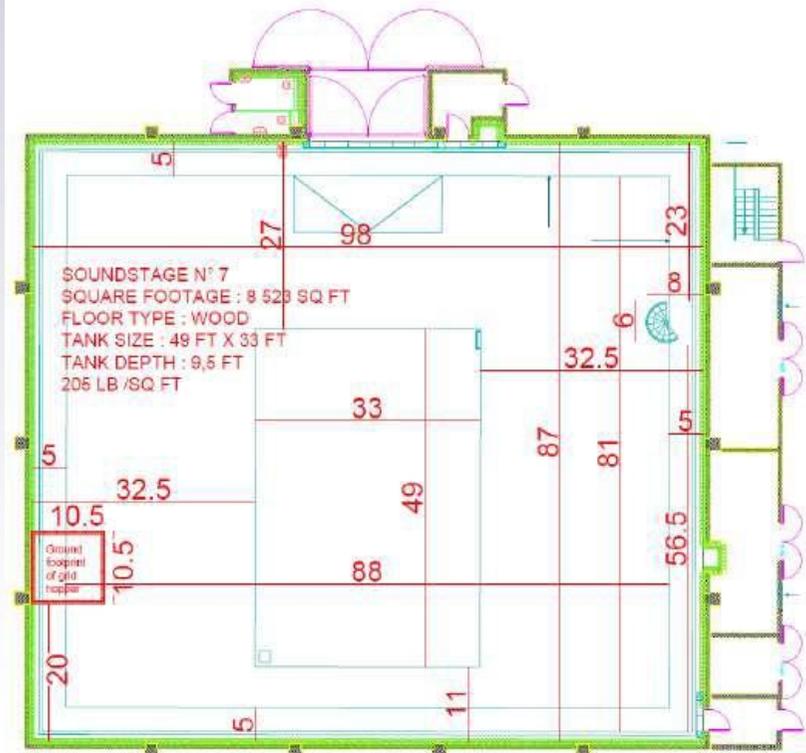
- Business & Strategy
- Operational & financial
- Business Plan
- Debt to shareholders
- Appendix

## Sound Stage 7



SQUARE FOOTAGE : 8 523 SQ FT  
 LENGTH : 98 FT  
 WIDTH : 87 FT  
 HEIGHT TO GRID : 47.2 FT  
 FLOOR TYPE : WOOD  
 ELECTRIC POWER : 1043 KW  
 TANK SIZE : 49 FT X 33 FT  
 TANK DEPTH : 9,5 FT  
 205 LB /SQ FT

## Technical drawings



Business & Strategy

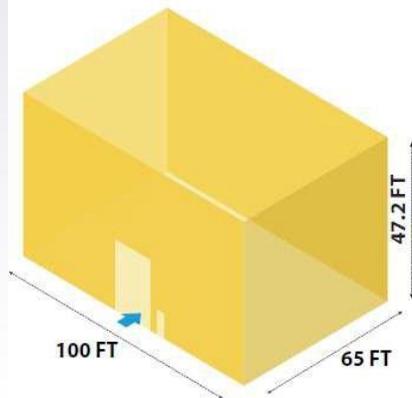
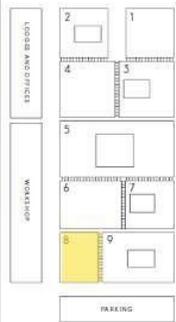
Operational & financial

Business Plan

Debt to shareholders

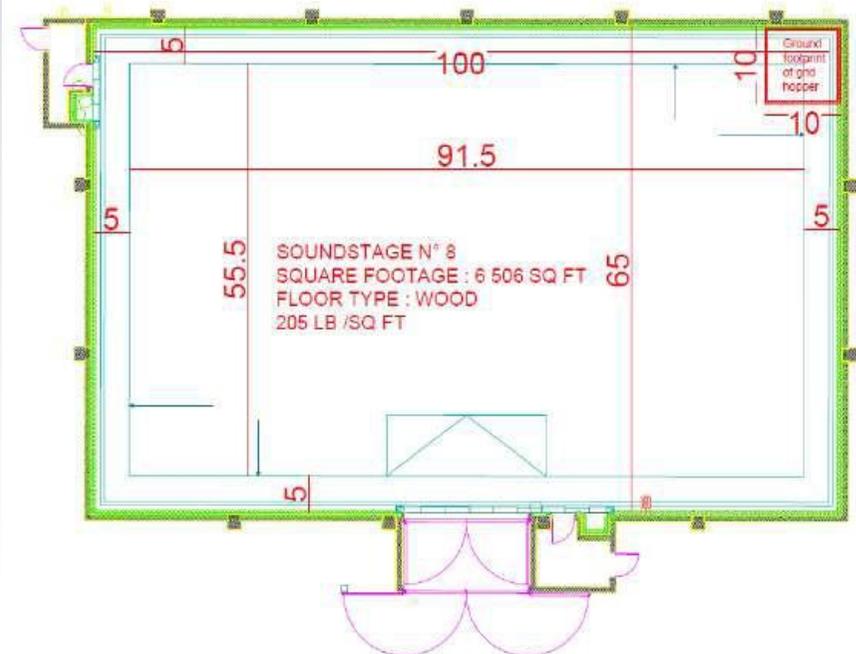
Appendix

## Sound Stage 8



SQUARE FOOTAGE : 6 506 SQ FT  
LENGTH : 100 FT  
WIDTH : 65 FT  
HEIGHT TO GRID : 47.2 FT  
FLOOR TYPE : WOOD  
ELECTRIC POWER : 906 KW  
205 LB /SQ FT

## Technical drawings



Business & Strategy

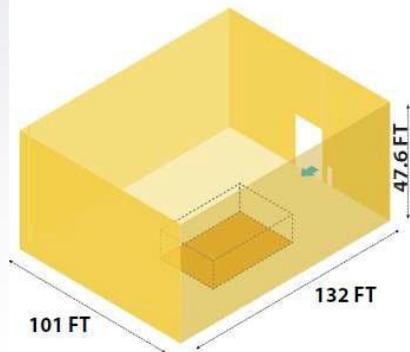
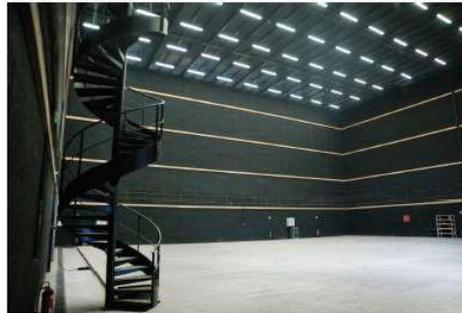
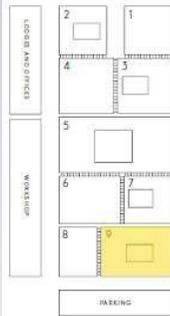
Operational & financial

Business Plan

Debt to shareholders

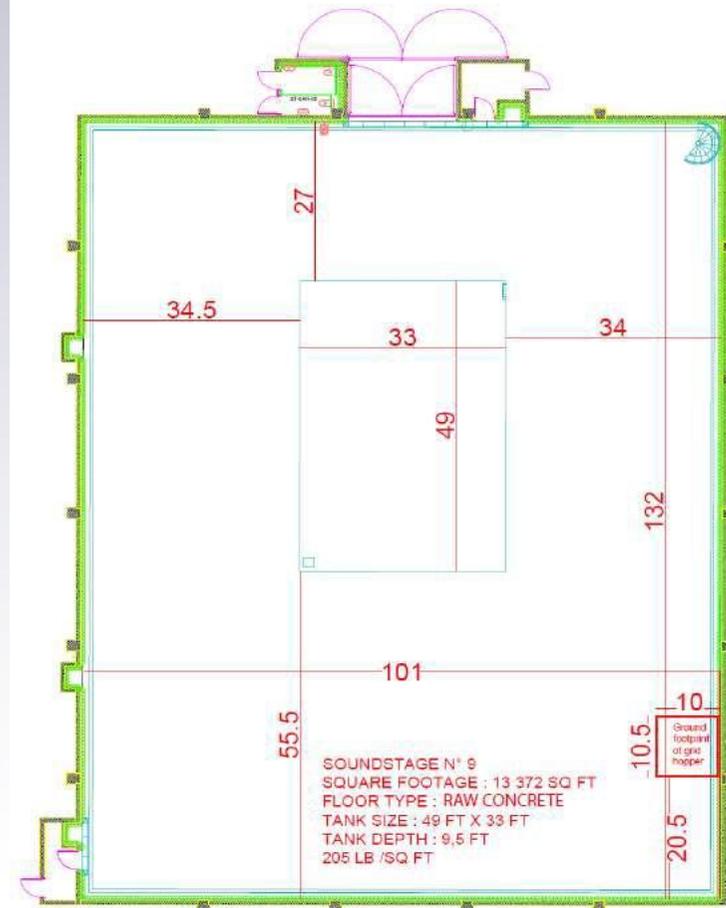
Appendix

## Sound Stage 9



SQUARE FOOTAGE : 13 372 SQ FT  
 LENGTH : 132 FT  
 WIDTH : 101 FT  
 HEIGHT TO GRID : 47.6 FT  
 FLOOR TYPE : RAW CONCRETE  
 ELECTRIC POWER : 821 KW  
 TANK SIZE : 49 FT X 33 FT  
 TANK DEPTH : 9,5 FT  
 205 LB /SQ FT

## Technical drawings



## ATTESTATION D'INDEPENDANCE

La soussignée, **Brigitte Segal**, déclare que le Prix de Cession figurant dans l'Offre qui a été déposée sous sa responsabilité est sincère et véritable et qu'aucune somme complémentaire n'a été ou ne sera versée à quiconque à l'insu du Tribunal, des organes de la procédure collective, sous quelque forme que ce soit, pour quelque motif que ce soit et hors les frais, droits et honoraires liés à la préparation et à l'établissement des actes constatant la réalisation de l'Offre s'il y a lieu.

Je certifie et déclare en outre sur l'honneur qu'il n'existe aucun lien de parenté ou d'alliance entre les dirigeants de l'entreprise en procédure collective, et moi-même tant de manière directe qu'indirecte.

J'atteste mon engagement de ne pas céder pour une période minimale de cinq ans directement ou indirectement la gouvernance de l'entreprise à un parents ou allié jusqu'au deuxième degré inclusivement des dirigeants actuels.

Le 7 mars 2025,



---

**Brigitte Segal**

## DECLARATION

Je soussignée, **Mme Brigitte Segal** agissant en qualité de Présidente de la société WILKAT WEST LTD, elle-même Présidente de la société STUDIOS DE PARIS, société par actions simplifiée au capital de 3.000.000 € dont le siège est sis 20, rue Ampère à Saint-Denis (93200) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bobigny sous le n°909 971 608, **déclare** ne faire l'objet d'aucune mesure d'interdiction de gérer ou de faillite personnelle.

Fait à Paris,

Le 7 mars 2025,



---

**Mme Brigitte Segal**

Annexes pour Bernard Chaussegros



# **BERNARD CHAUSSEGROS**

Au service du développement du secteur audiovisuel français !

# SOMMAIRE



- I. Portrait
- II. Smart Group
- III. OTA
- IV. Accompagnement d'acteurs
- V. Projets structurants
- VI. Administrateur COMMEDIA
- VII. Nominations et distinctions
- VIII. Ouvrages et articles

**PORTRAIT**

**1**

Expert-comptable de formation et économiste Arts et Métiers, Bernard CHAUSSEGROS a d'abord présidé le groupe Euro Media France de 2001 à 2013 avant de fonder Smart Group, groupe familial pluridisciplinaire dont il est le président et qui comprend différentes filiales spécialisées, entre autres, dans les domaines de l'audiovisuel, des médias et du digital.

Au cours de l'année 2017, il décide de former une instance : l'Observatoire de la Transformation Audiovisuelle. Ce think tank, qu'il préside également, est une vraie référence des métiers du monde audiovisuel.

L'audiovisuel est bien plus qu'un métier pour Bernard CHAUSSEGROS, c'est une réelle passion. C'est pourquoi, après avoir conseillé de nombreux producteurs et animateurs, il se tourne peu à peu vers ce secteur.

- Manager, spécialiste du développement d'entreprise ;
- Connaissance approfondie du secteur audiovisuel ;
- Expériences réussies en matière d'implantation à l'étranger ;
- Spécialiste de la reprise d'entreprises en difficultés ;
- Économiste Arts et Métiers.



**SMART GROUP**

**2**

---

# LE GROUPE

En 2013, Bernard CHAUSSEGROS fonde Smart Consulting, un cabinet de conseil en stratégie indépendant, spécialisé notamment dans l'audiovisuel, les médias et le digital.

Le cabinet intervient dans les différents secteurs de l'Image afin d'assister ses clients dans la conduite de leurs projets en France ou à l'international.



Grâce à son expérience, Smart Consulting est reconnu comme un acteur de référence dans ces domaines.

C'est en 2022 que Smart Group voit le jour, après la création de nouvelles entités par Bernard CHAUSSEGROS. Dès lors, le groupe a pour objectif d'accompagner les dirigeants de sociétés privées ou institutionnelles dans leur réflexion stratégique ainsi que dans la conduite, la transformation ou l'amélioration de leur modèle économique.

---

# LES FILIALES

Smart Group possède diverses filiales. Parmi elles, nous avons :

## Smart Consulting

En charge de sujets tels que l'ingénierie financière, fusacq, le pilotage stratégique, le restructuring, le retournement.



## Smart Media Solutions

Conduit la régie publicitaire ainsi que la communication stratégique.



## Smart Formation

Organisme de formation spécialisé dans les métiers de l'ingénierie, du développement durable, de la stratégie d'entreprise, des médias et du digital.



## Smart Green

Son activité est dédiée au développement durable, à l'économie verte et aux audits énergétiques.



3

OTA

# LA PROSPECTIVE AUDIOVISUELLE

Fondé par Bernard CHAUSSEGROS en 2017, l'Observatoire de la Transformation Audiovisuelle (OTA) se veut être le think tank de référence pour la description et la compréhension des mutations de l'industrie de l'Image, et donc un espace d'échanges entre les acteurs de l'écosystème.

## LES MISSIONS

L'OTA est une vraie force de proposition pour alerter les instances sur les évolutions nécessaires à la pérennité du secteur.

Il se place comme un vrai catalyseur d'échanges et permet aux adhérents et participants de s'informer et de faire de nouvelles rencontres professionnelles.

Nous proposons des outils d'analyse, de réflexion et d'aide à la décision.

## LES VALEURS

L'OTA est ambitieux, nous accompagnons les évolutions du secteur et de ses acteurs.

Il fait aussi preuve de complémentarité : la diversité comme gage de réussite.

L'observatoire se voit aussi fédérateur. En effet, nous rassemblons des acteurs de la filière de l'Image.

Enfin, l'humain se place au centre, c'est pourquoi nous accordons de l'importance à la proximité.

# ACCOMPAGNEMENT D'ACTEURS

4

# THE EXPLORERS : LE CONTENU AU SERVICE DU PATRIMOINE CULTUREL

Fondé par Olivier Chiabodo, en partenariat avec l'UNESCO et doté d'une application récompensée par deux "*Apple Awards*", **The Explorers** réalise un inventaire du patrimoine et des merveilles naturelles, culturelles et humaines de la Terre en étroite collaboration avec une équipe de scientifiques, spécialistes de la Nature et de la vie animale.

L'objectif étant de découvrir le monde dans les standards 4K et 8K avec pour mot d'ordre : "Mieux connaître pour mieux protéger".

SMART GROUP et THE EXPLORERS collaborent depuis près de trois ans afin d'accompagner le développement et l'internationalisation de cet acteur incontournable des médias et la promotion du patrimoine humain et culturel de la Terre.

Les équipes de SMART se sont engagées dans la réflexion stratégique, le financement (en equity et dettes) et la mise en place de projets transverses à la société, notamment en termes de R&D et d'export.



---

# SECTEUR DE LA TÉLÉVISION PUBLIQUE 1/2

La Société Française de Production (SFP) était un acteur majeur du marché de la prestation audiovisuelle et cinématographique en France.

Entreprise publique de production et de création, elle est issue du démantèlement de l'Office de Radiodiffusion-Télévision Française (ORTF).

La SFP travaillait sur tous les marchés que ce soit le divertissement, le jeu, la fiction et le sport. Elle offrait également un large éventail d'espaces et de services sur plus de 130 000 m<sup>2</sup>.

En 2000, Bernard CHAUSSEGROS devient conseiller de la société Euromedia Télévision, prestataire technique du secteur audiovisuel qui réalise, à cette époque, 20M€ de CA et emploie 35 permanents.

Structurellement déficitaire depuis plusieurs années et après maintes tentatives de privatisation, Bernard CHAUSSEGROS participe activement à la vente de la SFP (45 M€ de CA et 450 personnes) par l'État, qui se concrétise le 8 octobre 2001 avec son rachat pour 4,5 millions d'euros.

Durant l'année 2003, alors que la restructuration du secteur se poursuit, il poursuit sa démarche et acquiert le Groupe Vidéo Communication France (VCF – anciennement RTL Group), qui employait 360 permanents pour 55 M€ de CA.

La SFP est donc devenue la tête du groupe rassemblant les sociétés Euro Media Télévision, SFP, VCF, DVS, Livetools et Tatou.

---

# SECTEUR DE LA TÉLÉVISION PUBLIQUE 2/2

Euromedia, accompagné du groupe BOLLORÉ sont alors à la manœuvre pour organiser la reprise de l'entreprise et accompagner la conduite du changement.

En janvier 2010, les activités françaises d'Euromedia Group sont regroupée au sein d'Euromedia France, et la SFP disparaît lors de cette réorganisation.



# SECTEUR DE LA PRESTATION TECHNIQUE AUDIOVISUELLE

## Accompagnement stratégique et développement international

Smart Consulting a été consulté pour différents axes de développement, tant sur le cadre de la croissance externe que l'accompagnement dans le cadre de leur développement commercial.

La filiale accompagne également ces prestataires dans leur conduite de négociations, leur approche stratégique sur le long terme, etc.

## Accompagnement stratégique structurelle « Studios »

Euromedia et AMP VISUAL TV sont les plus importants prestataires techniques broadcast en France, et avaient à elles-deux la quasi-totalité des studios de tournages.

C'est en 2017 que les deux entreprises ont signé le transfert des activités plateaux d'Euromedia au profit d'AMP. Cette opération porte l'offre d'AMP à une quarantaine de studios sur la région parisienne.

Smart Consulting a été sollicité pour accompagner AMP sur la partie structurelle de son offre globale de studios.



# SECTEUR DE LA PRODUCTION

Smart Consulting a travaillé aux côtés d'entreprises de production en qualité de conseil pour les accompagner à toutes les étapes de nombreuses opérations à mener.

Les missions consistent en la mise en place de plans d'économies avec des propositions de réorganisation et d'optimisation des moyens.

Smart Consulting a donc, grâce à sa grande expérience dans le domaine des médias, conseillé et accompagné de manière opérationnelle ces sociétés de production tant sur le plan de l'organisation structurelle que sur les axes de développement stratégiques pour leur permettre de pénétrer au mieux leur marché.

Optimisation de l'organisation et déploiement des activités significatives dans le secteur de la production ont ainsi pu permettre un développement tant dans son approche interne que sur des axes périphériques au niveau de l'enrichissement de l'image ou de sa diffusion.

La filiale a également étudié et œuvré dans la recherche de levées de fonds auprès d'investisseurs permettant d'obtenir des moyens financiers nécessaires au développement de ces entreprises de productions.



---

# SECTEUR STUDIOS DE PRODUCTION 1/2

Smart Consulting a accompagné des clients majeurs dans le secteur des studios de tournage en France, mais aussi à l'étranger pour le développement d'une offre structurante adaptée aux dernières évolutions du secteur. En effet, des études de faisabilité et d'opportunité ont été réalisées pour le compte de certains de ces acteurs afin d'améliorer et d'optimiser leurs propositions de valeurs actuelles ou même d'en créer de nouvelles.

Ceci a notamment été le cas pour la création et la conception d'une offre structurante de studios de tournage d'un côté sur la région Île-de-France pour Air 2017, Société Publique Locale Cœur d'Essonne qui a pour objectif de devenir une immense parcelle de studios, ou de l'autre, sur le territoire national français pour Provence Studios.

En effet, le constat du retard de l'offre française de studios de tournage et de production audiovisuelle ayant été fait, il devenait plus que nécessaire de se remettre au niveau de la concurrence européenne et internationale, en termes d'expertise technique, d'infrastructures et de main d'œuvre.

Ainsi, de par sa connaissance approfondie du secteur cinématographique et audiovisuel, ainsi que son implication auprès des plus grands acteurs français du secteur, Smart Consulting a pu développer une réelle expertise et des compétences conséquentes dans la gestion et la conception de projets d'envergure dans le domaine des médias.

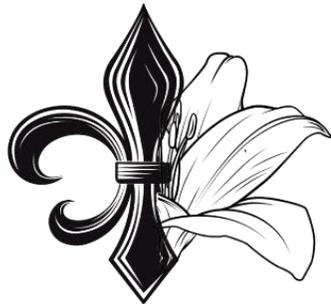
# SECTEUR STUDIOS DE PRODUCTION 2/2

Le développement de ces projets structurants portait essentiellement sur les problématiques suivantes :

- État de l'art de l'industrie de la production audiovisuelle et cinématographique au niveau national et continental ;
- Compréhension des mutations et des nouvelles tendances du secteur ;
- Benchmark européen des offres de studios de tournage ;
- Analyse des opportunités et de l'attractivité de l'offre de studios sur le territoire français ;
- Présentation d'une offre cohérente de studios répondant aux normes internationales et à la demande croissante ;
- Conception d'un projet autonome d'aménagement et de développement ambitieux et partagé avec un potentiel de croissance à l'international ;
- Analyse des facteurs clefs de succès et valeurs ajoutées du projet.



# UN PIED DANS L'ÉDITION



Pour continuer sur sa lancée, Bernard CHAUSSEGROS a décidé d'investir dans l'édition.

Du groupe Bragelonne dont il a été le président durant quelques années, aux Éditions Vaillant dont il est l'actuel président, en passant par Pif et Hercule ainsi que les Éditions de Passy, B. CHAUSSEGROS accompagne les acteurs d'éditions les soutenant financièrement à travers ses actions.



---

# REPRISE SET UP

Créateur d'imaginaire depuis 1996, SET UP (anciennement Générale Décors) a construit les décors de télévision les plus prestigieux. Cette entreprise de 31 salariés, directement impactée par la crise sanitaire Covid-19 est, depuis mai 2023, intégrée à Smart Group.

Le groupe souhaite accompagner ce fleuron du secteur audiovisuel dans son développement, l'inscrire dans les nouveaux métiers du numérique tout en s'appuyant sur un savoir-faire artisanal unique dans le but de pérenniser ces emplois.

SET UP n'est pas la seule entité reprise par Smart Group. En effet, le groupe s'enrichit petit à petit de nouvelles entreprises en difficulté, dans l'optique de les aider à se redresser.



# LA PRÉSIDENTE DU CERCLE DES SOUTIENS

Nommé par Bernard LAPORTE, Bernard CHAUSSEGROS s'est vu devenir président du Cercle des Soutiens du projet « France 2023 », afin d'accompagner le projet de candidature de la France comme pays organisateur de la Coupe du Monde de Rugby en 2023.

Il a donc eu pour mission de rassembler autour de lui les grandes entreprises désireuses d'associer leur image et leur notoriété à celle d'un événement sportif à échelle planétaire. Pour relever l'ambitieux défi, il s'est appuyé sur ses connaissances approfondies et ses réseaux puissants dans les secteurs concernés.

Mission réussie avec succès, puisque le dossier #FRANCE2023 l'a emporté face des projets de grande qualité.

La coupe du monde de Rugby 2023 est une occasion supplémentaire pour la France d'accélérer la croissance et la mutation de la filière de l'audiovisuel et de la communication.



**5**

**PROJETS  
STRUCTURANTS**

---

# TELIF : UN INTÉRÊT POUR L'ÉMERGENCE DES NOUVEAUX MÉDIAS

En parallèle de ses activités au sein du groupe Euro Media, Bernard CHAUSSEGROS s'intéresse de près à l'émergence des nouveaux médias.

En 2004, fort de sa connaissance des radios locales et de l'émergence future d'un nouveau média de proximité, Bernard CHAUSSEGROS crée TELIF (télévision Île-de-France), regroupant les chaînes existantes du périmètre afin de postuler à l'attribution future d'une fréquence TNT régionale.

En 2007, il obtient à titre personnel et en partenariat avec le Groupe NRJ, une fréquence de télévision en Île-de-France, donnant ainsi la possibilité aux chaînes mixtes (privées-publiques) d'être présentes sur un média fort.



# AMOUREUX DU SÉNÉGAL

Bernard CHAUSSEGROS et le Sénégal, une histoire de longue date...

Tout commence en 2003, lorsqu'il se rend pour la première fois dans ce pays, qui ne cessera jamais de le fasciner. S'ensuit au fil du temps, une véritable dévotion.

En 2003, il a accompagné et suivi par amitié, le projet de Monsieur El Hadj NDIAYE pour la création de la première chaîne privée au Sénégal.

Aujourd'hui, Bernard CHAUSSEGROS est chargé de mission auprès du ministre de la Communication du Sénégal pour la transition numérique, et chargé de mission auprès du ministre de la Francophonie du Sénégal pour les questions économiques. Il a d'ailleurs coorganisé le premier Forum Francophone de Dakar en novembre 2018.



# DES EXPÉRIENCES INTERNATIONALES

Bernard CHAUSSEGROS a contribué à la création de Radio Mars au Maroc en 2010.

« Partager la passion du sport et de la musique » : Radio Mars s'inscrit entièrement dans un Maroc en mouvement , de challenges et d'ouverture. Grâce aux jeunes journalistes, techniciens et experts de sport ayant roulé leur bosse dans les médias marocains et internationaux. Radio Mars se veut une station de professionnels, de l'équipe, qui donne la priorité au direct.



En 2009, il a également concouru à la création de Nessma TV en Tunisie.

« La chaîne de la famille » : Nessma TV est une chaîne de télévision généraliste, qui cible le Maghred, le monde arabe et l'Europe.

# ADMINISTRATEUR COMMEDIA

6

# ADMINISTRATEUR DE L'OBSERVATOIRE COMMEDIA

L'Observatoire COMMEDIA est une association loi 1901 fondée en 2008, représentative de la branche de la communication.

Elle regroupe aujourd'hui plus de 250 adhérents de profil annonceurs (Direction Générale, Marketing, Communication, Achats) ainsi que des prestataires composants la chaîne de valeur de la communication (agences, médias, acteurs du numérique, imprimeurs, papetiers, routeurs, logisticiens, distributeurs, etc.).

Bernard CHAUSSEGROS a été nommé administrateur de cet observatoire.



**7**

# **NOMINATIONS ET DISTINCTIONS**

---

# NOMINATIONS

1er janvier 2024 - Personnalité qualifiée - CESER Région SUD

2022 – Membre du Board de Région Sud Investissement

Janvier 2020 – Membre du Comité Français de l'Arbitrage

Janvier 2018 – Expert judiciaire près des Cours Administratives d'Appel de Paris et de Versailles

1<sup>er</sup> janvier 2017 – Expert judiciaire près de la Cour d'Appel de Paris

Expert judiciaire près du Tribunal de Grande Instance de Gombe-Kinshasa (RDC)

4 avril 2017 – Président du Cercle des Soutiens France au Mondial de Rugby 2023

2012 – Personnalité associée au Conseil Économique, Social et Environnemental (CESE)

2008 – Nommé au Conseil National de la Comptabilité

2007 – Nommé en qualité d'expert pour la commission France 2025

2005 – Nommé juge consulaire au Tribunal de Commerce de Créteil

---

---

# DISTINCTIONS

## En France

Juillet 2024 – Chevalier dans l'Ordre de la Pléiade (Francophonie)

Décembre 2021 – Officier de l'Ordre National du Mérite

Octobre 2017 – Officier de l'Ordre des Arts et Lettres

Mai 2012 – Chevalier de la Légion d'Honneur

Juillet 2008 – Chevalier de l'Ordre des Arts et Lettres

Mai 2005 – Chevalier de l'Ordre National du Mérite



## À l'étranger

Novembre 2007 – Officier de l'Ordre du Mérite au Sénégal

Mars 2024 – Commandeur de l'Ordre du Mérite au Sénégal



8

**OUVRAGES ET  
ARTICLES**

# OUVRAGES

## *Les Cahiers de l'Audiovisuel*, Éditions MA, décembre 2017

En 2009, Bernard CHAUSSEGROS et Christian KERT, député des Bouches-du-Rhône, intéressé par la gouvernance des médias, fondent ensemble un « Club Audiovisuel ». Ils évoquent au fil des mois les sujets les plus brûlants de l'actualité audiovisuelle, les réformes nécessaires et les textes de lois à faire évoluer.

Leur objectif est de soutenir les activités audiovisuelles en difficultés dans la période actuelle.

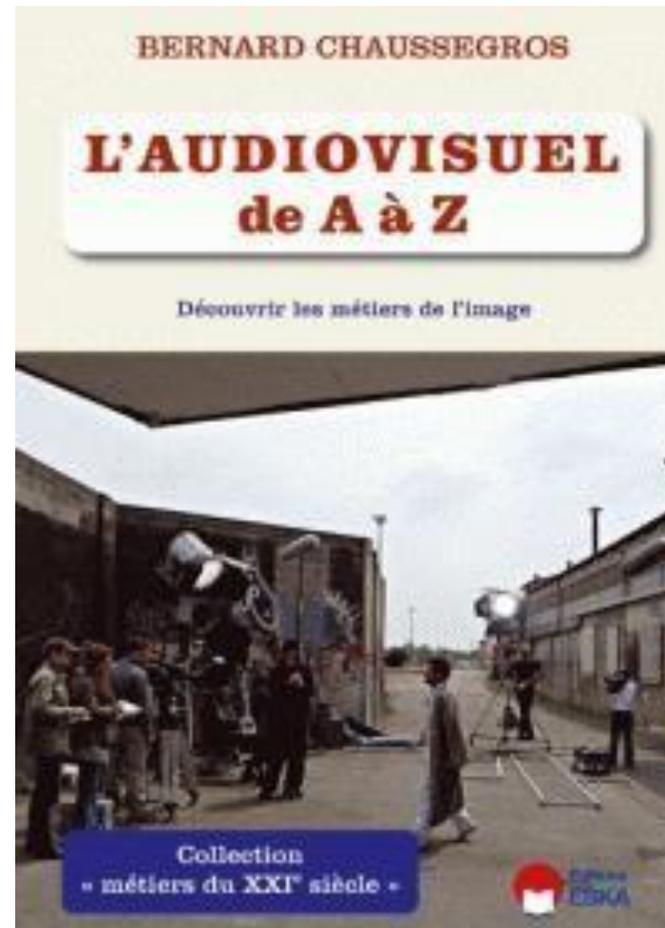
Ces cahiers sont le résultat des exposés et échanges qui ont eu lieu durant près d'une décennie. Ils veulent aider à penser les nouveaux modèles économiques d'un monde de l'Image en pleine mutation.



*L'Audiovisuel de A à Z*, Éditions ESKA, 2011

Cet ouvrage vous introduira dans les coulisses de l'Audiovisuel.

Vous y apprendrez de quelle manière sont faits les programmes que regardent des millions de Français ; les mille et un professions qui s'affairent dans cette formidable usine à spectacle pour qu'une simple idée devienne son et image ; les formations qui y préparent ; les différentes technologies qui sont aujourd'hui utilisées et celles, en constant développement, qui feront l'Audiovisuel de demain.



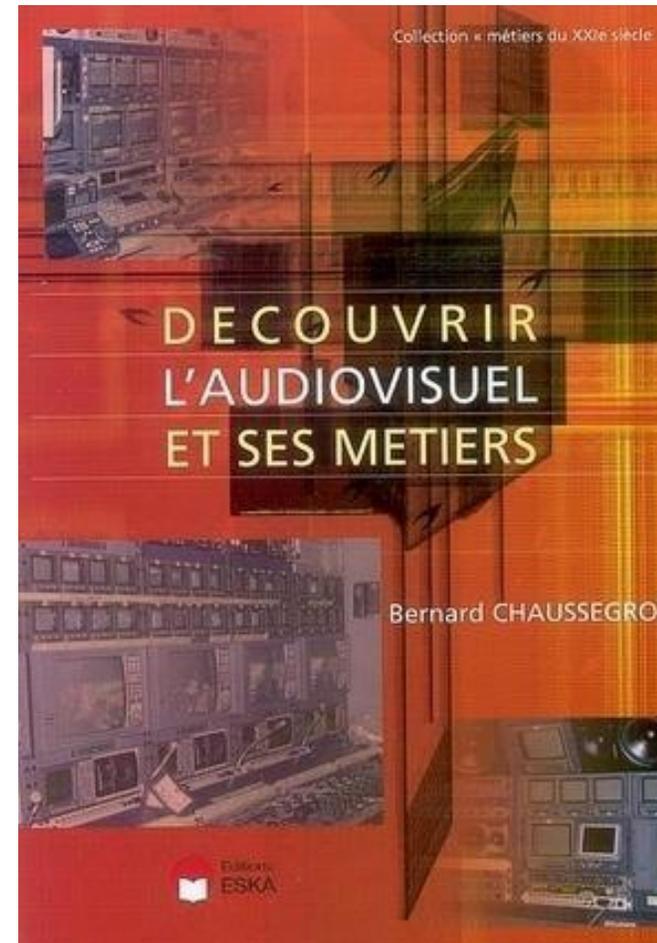
---

***Découvrir l'audiovisuel et ses métiers, Éditions ESKA, 2008***

Quoi de plus fascinant que le monde de l'Audiovisuel ? Pour la plupart des Français, il semble familier : chacun connaît les émissions, leurs décors et leurs vedettes ; certains films sont devenus des mythes et font partie intégrante de notre civilisation.

Aujourd'hui plus que jamais, l'audiovisuel alimente nos conversations et nos rêves. Pourtant, ces mondes de la télévision et du cinéma restent finalement très mal connus.

Destiné aux citoyens désireux d'en savoir plus sur les coulisses de l'Audiovisuel, cet ouvrage s'adresse également aux jeunes qui souhaiteraient y travailler un jour.

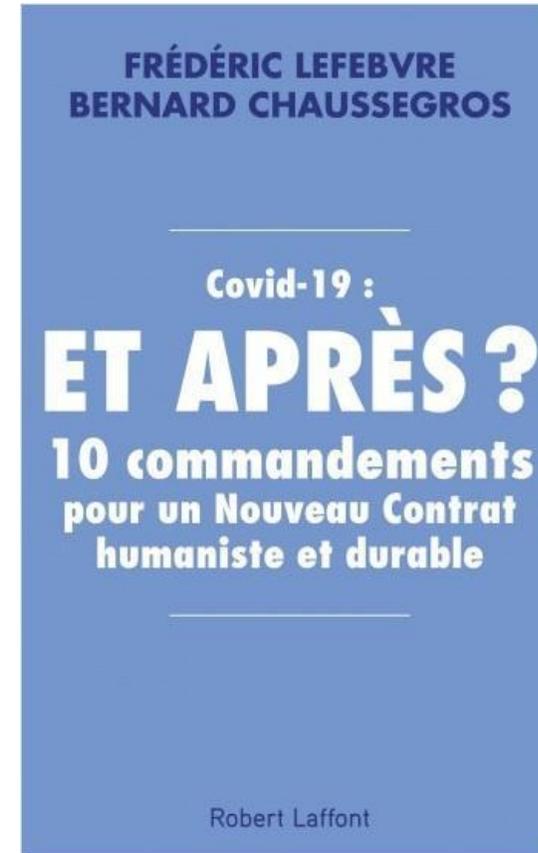


---

*Covid-19 : et après ? 10 commandements pour un Nouveau Contrat humaniste et durable, Éditions Robert Laffont, 2020*

Il est vital d'en finir avec la dépendance économique et technologique de notre pays, de réinventer la gouvernance, d'humaniser et de désintermédier le pilotage de l'État. Le temps est venu de changer radicalement notre économie, de construire un partenariat fort entre le public et le privé, d'aller vers un modèle plus humain et moins destructeur de ressources, grâce notamment au revenu universel et au télétravail.

Il y a urgence et dans ce livre, il est appelé à l'unité autour d'un Nouveau Contrat humaniste et durable.



# ARTICLES

## Entreprendre

- 24/09/20 – « L'économie mondiale n'a pas simplement vacillé, elle a mis un genou à terre... »
- 20/10/20 – « Covid-19 : ou les conséquences du choix de la santé au détriment de l'économie »
- 17/11/20 – « La technologie au service de la sécurité »
- 19/11/20 – « Bernard Chaussegros : « Des dizaines de milliers d'entreprises vont faire faillite » »
- 12/12/20 – « Pourquoi laissons-nous nos entrepreneurs mourir ? »
- 14/02/21 – « France et États-Unis : oui au devoir de mémoire, non à la servitude ! »
- 27/02/21 – « Des créneaux formidables à exploiter en dehors de la Tech ! »
- 06/03/21 – « Comment se réapproprier nos territoires autour des « nouvelles licornes » ? »
- 14/03/21 – « Le tourisme sur la voie du digital »
- 19/03/21 – « Le scandaleux discours des taxeurs de richesse ! »
- 28/03/21 – « La e-santé pour se réapproprier les territoires »
- 04/04/21 – « Parcs d'attraction : le divertissement comme vaccin à la morosité économique et psychologique »
- 10/04/21 – « La recette anti-crise des nouvelles boulangeries à la française : l'exemple de Marie Blachère »
- 17/04/21 – « L'avènement du data-tourisme »

---

24/04/21 – « Arnaud Molinié, entrepreneur ultra mobile »

24/04/21 – « Le Travail : moteur de l'accomplissement de soi ou moyen existentiel ? »

02/05/21 – « Ce que la technologie ne remplacera jamais : l'art de vivre à la française »

09/05/21 – « Le digital au service de la formation professionnelle »

17/05/21 – « Le dumping social : un fléau pour le savoir-faire français »

22/05/21 – « Cybersécurité : une solution pour nos PME »

29/05/21 – « Demain, réinventons le spectacle vivant »

07/06/21 – « Le remède à la morosité : le bien-être au travail »

14/06/21 – « Le groupe de presse coté en bourse Entreprendre annonce le lancement du Quotidiendesseniors.fr »

14/06/21 – « La sécurité de leur capital humain : un enjeu pour les entreprises »

21/06/21 – « L'entreprise et la génération des « Millenials » : un changement de culture »

28/06/21 – « Les SPACS arrivent en France : un financement accessible aux PME ? »

05/07/21 – « L'évènementiel : une reprise en pointillés... »

12/07/21 – « La transposition de la directive SMA révisée : quelles conséquences pour les acteurs de l'audiovisuel ? »

18/07/21 – « L'après Covid, l'ère de la vente virtuelle : le Modern Selling »

27/07/21 – « Le numérique ou l'émancipation des Territoires »

02/08/21 – « Le pass sanitaire : une nouvelle épreuve pour le secteur des loisirs et du tourisme »

---

10/08/21 – « Influenceurs : effet de mode ou tendance durable ? »

17/08/21 – « L'envolée des prix des matières premières et ses conséquences sur l'économie de nos PME »

24/08/21 – « Les trois « s » de l'internet des objets : souveraineté, sécurité & sobriété »

31/08/21 – « Entrepreneur un jour, entrepreneur pour toujours »

07/09/21 – « Bio et circuit-court : le nouvel eldorado des consommateurs »

14/09/21 – « La réappropriation des territoires : un espoir pour notre économie nationale »

22/09/21 – « IA : conséquences annoncées d'une révolution technologique audiovisuelle »

29/09/21 – « Circuits courts, relocalisations : vers un retour du Fabriqué en France ? »

05/10/21 – « Déclinaison du concept narratif : la création de contenus en 360° »

12/10/21 – « Mondialisation, magie ou illusion ? »

19/10/21 – « Le slow web, pour apporter de la raison dans la folie du digital »

26/10/21 – « Le chômage en France, malédiction ou faillite du système ? »

01/11/21 – « Métaverse : l'univers parallèle des générations futures ? »

10/11/21 – « Crypto-monnaies : révolution économique ou arnaque ? »

19/11/21 – « L'agriculture française va-t-elle retrouver son âme ? »

23/11/21 – « Les jeux vidéo, espace rétréci de la misanthropie ou espace infini de l'imaginaire »

02/12/21 – « Le wokisme, révolution ou inculture ? »

---

08/12/21 – « La cybersécurité, protection de nos frontières numériques... et de nos valeurs »

15/12/21 – « La France va-t-elle enfin réellement participer au développement de l'Afrique ? »

22/12/21 – « Technostructure et stratégie de l'évitement »

06/01/22 – « Comment mieux promouvoir la prééminence de la culture française ? »

14/01/22 – « Les entrepreneurs au chevet des territoires »

19/01/22 – « Protéger ses données personnelles grâce aux NFT »

26/01/22 – « Le confinement a-t-il durablement boosté l'écosystème de la culture ? »

03/02/22 – « Comment nourrir la planète en 2050 ? »

10/02/22 – « Démocratie et automobile : mort annoncée ? »

17/02/22 – « Open Source : pourquoi le mythe du logiciel libre est une illusion dangereuse »

21/02/22 – « Bernard Chaussegros : « Mes propositions pour un capitalisme équitable » »

27/02/22 – « Lettre ouverte à Vladimir Poutine »

07/03/22 – « Énergie : la France doit retrouver son indépendance »

14/03/22 – « Fake news, complotisme, anonymat : faut-il brûler les réseaux sociaux ? »

21/03/22 – « Lettre au Président Poutine : et après la guerre ? »

29/03/22 – « Une révolution de l'enseignement est nécessaire ! »

04/04/22 – « Sport et culture, les deux grands oubliés de l'élection présidentielle »

---

11/04/22 – « L'écologie, échec majeur de la démocratie »

19/04/22 – « L'inflation, chronique d'un cataclysme annoncé »

25/04/22 – « Maltraitance dans les EHPAD : l'État doit agir ! »

02/05/22 – « Guerres, inflation, faible croissance : nos démocraties sont-elles au bord de l'explosion ? »

09/05/22 – « Bernard Chaussegros : « I have a dream » »

11/05/22 – « Lafont presse : InVivo, Emmanuel Macron et Tony Parker à la Une du dernier numéro d'Entreprendre »

17/05/22 – « Une refonte des infrastructures est indispensable pour un développement durable »

25/05/22 – « Relance économique : l'intervention nécessaire de l'État »

30/05/22 – « Relance économique : le rôle crucial de la culture »

07/06/22 – « Relance économique : quelle place pour l'écologie ? »

09/06/22 – « Ce qui se déroule en Ukraine est une guerre mondiale ! »

13/06/22 – « Relance économique : le grand défi de l'agriculture et des Industries agricoles et alimentaires (IAA) »

15/06/22 – « Rodolphe Saadé, Elon Musk et Max Piccinini à la Une d'Entreprendre »

21/06/22 – « Comble du ridicule en matière d'industrie agroalimentaire : les Français ne trouvent plus de moutarde dans les supermarchés »

28/06/22 – « L'eau : l'or de demain »

05/07/22 – « La faillite des élites : plus qu'un constat, une réalité »

12/07/22 – « Quand les Français veulent... le beurre et l'argent du beurre »

---

19/07/22 – « Le conflit en Ukraine sert les intérêts des lobbies du monde entier »

25/07/22 – « Une France souveraine et indépendante, réalité ou illusion ? »

29/08/22 – « Ces défis que la France doit relever »

05/09/22 – « Le défi alimentaire de la France »

08/09/22 – « Arnaud Molinié, Rodolphe Saadé et Michel-Edouard Leclerc à la Une du magazine Entreprendre »

13/09/22 – « La politique économique est-elle une fumisterie ou une duperie intellectuelle ? »

20/09/22 – « Fonction publique, souveraineté, fiscalité : le défi organisationnel de la France »

27/09/22 – « La décentralisation en France : un serpent de mer depuis plus de 40 ans »

04/10/22 – « Education nationale : oui à l'intégration via la culture et le sport ! »

11/10/22 – « Pourquoi la France est-elle « incapable » de vendre à l'étranger ? »

18/10/22 – « L'Afrique, paradis perdu ou nouvel eldorado ? »

25/10/22 – « Politique fiction : le retour probable à une France féodale »

01/11/22 – « A qui profitent la grève et la crise ? »

08/11/22 – « Et si les robots se substituaient aux humains ? »

15/11/22 – « Les conséquences du Brexit sur l'économie française »

17/11/22 – « Le monde des illusionnistes »

22/11/22 – « Baby-boomers, la génération perdue »

---

30/11/22 – « Le marché du CO<sup>2</sup>, une politique alibi ou une réelle chance pour l'avenir de la planète ? »

05/12/22 – « Crise de l'énergie : à quoi joue le gouvernement ? »

13/12/22 – « Quelle société voulons nous pour nos seniors ? »

19/12/22 – « Les illusions perdues d'une Europe pacifiée »

27/12/22 – « Ultra singularité, non binaire ? Comment s'intégrer dans un monde du travail relativement traditionnel ? »

05/01/23 – « De la théorie du libre-échange à celle du profit maximum »

11/01/23 – « Le Sénégal, un exemple de démocratie »

17/01/23 – « Les entrepreneurs : la « dream team » pour relever notre pays »

27/01/23 – « Afrique : où va le Gabon ? »

03/02/23 – « Burkina Faso : chronique d'une prise de pouvoir annoncée »

11/02/23 – « Le Congo, pour une nouvelle vision de l'Afrique »

23/02/23 – « « Inflation Reduction Act », la réforme américaine, ou comment s'occuper des effets et non des causes ! »

08/03/23 – « Au Togo, l'Afrique en recherche de rigueur »

18/03/23 – « L'avenir des retraites : chronique d'une mort annoncée, celle de notre société »

27/03/23 – « La croissance peut-elle renaître sereinement du « bordel ambiant » ? »

04/04/23 – « La démocratie est-elle hors-sol ? »

11/04/23 – « Une fin de règne inexorable ? »

---

12/04/23 – « Rodolphe Saadé, Daniel Kretinsky et Stéphane Français à la Une du magazine Entreprendre »

19/04/23 – « Un monde qui bouge, une France dans l'incertitude et le doute »

26/04/23 – « La confiance, ça se mérite »

03/05/23 – « Les conséquences de l'Intelligence Artificielle sur les métiers du conseil et des intermédiaires »

09/05/23 – « La France, grande puissance agricole, face au mur de l'inflation et des pénuries alimentaires »

16/05/23 – « Jeunes contre boomers : la guerre des générations est-elle justifiée ? »

17/05/23 – « Didier Raoult, Elon Musk et Tudigo à la Une du magazine Entreprendre »

22/05/23 – « L'impact des futures élections en Afrique sur les relations avec la France »

16/06/14 – Article 1 : Derrière l'attaque de Google, la concurrence en accusation

15/07/14 – Article 2 : Droit à l'oubli : la société numérique entre deux vertiges

08/09/14 – Article 3 : Biens culturels : la révolution de l'accès par abonnement

10/09/14 – Article 4 : Comment sauver l'audiovisuel français

23/09/14 – Article 5 : L'avenir de l'audiovisuel français passe aussi par l'Afrique francophone

13/02/15 – Article 6 : Fiscalité et numérique : attention aux solutions miracles

23/04/15 – Article 7 : Et si les géants du Net étaient la clé indispensable de la transition vers le monde digital ?

20/01/16 – Article 8 : Télé, cinéma : quand la convergence bouscule les modèles économiques

23/02/16 – Article 9 : Osons le numérique pour l'Afrique !

17/05/16 – Article 10 : Réinventer le travail pour l'adapter aux jeunes générations

01/02/17 – Article 11 : En finir avec le handicap du coût du travail français

19/10/19 – Article 12 : Droits voisins : un Netflix de la presse française serait plus efficace

16/12/20 – Article 13 : Comment sanctionner la "flibusterie économique" ?

27/04/23 – Article 14 : Le Sénégal face à une crise constitutionnelle

---

# Les Echos

14/09/17 – [Article 1 : La bataille des contenus bouleverse les médias](#)

14/09/17 – [Article 2 : La bataille des contenus bouleverse les médias](#)

19/06/19 – [Article 3 : Piratage des contenus : une plaie pour les diffuseurs](#)

27/08/20 – [Article 4 : Appuyons-nous sur nos « chevaliers » de l'économie pour relancer la machine France](#)

## **HUFFPOST**

20/06/17 – [Pourquoi il faut un secrétariat d'Etat spécifique de l'Industrie Culturelle](#)